



Les voies de développement

Interactions entre politiques publiques, migrations et développement en Côte d'Ivoire



VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

Les voies de développement

**Interactions
entre politiques
publiques, migrations
et développement
en Côte d'Ivoire**

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE, de son Centre de développement, ou du CIRES.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Citer ce titre comme suit :

OCDE/CIRES (2017), *Interactions entre politiques publiques, migrations et développement en Côte d'Ivoire*, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris.
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264277090-fr>

ISBN 978-92-64-27693-2 (imprimé)

ISBN 978-92-64-27709-0 (PDF)

ISBN 978-92-64-27710-6 (ePub)

Série : Les voies de développement

ISSN 2414-0937 (imprimé)

ISSN 2414-0945 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédit photo : Couverture © réalisée par le Centre de développement.

Les corrigenda des publications OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE/CIRES 2017

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

Avant-propos

La Côte d'Ivoire est un pays d'immigration depuis son indépendance de la France en 1960, voire avant, et ce, grâce à une politique d'ouverture relative à la main-d'œuvre étrangère. Une rétractation de son économie, une pénurie de terres et la possibilité d'une guerre civile entre 2002 et 2011 ont cependant ralenti l'immigration et accéléré l'émigration. Les immigrés représentaient 23 % de la population totale du pays en 1970, environ 15 % en 1990 et seulement 10 % en 2015. Malgré la paix en 2011 et le retour des flux d'immigration, l'émigration a continué et, avec elle, les perspectives des transferts de fonds vers le pays, ainsi que l'engagement et le retour de sa diaspora.

La complexité croissante des flux migratoires et le rôle grandissant des transferts de fonds en Côte d'Ivoire ont conduit le gouvernement à initier des discussions sur une éventuelle stratégie nationale de migration en 2014, qui n'a pas encore été adoptée par le gouvernement. Il est à espérer que cette stratégie permettra au gouvernement de mieux tirer parti des migrations dans une perspective de développement du pays. De nombreuses institutions participent à la gestion des migrations dans le pays, mais rares sont les études apportant une base de connaissances suffisante pour garantir des réponses politiques éclairées et cohérentes dans le domaine des migrations et du développement.

Ce rapport entend combler cette lacune. En 2013, le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Commission européenne ont lancé un projet visant à recueillir des données empiriques au sujet des interactions entre politiques publiques, migrations et développement (IPPM) dans dix pays à travers le monde, dont la Côte d'Ivoire. Les conclusions présentées ici à propos de la Côte d'Ivoire sont le fruit de quatre années de travail de terrain, d'analyses empiriques et de dialogue politique, en collaboration avec le Centre de développement et le Centre ivoirien de recherches économiques et sociales (CIRES), sans oublier le soutien actif de l'Office national de la population (ONP).

Le rapport examine dans quelle mesure les diverses dimensions de la migration affectent des secteurs politiques essentiels en Côte d'Ivoire : le marché de l'emploi, l'agriculture, l'éducation, l'investissement et les services financiers ainsi que la protection sociale et la santé. Il analyse par ailleurs l'influence des politiques adoptées dans ces secteurs sur tout un éventail de résultats migratoires, tels que la décision de migrer, l'utilisation des transferts de fonds, le succès de la migration de retour et l'intégration des immigrés. L'analyse empirique repose sur des travaux de terrain en Côte d'Ivoire, incluant

la collecte de données quantitatives auprès de 2 345 ménages et 110 communautés à travers le pays, et la conduite de 44 entretiens qualitatifs auprès des parties prenantes.

Le rapport sur la Côte d'Ivoire est publié en parallèle avec neuf autres rapports nationaux et un rapport comparatif qui met en parallèle les résultats des différents pays et fournit un cadre d'action cohérent, s'appuyant sur les travaux de terrain et l'analyse conduits dans les dix pays partenaires. L'analyse sur la Côte d'Ivoire s'entend comme une boîte à outils permettant de mieux comprendre le rôle joué par les politiques publiques eu égard au lien entre migrations et développement. Elle vise à favoriser le dialogue politique et à proposer une orientation afin d'intégrer au mieux la question des migrations dans les stratégies nationales de développement. Forts des échanges menés avec les principaux intervenants et décideurs du pays, le Centre de développement de l'OCDE et le CIRES entendent poursuivre leur coopération en vue de renforcer la contribution positive des migrations en faveur du développement durable de la Côte d'Ivoire.

Mario Pezzini
 Directeur du Centre de développement
 et Conseiller spécial
 du Secrétaire général de l'OCDE
 sur le développement

Ibrahim Diarra
 Directeur du Centre ivoirien
 de recherches économiques
 et sociales (CIRES)

Remerciements

Le rapport *Interactions entre politiques publiques, migrations et développement en Côte d'Ivoire* a été préparé par l'Unité Migrations et compétences du Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en coopération avec le Centre ivoirien de recherches économiques et sociales (CIRES) et avec le soutien de l'Office national de la population (ONP).

L'équipe était dirigée par David Khoudour, Chef de l'Unité Migrations et compétences, sous l'autorité de Mario Pezzini, Directeur du Centre de développement de l'OCDE et Conseiller spécial du Secrétaire général de l'OCDE sur le développement. Le rapport a été rédigé par Lisa Andersson, Bram Dekker, Jason Gagnon et Hyeshin Park du Centre de développement de l'OCDE, et par Auguste Kouakou, Alban Ahouré, Carlos Kimou du CIRES, assistés de Patricia Kouyate, Cécile Koffi et Siriki Silué. L'équipe remercie également Vararat Atisophon et Marion Richard, du Centre de développement de l'OCDE, pour leur assistance technique dans la préparation de ce rapport. L'équipe éditoriale du Centre de développement de l'OCDE, dirigée par Delphine Grandrieux, en a fait une publication. La couverture a été conçue par Aida Buendía. La traduction a été faite par Hélène Boccage et révisée par Isabelle Delpech. Jason Gagnon a assuré la coordination du rapport.

Cette étude s'appuie sur du travail de terrain mené en Côte d'Ivoire. Les données requises aux fins de l'enquête auprès des ménages ont pu être recueillies avec la coopération de l'équipe du CIRES, dirigée par Auguste Kouakou.

Le soutien de l'ONP en qualité de correspondant du gouvernement dans le cadre du projet a été vivement apprécié. Celui-ci a joué un rôle important dans l'organisation du séminaire de lancement du projet en Côte d'Ivoire en septembre 2013 et dans le cadre de l'événement de lancement programmé au mois de juillet 2017. Divers représentants du gouvernement ivoirien ont pris part à l'ensemble des événements et formulé de précieux commentaires et observations aux fins du rapport.

Le Centre de développement de l'OCDE remercie tout particulièrement la Commission européenne pour son soutien financier et sa collaboration dans l'exécution de ce projet conduit sur une période de quatre années. Nous souhaitons

remercier en particulier Stefano Signore, Camilla Hagström, Isabelle Wahedova, Julien Frey, Sara Monterisi, Constance Motte et Geza Strammer de la Commission européenne. Nous tenons également à exprimer notre profonde gratitude à l'égard de la précieuse contribution d'Hélène Bourgade, décédée avant l'achèvement du projet.

* Cette publication a été réalisée avec le soutien de l'Union européenne. Le contenu de la publication est la responsabilité du Centre de développement de l'OCDE et du Centre ivoirien de recherches économiques et sociales (CIREs) et ne reflète en aucun cas les vues de l'Union européenne.

Table des matières

Sigles et abréviations	13
Principaux indicateurs de la Côte d'Ivoire	15
Résumé	17
Chapitre 1. Évaluation et recommandations de politiques en Côte d'Ivoire	23
Pourquoi la Côte d'Ivoire était-elle incluse dans le projet IPPMD ?	27
Comment le projet IPPMD a-t-il été mis en œuvre en Côte d'Ivoire ?	29
Que nous apprend le rapport au sujet des liens entre migrations et développement ?	30
Un programme d'action plus cohérent peut permettre de libérer le potentiel de développement des migrations	39
Structure du rapport.	43
Références	43
Chapitre 2. Paysage de la migration en Côte d'Ivoire	45
Bref aperçu des tendances migratoires et des transferts de fonds en Côte d'Ivoire.	46
Quels sont les principaux enjeux et les lacunes en matière de connaissances ?	52
Quel rôle jouent les migrations dans les stratégies de développement national ?	56
Quel cadre institutionnel régit les migrations ?	61
Conclusions	63
Notes	63
Références	64
Chapitre 3. Comprendre le cadre méthodologique utilisé en Côte d'Ivoire	67
Comment s'est déroulé l'échantillonnage des communautés et des ménages ?	69
Comment les données ont-elles été analysées ?	74
Que révèlent les enquêtes sur les migrations en Côte d'Ivoire ?	75
Émigration : hommes et femmes ne suivent pas les mêmes tendances	79

Transferts de fonds.	81
Les migrants de retour sont satisfaits de rentrer au pays.	81
Notes.	86
Annexe 3.A1.	87
Chapitre 4. Quelle est l'incidence des migrations sur le développement en Côte d'Ivoire ?	89
Migrations et marché de l'emploi.	90
Migrations et agriculture.	95
Migrations et éducation.	101
Migrations, investissement et services financiers.	107
Migrations, protection sociale et santé.	111
Conclusions.	117
Notes.	118
Références.	118
Chapitre 5. Impact des politiques sectorielles sur les migrations en Côte d'Ivoire	123
Politiques relatives au marché de l'emploi et migrations.	125
Politiques agricoles et migration.	130
Politiques en matière d'éducation et migrations.	136
Politiques en matière d'investissement et de services financiers et migrations.	140
Politiques de protection sociale et de santé et migrations.	144
Conclusions.	150
Notes.	151
Références.	151
Tableaux	
1.1. Dimensions de la migration et résultats en matière de migrations dans l'étude IPPMD.	25
3.1. Taille finale des échantillons de ménages ruraux/urbains en fonction de l'expérience migratoire en Côte d'Ivoire.	72
3.2. Récapitulatif des répondants dans le cadre des entretiens qualitatifs en Côte d'Ivoire, en fonction du type d'organisation.	74
3.3. En Côte d'Ivoire, les ménages recevant des transferts de fonds sont plus riches et mieux instruits.	78
3.4. Les migrants sont plus souvent des hommes en Côte d'Ivoire.	79
3.A1.1. Résumé du plan d'échantillonnage en Côte d'Ivoire.	87
3.A1.2. Synthèse des modules inclus dans l'enquête auprès des ménages.	87

4.1.	Liens entre travail indépendant et transferts de fonds en Côte d'Ivoire.	94
4.2.	Les ménages en Côte d'Ivoire avec un émigré sont plus susceptibles d'embaucher des travailleurs agricoles.	98
4.3.	L'immigration est liée à la diversification du secteur agricole ...	101
4.4.	Les immigrés sont moins susceptibles de fréquenter l'école, alors que les transferts de fonds stimulent les dépenses en faveur de l'éducation.	106
4.5.	Transferts de fonds et migration de retour en Côte d'Ivoire sont liés à des investissements productifs.	111
4.6.	Les immigrés sont moins susceptibles de recevoir des transferts publics, mais plus susceptibles de se rendre dans un établissement de santé.	116
5.1.	Politiques sectorielles et programmes visés dans le cadre du projet IPPMD.	124
5.2.	Les programmes de formation professionnelle ont peu d'incidence sur les projets d'émigration.	128
5.3.	Les ménages détenant des titres de propriété officiels sont plus susceptibles de compter un membre qui projette d'émigrer ...	135
5.4.	Les ménages bénéficiant de programmes en faveur de l'éducation sont moins susceptibles d'avoir des membres qui souhaitent émigrer.	139
5.5.	La possession d'un compte en banque implique des transferts de fonds plus conséquents dans les zones urbaines en Côte d'Ivoire.	143
5.6.	Les immigrés sont moins susceptibles de bénéficier d'une protection sociale.	149

Graphiques

1.1.	Migrations et politiques sectorielles de développement : une relation bilatérale.	25
1.2.	La Côte d'Ivoire est un pays d'immigration nette, mais qui affiche également un niveau élevé d'émigration.	28
1.3.	En Côte d'Ivoire, la contribution des transferts de fonds par rapport au PIB est relativement faible.	29
1.4.	Calendrier du projet IPPMD en Côte d'Ivoire.	30
1.5.	Les participants à des programmes de formation professionnelle en Côte d'Ivoire sont plus susceptibles d'envisager l'émigration que les non-participants.	32
1.6.	Les immigrés en Côte d'Ivoire ont plutôt tendance à élever des animaux et à exercer plusieurs activités agricoles.	33
1.7.	Les enfants immigrés en Côte d'Ivoire sont généralement moins scolarisés que les enfants nés dans le pays.	35

1.8.	La propriété d'entreprise est plus élevée chez les ménages recevant des transferts de fonds et les ménages avec des migrants de retour dans les zones rurales en Côte d'Ivoire	36
1.9.	Les immigrés, hommes et femmes, ont moins accès à la protection sociale que les travailleurs nés en Côte d'Ivoire	38
2.1.	La part des immigrés en pourcentage de la population de la Côte d'Ivoire diminue au fil du temps	48
2.2.	La majorité des immigrés en Côte d'Ivoire vient du Burkina Faso	48
2.3.	L'émigration à partir de la Côte d'Ivoire, en pourcentage de la population, a augmenté.	50
2.4.	Plus de la moitié des émigrés de Côte d'Ivoire vivent au Burkina Faso	51
2.5.	Le montant total des transferts de fonds vers la Côte d'Ivoire reste faible, mais il a enregistré un pic pendant la guerre civile et la crise financière mondiale.	52
3.1.	Répartition géographique des 110 unités primaires d'échantillonnage (UPE) en Côte d'Ivoire	70
3.2.	Part des ménages en fonction de l'expérience migratoire en Côte d'Ivoire	76
3.3.	En Côte d'Ivoire, l'émigration est plus courante dans les zones urbaines, l'immigration est plus courante dans les zones rurales	77
3.4.	Plus de la moitié des émigrés de Côte d'Ivoire se rendent dans d'autres pays africains.	80
3.5.	Les motifs d'ordre financier ou professionnel sont les principales raisons poussant à émigrer hors de Côte d'Ivoire	80
3.6.	Les ménages urbains de Côte d'Ivoire sont plus susceptibles de recevoir des transferts de fonds	81
3.7.	Les migrants de retour viennent plus souvent de pays voisins de la Côte d'Ivoire	82
3.8.	Les préférences personnelles sont la principale raison du retour en Côte d'Ivoire, en particulier pour les femmes.	83
3.9.	Les immigrés sont pour la plupart issus de pays voisins.	84
3.10.	Les réseaux sociaux en Côte d'Ivoire sont la principale raison attirant les immigrés.	85
3.11.	En moyenne, les immigrés sont en Côte d'Ivoire depuis 17 ans	85

4.1.	Les ménages recevant des transferts de fonds ont moins de membres actifs, en zones urbaines	92
4.2.	Les immigrés en Côte d'Ivoire sont plus susceptibles que les personnes nées dans le pays d'être employés ou travailleurs indépendants	95
4.3.	Les ménages en Côte d'Ivoire avec un émigré sont plus susceptibles d'embaucher des travailleurs agricoles	97
4.4.	Les immigrés en Côte d'Ivoire ont plutôt tendance à élever des animaux et à exercer plusieurs activités agricoles	100
4.5.	Les enfants immigrés sont généralement moins scolarisés que les enfants nés en Côte d'Ivoire.	103
4.6.	Le financement de la scolarisation des enfants est un défi pour de nombreux ménages ivoiriens	104
4.7.	La propriété d'entreprise est plus élevée chez les ménages recevant des transferts de fonds et les ménages avec des migrants de retour dans les zones rurales de Côte d'Ivoire.	109
4.8.	Les immigrés en Côte d'Ivoire sont moins susceptibles de recevoir des transferts gouvernementaux, mais plus susceptibles de se rendre dans un établissement de santé.	113
5.1.	Les participants à des programmes de formation professionnelle en Côte d'Ivoire sont plus susceptibles d'envisager l'émigration que les non-participants.	127
5.2.	Les agences nationales pour l'emploi jouent un rôle mineur dans la recherche d'emploi chez les répondants ivoiriens du projet IPPMD	129
5.3.	Le fait de détenir des titres de propriété foncière peut entraîner une hausse de l'émigration et un recul de la migration de retour en Côte d'Ivoire.	133
5.4.	Dans les ménages bénéficiant de programmes de distribution en nature, les membres sont moins susceptibles d'envisager d'émigrer.	138
5.5.	Les ménages avec un immigré sont moins susceptibles de bénéficier de politiques éducatives en Côte d'Ivoire	140
5.6.	Les ménages possédant un compte bancaire reçoivent des montants supérieurs lors des transferts de fonds.	142
5.7.	Le niveau de participation des ménages à des programmes de formation financière et de couverture des institutions financières est très faible en Côte d'Ivoire	144
5.8.	Les immigrés, hommes et femmes, ont moins accès à la protection sociale que les autochtones en Côte d'Ivoire . . .	147

Encadrés

1.1.	En quoi consiste le projet IPPMD ?	24
3.1.	Principales définitions pour l'enquête auprès des ménages en Côte d'Ivoire	71
4.1.	Liens entre migrations et travail indépendant en Côte d'Ivoire	94
4.2.	Liens entre émigration et main-d'œuvre agricole	97
4.3.	Liens entre migrations et activités agricoles	100
4.4.	Liens entre migrations, dépenses d'éducation et fréquentation scolaire	105
4.5.	Liens entre la propriété d'entreprise et les différentes dimensions migratoires	110
4.6.	Liens entre immigration, transferts gouvernementaux et utilisation des établissements de santé	115
5.1.	Liens entre les programmes de formation professionnelle et les projets d'émigration	128
5.2.	Liens entre possession de titres fonciers et migrations	134
5.3.	Liens entre les politiques en faveur de l'éducation et les migrations	138
5.4.	Liens entre comptes bancaires et comportements en matière de transfert de fonds	143
5.5.	Liens entre la protection sociale, la santé et les migrations	148

Suivez les publications de l'OCDE sur :

http://twitter.com/OECD_Pubs



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/oecdlibrary>



<http://www.oecd.org/oecdirect/>

Sigles et abréviations

Agefop	Agence nationale de la formation professionnelle
Agepe	Agence pour la promotion de l'emploi
BAfD	Banque africaine de développement
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
Cepici	Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire
CGRAE	Caisse générale des retraités et agents de l'État
CIRES	Centre ivoirien de recherches économiques et sociales
CMU	Couverture maladie universelle
CNPS	Caisse nationale de prévoyance sociale
DGIE	Direction générale des Ivoiriens de l'extérieur
DR	District de recensement
DST	Direction de la surveillance du territoire
EAP	Employment assistance programme
EPDC	Education policy data center
EUR	Euro (devise)
FADA	Fonds pour l'accélération du développement agricole
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDFP	Fonds de développement de la formation professionnelle
FMI	Fonds monétaire international
FNS	Fonds national de solidarité
ICMPD	International centre for migration policy development
INS	Institut national de la statistique
IPPM	Interactions entre politiques publiques, migrations et développement
IPS	Institution de prévoyance sociale
MCO	Méthode des moindres carrés ordinaires
MIAIE	Ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur
MIS	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité

MPD	Ministère du Plan et du Développement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
ONG	Organisation non gouvernementale
ONI	Office national d'identification
ONP	Office national de la population
ONU DAES	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
PAM	Programme alimentaire mondial
PAMT	Plan d'action à moyen terme du secteur de l'éducation/la formation
PAS	Programme d'ajustement structurel
PCME	Programme de création de microentreprise
PIB	Produit intérieur brut
PIJR	Programme d'insertion des jeunes ruraux
PND	Plan national de développement
PNE	Politique nationale de l'emploi
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTD	Programme par pays de promotion du travail décent
PSIF	Programme spécial d'insertion des femmes
RGPH	Recensement général de la population
Saara	Service d'aide et d'assistance aux réfugiés et apatrides
Thimo	Travaux à haute intensité de main-d'œuvre
TI	Technologies de l'information
TMC	Transferts monétaires conditionnels
TPS	Titre provisoire de séjour
UE	Union européenne
UPE	Unités primaires d'échantillonnage
USD	Dollar des États-Unis d'Amérique (devise)
XOF	Franc CFA BCEAO (devise)

Principaux indicateurs de la Côte d'Ivoire

(Les chiffres entre parenthèses renvoient à la moyenne de l'OCDE)

Territoire, population et cycle électoral

Population (millions) ^c	22.7	Langue officielle	Français
Population âgée de 0 à 14 ans (% du total) ^c	42 (18)	Forme de gouvernement	République constitutionnelle
Densité de la population (personnes par kilomètre carré [km ²] de superficie des terres) ^c	71 (37)	Dernière élection présidentielle	25 octobre 2015
Territoire (en milliers, km ²)	318.0		

Économie

PIB (milliards de dollars américains [USD] courants) ^c	31.8	Exportations de biens et de services (% du produit intérieur brut [PIB]) ^c	39.5 (28.5)
Croissance du PIB (% annuel) ^c	9.2 (2.2)	Importations de biens et de services (% du PIB) ^c	36.2 (28.2)
PIB par habitant (en milliers, USD parité de pouvoir d'achat [PPA] internationaux constants de 2011) ^c	3.3 (38.0)	Parts du PIB (%) ^b	
Inflation, prix à la consommation (% annuel) ^c	1.2 (0.2)	Agriculture, valeur ajoutée (% du PIB)	23.7 (1.6)
Dépenses publiques totales (% du PIB) ^c	23.1	Industrie, valeur ajoutée (% du PIB)	27.7 (24.0)
Recettes des administrations publiques (% du PIB) ^c	20.2	Services, etc. valeur ajoutée (% du PIB)	48.5 (74.3)

Bien-être

Satisfaction dans la vie (sur une échelle de 1 à 10) ^c	4.4 (6.5)	Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté national (% de la population) ^c	46.3
Espérance de vie à la naissance, total (années) ^b	52 (80)	Taux de chômage (%) ^b	4.0 (7.3)
Indice d'inégalité (GINI) ^a	43.2	Taux de chômage des jeunes (de 15 à 24 ans, %) ^b	5.8 (16.4)
Inégalités entre hommes et femmes (indice SIGI) ^b	0.25 (0.02)	Satisfaction à l'égard de la disponibilité de logements abordables (% satisfaits) ^c	47 (46)
Taux de participation à la population active, total (% de la population totale de 15 à 64 ans) ^b	67.9 (70.7)	Taux d'inscription ^b	
Ratio emploi-population, personnes âgées de 15 ans et plus (%) ^b	64.6 (55.2)	école primaire (% net)	75 (96)
Installations d'assainissement améliorées (% de la population y ayant accès) ^c	22.5	école secondaire (% brut)	40 (103)
Durée moyenne de scolarisation (années) ^b	3.3	enseignement supérieur (% brut)	9 (70)

Notes : a) données pour 2008 ; b) données pour 2014 ; c) données pour 2015.

Sources : Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), <http://data.worldbank.org/>, Washington, DC ; OCDE, Indicateur institutions sociales et égalité femmes-hommes (SIGI), www.genderindex.org/ ; FMI (2017), *Base de données des perspectives de l'économie mondiale* (base de données), Fonds monétaire international, édition d'avril 2017, Washington, DC ; Institut de statistique de l'UNESCO, Centre de données, <http://data.uis.unesco.org> ; Gallup (2015), *World Poll* (base de données), Gallup Organisation.

Résumé

Les migrations ont toujours tenu une place importante dans l'histoire de la Côte d'Ivoire. Le pays accueille des immigrés depuis longtemps (en particulier en provenance du Burkina Faso), dans le sillage de sa politique migratoire relativement ouverte depuis les années 60. Plus récemment, la Côte d'Ivoire est également devenue un pays d'origine d'émigration. Cependant, faute de données suffisantes, il demeure impossible d'apporter des réponses politiques éclairées et cohérentes sur la question des migrations dans le pays. Le projet Interactions entre politiques publiques, migrations et développement en Côte d'Ivoire (IPPM) – géré par le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et cofinancé par l'Union européenne – a vocation à appuyer la prise de décisions en Côte d'Ivoire. Il s'efforce plus particulièrement de déterminer :

1. Comment les migrations, dans leurs multiples dimensions, influent sur divers secteurs clés pour le développement, notamment le marché de l'emploi, l'agriculture, l'éducation, l'investissement et les services financiers, ainsi que la protection sociale et la santé.
2. Comment les politiques publiques menées dans ces secteurs renforcent ou affaiblissent l'impact des migrations en termes de développement.

Ce rapport synthétise les conclusions et les principales recommandations politiques découlant des recherches empiriques menées entre 2013 et 2017 en collaboration avec le Centre ivoirien de recherches économiques et sociales (CIRE) et l'Office national de la population (ONP). Les données sont tirées d'une étude conduite auprès de 2 345 ménages, d'entretiens menés avec 110 autorités locales et chefs de villages, ainsi que de 44 entretiens approfondis avec les parties prenantes en Côte d'Ivoire. Une solide analyse statistique, reflétant le contexte politique, économique et social en Côte d'Ivoire, éclaire la relation complexe entre les migrations et les politiques sectorielles.

Le contexte politique en Côte d'Ivoire, déterminant essentiel de l'influence des migrations sur le développement

Le cadre offert par la Côte d'Ivoire est unique : le pays bénéficie en effet d'importants flux migratoires, tant en termes d'immigration, dont la plupart s'opèrent avec d'autres pays en développement, que, plus récemment,

d'émigration. Les analyses montrent que les différentes dimensions de la migration – l'émigration, les transferts de fonds, la migration de retour et l'immigration – ont toutes des effets positifs et négatifs sur des secteurs clés en Côte d'Ivoire. De même, les politiques sectorielles ont des répercussions indirectes et parfois inattendues sur les résultats migratoires et leurs liens avec le développement. Comprendre ces impacts est essentiel pour l'élaboration de politiques cohérentes.

Les programmes de formation professionnelle tendent à intensifier l'émigration hors de la Côte d'Ivoire

Si les programmes de formation professionnelle peuvent permettre, par exemple, d'obtenir de meilleurs postes sur le marché de l'emploi domestique, et ainsi de diminuer la nécessité d'émigrer, ils peuvent aussi offrir aux émigrés potentiels de meilleures possibilités d'emploi à l'étranger, ce qui laisse supposer que des personnes peuvent prendre part à des programmes de formation professionnelle dans le but de trouver un emploi à l'étranger. En effet, si 15 % des personnes qui n'ont pas suivi de programmes de formation professionnelle en Côte d'Ivoire ont l'intention d'émigrer, une part bien plus grande des participants envisage de partir (29 %) ; cette tendance semble plus marquée chez les femmes. La Côte d'Ivoire possède l'un des taux de formation professionnelle les plus bas parmi les pays partenaires du projet IPPMD ; si ce taux augmente, cela pourrait entraîner plus d'émigration.

Les migrations revitalisent et diversifient le secteur agricole, et les politiques agricoles pourraient bien stimuler davantage l'émigration

Après des années de conflit, le secteur agricole se reconstruit. L'émigration peut amener les ménages agricoles à s'appuyer sur le marché du travail externe, ce qui peut soulager les congestions sur le marché du travail agricole. L'immigration semble aussi contribuer à la diversification et à l'expansion du secteur agricole. Les ménages avec un immigré ont plus tendance que les ménages sans immigré à exercer à la fois des activités de culture et d'élevage. En outre, parmi ceux qui n'exercent qu'une activité, les ménages avec un immigré ont plus tendance à avoir une activité d'élevage que les ménages sans immigré. Le pays s'appuie fortement sur l'agriculture comme source de croissance ; le secteur joue un rôle relativement important par rapport au PIB du pays et par rapport aux autres pays partenaires du projet IPPMD. Plusieurs programmes ont récemment été mis en place pour stimuler le secteur agricole, programmes qui ont une incidence sur les projets d'émigration. Par exemple, en sécurisant la propriété, les titres fonciers réduisent le risque de perdre le droit sur la terre et par conséquent les membres des ménages sont plus enclins à migrer. Également, les subventions agricoles réduisent les contraintes financières, et par là-même aident à financer les coûts de l'émigration.

Les transferts de fonds sont généralement affectés à l'éducation, et les immigrés ont moins de chance d'aller à l'école

Les résultats scolaires en Côte d'Ivoire, tels que les taux de scolarisation, sont parmi les plus faibles des pays partenaires de l'IPPM. Les résultats indiquent un lien positif entre les transferts de fonds reçus par les ménages et la fréquentation scolaire des jeunes dans les deux groupes d'âge 15-17 ans et 18-22 ans. Néanmoins, ils ne montrent aucun lien statistiquement significatif pour les jeunes enfants du groupe d'âge 6-14 ans. En revanche, les enfants des ménages avec un immigré et les enfants eux-mêmes immigrés sont généralement moins scolarisés que les enfants des ménages sans immigré. L'écart le plus important concerne les jeunes âgés de 15 à 17 ans. Les données IPPM montrent également que les ménages bénéficiant de programmes éducatifs en nature sont moins susceptibles d'avoir un membre du ménage qui envisage d'émigrer, ce qui peut laisser entendre que ces programmes peuvent diminuer la nécessité d'émigrer et les incitations en ce sens.

Les ménages titulaires d'un compte bancaire sont plus susceptibles de recevoir des transferts de fonds

Les transferts de fonds et la migration de retour peuvent aider à canaliser les capitaux vers des investissements productifs dans le pays. La propriété d'entreprise est plus élevée chez les ménages recevant des transferts de fonds et les ménages avec des migrants de retour, particulièrement dans les zones rurales en Côte d'Ivoire. Dans l'ensemble, les ménages avec des migrants de retour sont moins souvent propriétaires d'une entreprise que les autres dans les zones urbaines, mais plus susceptibles de posséder une entreprise en milieu rural. Le taux d'épargne formel en Côte d'Ivoire est relativement faible, mais se situe dans la moyenne des pays partenaires de l'IPPM. Les données IPPM montrent que les ménages titulaires d'un compte bancaire sont plus susceptibles de recevoir des transferts de fonds et recevoir des montants supérieurs. Un taux croissant de transferts de fonds pourrait donc augmenter le taux d'utilisation des comptes bancaires dans le pays.

Les immigrés sont moins susceptibles de jouir d'une protection sociale que les personnes nées en Côte d'Ivoire

L'existence d'un système adéquat de protection sociale et de couverture maladie est essentielle pour assurer la cohésion sociale, contribuer au bien-être et améliorer la productivité dans un pays. Les ménages avec un immigré en Côte d'Ivoire tendent à moins bénéficier des transferts sociaux du gouvernement que les ménages sans immigré, en milieu rural comme urbain. Les immigrés sont plus nombreux à s'être rendus dans un établissement de santé au moins une fois au cours des 12 mois précédant l'enquête que les personnes nées dans le pays, mais, parmi les personnes qui se sont rendues dans un établissement

de santé au moins une fois, les immigrés ont moins souvent fréquenté un établissement. L'accès équitable à la santé et à la protection sociale peut déterminer le niveau de contribution d'un immigré à l'égard du pays hôte, et peut être accordé dans le cadre d'un emploi dans le secteur formel. La Côte d'Ivoire dépense relativement peu en termes de protection sociale et de services de santé par rapport à d'autres pays partenaires de l'IPPMD. Les individus doivent souvent trouver d'autres façons d'obtenir une aide sociale, souvent par le biais de contrats de travail. Cependant, les immigrés qui ne travaillent pas dans l'agriculture ont souvent moins de chance d'avoir un contrat de travail formel, un contrat à durée indéterminée, des prestations de santé et des prestations de retraite, ce qui rend encore plus difficile leur intégration sociale dans le pays.

La voie à suivre : intégrer les migrations dans les stratégies de développement nationales et sectorielles

Les migrations peuvent être bénéfiques pour le développement économique et social de la Côte d'Ivoire, mais leur potentiel n'est pas pleinement exploité. Plusieurs ministères ont des rôles spécifiques en matière de gestion des migrations, des initiatives liées aux Forums de la diaspora ont été lancées et le gouvernement a pris des mesures concrètes pour adopter une stratégie nationale de migration, mais la gestion des migrations manque de coordination. Par ailleurs, la portée des migrations peut encore être étendue et approfondie en prenant en considération les interactions entre politiques publiques et migrations dans divers domaines politiques. De plus, un cadre politique plus cohérent entre les ministères et les différents niveaux du gouvernement pourrait permettre de tirer le meilleur parti des migrations et d'éviter les programmes contradictoires. La conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques sectorielles pertinentes en matière de développement doivent tenir compte des migrations. À titre d'exemple :

- Les programmes de formation professionnelle pourraient mieux cibler la demande et améliorer leur adéquation avec l'offre.
- Les programmes de délivrance des titres fonciers pourraient être associés aux programmes liant migrations et développement spécifiquement.
- La qualité dans les établissements scolaires publics et privés, ainsi que leur accès, pourraient être mieux garantis, en réponse à une immigration accrue.
- Des formations en gestion d'entreprise pourraient accroître la productivité des nouvelles entreprises créées avec la réception des transferts de fonds.
- L'accès universel à la protection sociale pourrait être augmenté *de jure*, mais aussi *de facto* afin d'améliorer l'intégration des immigrés.

Toutes ces initiatives pourraient intervenir dans le contexte des discussions autour de la stratégie migratoire nationale, en instituant une révision des stratégies sectorielles auprès de chaque ministère compétent. Plus concrètement, les autorités chargées de la gestion des migrations elles-mêmes devraient prendre part aux discussions en cours sur la conception des stratégies nationales touchant, par exemple, aux domaines de l'emploi, du développement agricole, de l'enseignement et de la formation professionnelle, des services financiers, ainsi que de la protection sociale et de la santé, sur lesquelles s'appuient le Plan national de développement (PND) 2016-20 et ses versions futures.

Chapitre 1

Évaluation et recommandations de politiques en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire ne tire pas suffisamment parti du potentiel de développement offert par les niveaux élevés d'immigration, mais aussi d'émigration, qui caractérisent le pays. Le projet Interactions entre politiques publiques, migrations et développement (IPPM) a été mis en œuvre en Côte d'Ivoire entre 2013 et 2017 afin d'étudier, au travers d'une analyse quantitative et qualitative, la relation bilatérale entre les migrations et les politiques publiques dans cinq secteurs clés : marché de l'emploi, agriculture, éducation, investissement et services financiers, et protection sociale et santé. Ce chapitre propose un aperçu des conclusions du projet, en mettant l'accent sur le potentiel de promotion du développement qu'offrent les migrations dans bon nombre de leurs dimensions (émigration, transferts de fonds, migration de retour et immigration) et en analysant les politiques sectorielles nationales qui en permettront la réalisation.

Au moins depuis que son indépendance a été reconnue par la France en 1960, la Côte d'Ivoire est un pays d'immigration en raison d'une politique relativement ouverte, qui a fait des migrations une maille essentielle de son tissu économique et social. Avec le recul de l'économie dans les années 90, puis le conflit dans les années 2000, les flux d'immigration ont ralenti et les flux d'émigration ont augmenté. Malgré le rétablissement de la paix en 2011, ces flux d'émigration ont continué pour finalement aboutir à un retour de transferts de fonds dans le pays. Ces flux ont contribué à façonner le pays, s'accompagnant de nombreuses répercussions positives au plan économique et social. Désormais, la question essentielle qui se pose est de savoir comment créer un environnement politique favorable afin de tirer le meilleur parti des migrations au profit du développement en Côte d'Ivoire.

Dans ce contexte, le présent rapport a pour objectif de fournir aux décideurs des données empiriques sur le rôle joué par les migrations dans les domaines politiques importants pour le développement. Il examine l'influence que peuvent avoir sur les migrations les politiques publiques qui ne sont pas expressément axées sur la question (encadré 1.1). Ce chapitre propose un aperçu des conclusions et des recommandations politiques afin de tenir compte des interactions entre migrations et politiques publiques dans le cadre des stratégies de développement.

Encadré 1.1. **En quoi consiste le projet IPPMD ?**

En janvier 2013, le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a lancé un projet, cofinancé par le Programme thématique des migrations et de l'asile de l'Union européenne, sur les **Interactions entre politiques publiques, migrations et développement (IPPMD) dans les pays partenaires : études de cas et recommandations politiques**. Ce projet, mené entre 2013 et 2017 dans dix pays à revenu faible et intermédiaire, visait à fournir aux décideurs des éléments en faveur de l'inscription de la migration dans les stratégies de développement, et à favoriser la cohérence de l'ensemble des politiques sectorielles. Une combinaison équilibrée de pays en développement a été sélectionnée pour participer au projet : Arménie, Burkina Faso, Cambodge, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Géorgie, Haïti, Maroc, Philippines et République dominicaine.

Encadré 1.1. En quoi consiste le projet IPPMD ? (suite)

Alors que les preuves de l'incidence – positive comme négative – des migrations sur le développement abondent, trop peu de données empiriques justifient pour les décideurs d'intégrer les questions de migrations dans la planification du développement. Le projet IPPMD visait à combler ce manque de connaissances en fournissant des éléments fiables, non seulement sur la contribution des migrations au développement, mais aussi sur les moyens de renforcer cette contribution par l'adoption de politiques dans différents secteurs. À cet effet, l'OCDE a élaboré un cadre conceptuel qui étudie les liens entre quatre dimensions migratoires (émigration, transfert de fonds, migration de retour et immigration) et cinq secteurs politiques essentiels : le marché de l'emploi ; l'agriculture ; l'éducation ; l'investissement et les services financiers ; ainsi que la protection sociale et la santé (graphique 1.1). Le cadre conceptuel faisait également le lien entre ces cinq politiques sectorielles et divers résultats en matière de migrations (tableau 1.1).

Graphique 1.1. Migrations et politiques sectorielles de développement : une relation bilatérale

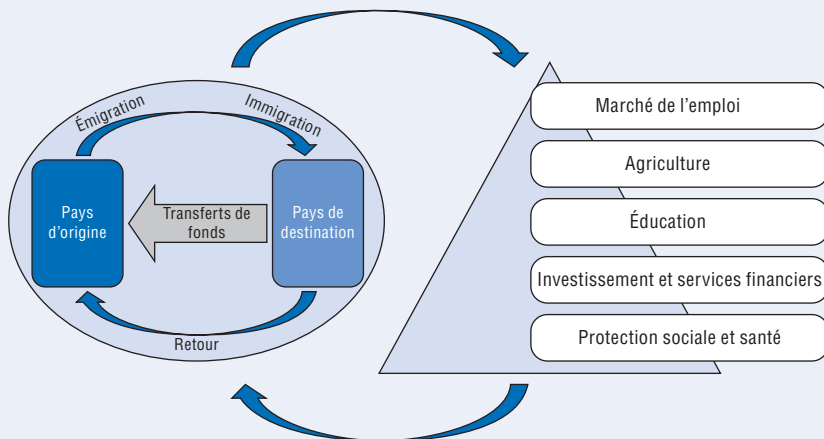


Tableau 1.1. Dimensions de la migration et résultats en matière de migrations dans l'étude IPPMD

	Dimensions de la migration	Résultats en matière de migrations
Émigration	On parle d' émigration lorsque des personnes vivent en dehors de leur pays d'origine pendant au moins trois mois consécutifs ^a .	La décision d'émigrer est un résultat important pour les pays d'origine, non seulement parce qu'elle est susceptible d'occasionner des départs effectifs de personnes à court terme, mais aussi d'accroître les effectifs d'émigrés installés à l'étranger à long terme.

Encadré 1.1. En quoi consiste le projet IPPMD ? (suite)

Tableau 1.1. Dimensions de la migration et résultats en matière de migrations dans l'étude IPPMD (suite)

	Dimensions de la migration	Résultats en matière de migrations
Transferts de fonds	Les transferts de fonds désignent les transferts internationaux, essentiellement financiers, que les émigrés envoient à ceux qui sont restés au pays ^b .	Les transferts de fonds renvoient au volume des fonds reçus et aux canaux utilisés pour transférer l'argent et qui, à leur tour, influent sur la capacité à opérer des investissements à long terme. L'utilisation des transferts est souvent considérée comme une priorité pour les décideurs politiques, qui souhaitent orienter ces derniers vers des investissements productifs.
Migration de retour	Les migrations de retour résultent de la décision de migrants internationaux de rentrer dans leur pays d'origine et de s'y installer de façon permanente ou temporaire.	La décision de retour est influencée par divers facteurs, notamment les préférences personnelles en matière de pays d'accueil, ou des circonstances données dans les pays d'accueil. Qu'elles soient temporaires ou permanentes, les migrations de retour peuvent être bénéfiques pour les pays d'origine, en particulier lorsqu'elles concernent des personnes hautement qualifiées. La durabilité du retour est un indicateur du succès des migrations de retour, qu'elles soient volontaires ou subies, non seulement pour les migrants et leurs familles, mais aussi pour le pays d'origine.
Immigration	On parle d' immigration lorsque des personnes, quelle que soit leur citoyenneté, vivent dans un pays pendant au moins trois mois alors qu'elles sont nées dans un autre pays.	L' intégration des immigrés implique qu'ils jouissent de meilleures conditions de vie et contribuent davantage au développement de leur pays d'accueil et, par extension, de leur pays d'origine.

a. En raison de l'absence de données, le rôle de la diaspora – qui contribue souvent activement au travail des associations de villes d'origine (*hometown associations*) et des réseaux professionnels ou d'intérêt – n'est pas analysé dans le présent rapport.

b. Outre les transferts financiers, ces envois comprennent également les transferts sociaux (les idées, les valeurs et le capital social transférés par les migrants). Bien que ces transferts sociaux forment un aspect important du lien entre migrations et développement, ils excèdent la portée de ce projet et ne sont donc pas analysés dans le présent rapport.

Le cadre méthodologique conçu par le Centre de développement de l'OCDE et les données recueillies par ses partenaires de recherche locaux permettent de combler des lacunes significatives en termes de connaissance du lien entre migrations et développement. En raison de certaines de ses caractéristiques, l'approche IPPMD est sans équivalent ; elle met en lumière l'influence de l'interaction entre migrations et politiques publiques en matière de développement :

- L'étude a été menée dans tous les pays avec les mêmes instruments et pendant la même période (2014-15), permettant ainsi les comparaisons entre pays.
- Plusieurs dimensions et résultats migratoires étaient couverts (tableau 1.1), donnant ainsi une vue d'ensemble complète du cycle migratoire.

Encadré 1.1. **En quoi consiste le projet IPPMD ? (suite)**

- Un vaste éventail de programmes liés aux politiques menées dans les cinq secteurs clés ont été analysés dans les pays étudiés.
- Grâce à la combinaison d'instruments quantitatifs et qualitatifs, un nouvel ensemble important de données primaires a été recueilli dans les dix pays partenaires :
 1. Une **enquête sur les ménages** couvrant en moyenne 2 000 ménages – avec ou sans migrant – a été menée dans chaque pays. Au total, plus de 20 500 ménages ont été interrogés, soit près de 100 000 individus.
 2. Une **enquête sur les communautés** a porté sur un total de 590 autorités locales et chefs communautaires dans les communautés où le questionnaire sur les ménages a été administré.
 3. Des **entretiens qualitatifs approfondis avec des parties prenantes** ont été menés auprès d'acteurs essentiels représentant les autorités nationales et locales, le monde universitaire, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé. Au total, 376 entretiens ont été réalisés dans les dix pays.
- Les données ont été analysées en s'appuyant sur des techniques descriptives et de régression – les techniques descriptives afin de déterminer les tendances et corrélations générales entre les variables clés concernant les migrations et le développement ; et les techniques de régression afin d'approfondir la compréhension de ces interactions en prenant en compte d'autres facteurs.

En octobre 2016, le Centre de développement de l'OCDE et la Commission européenne ont organisé à Paris un dialogue consacré aux moyens de tirer avantage de la migration au profit du développement grâce à des politiques plus cohérentes. Cette manifestation a servi de plateforme pour une discussion politique entre des décideurs de pays partenaires, des experts universitaires, la société civile et des organisations multilatérales. Elle a permis de se pencher sur les conclusions et les mesures concrètes qui peuvent accroître la contribution de la migration au développement des pays d'origine comme de destination. Le rapport comparatif entre les pays et les rapports portant sur les dix pays concernés a été publié en 2017 (OCDE, 2017).

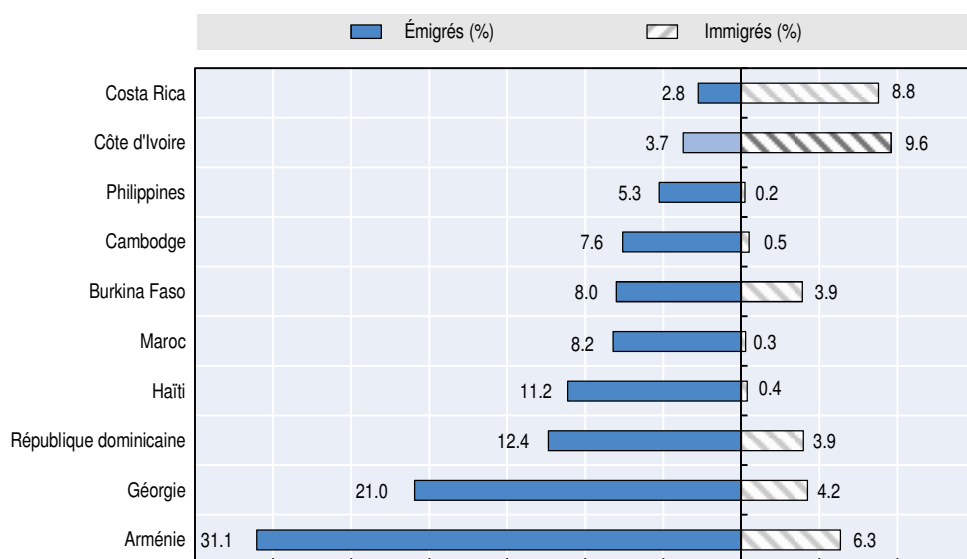
Pourquoi la Côte d'Ivoire était-elle incluse dans le projet IPPMD ?

Le poids de l'immigration est important en Côte d'Ivoire. Les données des Nations Unies indiquent qu'il y avait environ 2.2 millions d'immigrés en 2015, soit 9.6 % de la population totale de la Côte d'Ivoire (graphique 1.2). Les derniers chiffres de la Banque mondiale estiment, quant à eux, à environ 2.4 millions le nombre d'immigrés en 2013 (Banque mondiale, 2017a). Mais cette proportion est à la baisse, puisqu'elle était de 15 % en 1990 (DAES des Nations Unies, 2015). Elle représente néanmoins le taux le plus élevé parmi les pays partenaires de l'IPPMD, et le plus frappant est que la majorité de ces immigrés proviennent

d'un autre pays en développement : le Burkina Faso. En effet, le nombre d'immigrés venant du Burkina Faso en 2015 s'élevait à 60 % du total (DAES des Nations Unies, 2015). Par ailleurs, la Côte d'Ivoire est de plus en plus un pays d'émigration : les dernières estimations pour 2015 sont de 850 105 émigrés, soit 3.7 % de la population (graphique 1.2). La Banque mondiale estime un total légèrement supérieur à 1 020 416 émigrés en 2013, soit 5 % de la population (Banque mondiale, 2017a). Selon les Nations Unies, la part totale d'émigrés, qui était de 3 % en 1990 (DAES des Nations Unies, 2015), augmente.

Graphique 1.2. La Côte d'Ivoire est un pays d'immigration nette, mais qui affiche également un niveau élevé d'émigration

Nombre d'émigrés et d'immigrés en pourcentage de la population (2015)



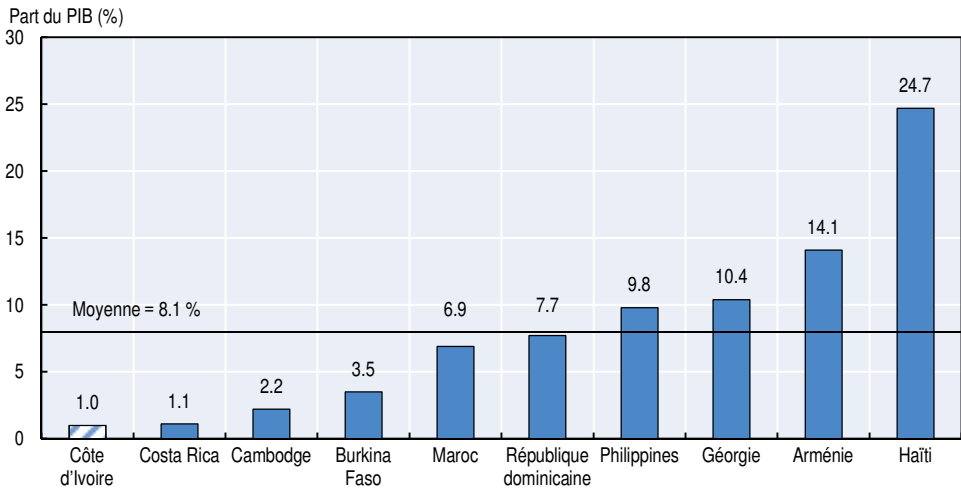
Note : Données tirées de recensements nationaux, d'enquêtes sur la population active et de registres de la population.
Source : DAES des Nations Unies (2015), www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates15.shtml.

Les fonds transférés au pays par les émigrés constituent une importante source de revenus pour de nombreux ménages en Côte d'Ivoire. Ces transferts peuvent améliorer le bien-être des ménages migrants et stimuler le développement économique et social, mais le poids total en termes de produit intérieur brut (PIB) reste, malgré tout, faible comparativement à d'autres pays IPPMD. En 2015, l'afflux de transferts de fonds vers la Côte d'Ivoire a atteint 331 millions de dollars américains (USD), soit 1 % du PIB (Banque mondiale, 2017b), tandis que le taux moyen était de 8.1 % pour l'ensemble des pays IPPMD (graphique 1.3). Ce taux faible peut en partie s'expliquer par le fait que de nombreux transferts de fonds sont acheminés manuellement du

Burkina Faso et du Libéria, ou transférés par des circuits informels. Cependant, la hausse de l'émigration à partir de la Côte d'Ivoire devrait générer des taux de transferts de fonds supérieurs.

Graphique 1.3. En Côte d'Ivoire, la contribution des transferts de fonds par rapport au PIB est relativement faible

Part des transferts de fonds en pourcentage du PIB, 2015



Source : Banque mondiale (2017b), www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaisues/brief/migration-remittances-data.

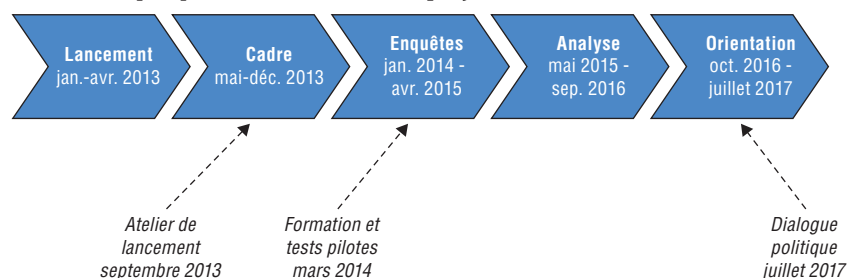
Comment le projet IPPMD a-t-il été mis en œuvre en Côte d'Ivoire ?

En Côte d'Ivoire, l'équipe du projet IPPMD a collaboré avec l'Office national de la population (ONP), interlocuteur gouvernemental sous la tutelle du ministère d'État, ministère du Plan et du Développement. L'ONP a donné des informations sur les priorités nationales, les données et les mesures politiques, et aidé à l'organisation d'ateliers nationaux et de rencontres bilatérales. L'équipe IPPMD a également collaboré avec le Centre ivoirien de recherches économiques et sociales (CIRES) afin de veiller au bon déroulement du projet. Le CIRES a aidé à l'organisation d'événements au niveau national, contribué à la conception de la stratégie de recherche en Côte d'Ivoire, mené les enquêtes de terrain et co-rédigé le rapport national.

L'équipe du projet IPPMD a organisé des ateliers locaux avec l'appui de la Délégation de l'Union européenne en Côte d'Ivoire. Les participants aux ateliers et aux réunions ont été interrogés lors des missions en Côte d'Ivoire, ils ont également joué un rôle dans la consolidation du réseau des partenaires du projet et dans la définition des priorités de recherche au sein du pays.

Un atelier de lancement, qui s'est déroulé à Abidjan en septembre 2013, a inauguré le projet en Côte d'Ivoire (graphique 1.4). L'atelier a servi de plateforme pour discuter de l'objectif du projet dans le pays aux côtés des décideurs nationaux et locaux, des représentants des organisations internationales, des organisations patronales et syndicales, de la société civile et du monde universitaire. Les participants sont convenus que le projet doit porter à la fois sur l'émigration et l'immigration en Côte d'Ivoire. À l'issue d'un vaste débat plutôt animé, l'équipe du projet IPPMD a décidé de concentrer l'analyse sur cinq secteurs : 1) le marché de l'emploi ; 2) l'agriculture ; 3) l'éducation ; 4) l'investissement et les services financiers ; et 5) la protection sociale et la santé.

Graphique 1.4. **Calendrier du projet IPPMD en Côte d'Ivoire**



À la suite d'un atelier de formation et d'essais pilotes conduits par les équipes du projet IPPMD et du CIREs, ce dernier a collecté des données quantitatives auprès de 2 345 ménages (13 337 individus en Côte d'Ivoire et 630 émigrés) et 110 communautés, et mené 44 entretiens qualitatifs auprès des parties prenantes en 2014 (chapitre 3). Le projet s'est achevé en juillet 2017 par un dialogue politique, où des recommandations de politiques ont été proposées et discutées, suivi d'un débat avec les parties prenantes portant sur les actions concrètes à mettre en œuvre afin de tirer le meilleur parti des migrations en Côte d'Ivoire.

Que nous apprend le rapport au sujet des liens entre migrations et développement ?

Les conclusions de ce rapport suggèrent que le potentiel de développement offert par les migrations n'est pas pleinement exploité en Côte d'Ivoire. La prise en compte des migrations dans de nombreux domaines politiques peut permettre de tirer avantage de ce potentiel. Le rapport illustre la relation bilatérale entre les migrations et les politiques publiques en analysant comment les migrations influencent les secteurs clés – le marché de l'emploi, l'agriculture, l'éducation, l'investissement et les services financiers, et la protection sociale et

la santé (chapitre 4) – et comment elles sont dépendantes des politiques mises en œuvre dans ces secteurs (chapitre 5).

Les programmes de formation professionnelle tendent à intensifier l'émigration en Côte d'Ivoire

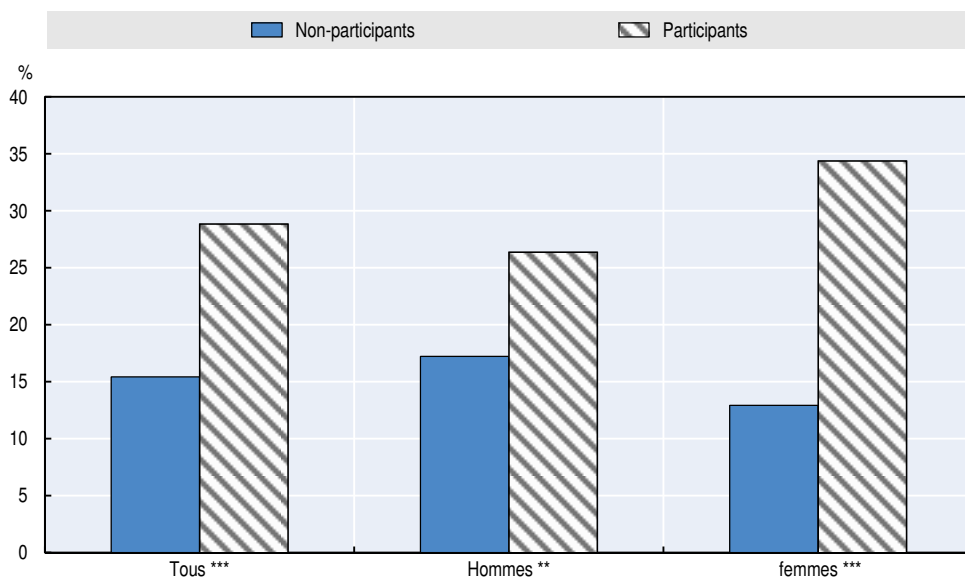
La création d'emplois, en particulier pour les jeunes, est au premier plan de l'action gouvernementale, comme en témoigne la Politique nationale de l'emploi (PNE) depuis juin 2012. Les transferts de fonds peuvent jouer un rôle grâce à leur impact sur le marché du travail. Les données montrent que les ménages avec des émigrés qui reçoivent des transferts de fonds ont la plus faible proportion d'adultes actifs. Il n'y a pas de différence visible entre les ménages sans migrants et ceux avec migrants mais qui ne reçoivent pas de transferts de fonds. Telle est la tendance générale dans les zones urbaines. La situation est différente dans les zones rurales. Dans les ménages sans aucun migrant, le nombre de membres qui travaillent est inférieur à celui des ménages avec un émigré, mais qui ne reçoivent pas de transferts de fonds.

En outre, les transferts de fonds et la migration de retour favorisent aussi le travail indépendant. Les données montrent que la réception de transferts de fonds est positivement associée au travail indépendant. Cela vaut à la fois pour les hommes et les femmes, et aussi bien dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Cependant, le lien entre le fait de compter un migrant de retour au sein du ménage et le travail indépendant semble moins évident. Seuls les hommes semblent exercer davantage une activité indépendante lorsque leur ménage compte un migrant de retour.

Les politiques peuvent également influencer sur les résultats des migrations, tels que la probabilité d'émigration. En effet, les instruments politiques permettant d'améliorer le marché de l'emploi domestique pourraient réduire les raisons incitant à émigrer. Si les programmes de formation professionnelle peuvent permettre, par exemple, d'obtenir de meilleurs postes sur le marché de l'emploi domestique, et ainsi de diminuer la nécessité d'émigrer, ils peuvent aussi offrir aux émigrés potentiels de meilleures possibilités d'emploi à l'étranger, ce qui laisse supposer que des personnes peuvent prendre part à des programmes de formation professionnelle dans le but de trouver un emploi à l'étranger. En effet, si 15 % des personnes qui n'ont pas suivi de programmes de formation professionnelle en Côte d'Ivoire ont l'intention d'émigrer, une part bien plus grande des participants envisage de partir (29 %) ; cette tendance semble plus marquée chez les femmes (graphique 1.5).

De plus, si les agences pour l'emploi peuvent aider à trouver un emploi sur le marché de l'emploi domestique et ainsi à limiter l'émigration, l'étude indique que ces agences jouent un rôle mineur dans la recherche d'emploi en Côte d'Ivoire.

Graphique 1.5. Les participants à des programmes de formation professionnelle en Côte d'Ivoire sont plus susceptibles d'envisager l'émigration que les non-participants
Part d'individus envisageant d'émigrer (%), selon qu'ils ont ou non participé à des programmes de formation professionnelle



Note : La signification statistique calculée à l'aide du test du khi carré est indiquée comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Les migrations revitalisent et diversifient le secteur agricole, et les politiques agricoles pourraient bien stimuler davantage l'émigration

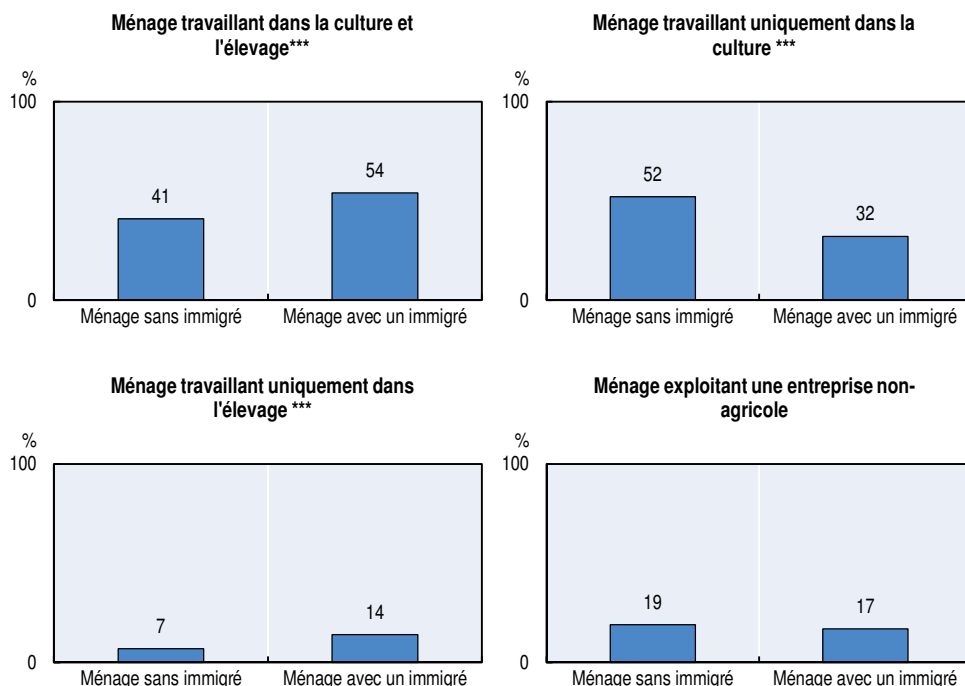
L'agriculture joue un rôle central en Côte d'Ivoire et son poids dans le PIB du pays est relativement élevé, en comparaison avec les autres pays partenaires du projet (OCDE, 2017). Les migrations peuvent dynamiser le secteur agricole, ce qui est important étant donné que ce domaine est naturellement délaissé au profit de postes plus urbains ou non-agricoles. Cependant, les politiques agricoles pourraient stimuler encore davantage l'émigration.

L'émigration et l'immigration ont toutes deux une incidence profonde sur le secteur. Premièrement, l'émigration soulage et revitalise le secteur agricole. L'émigration réduit la disponibilité de la main-d'œuvre au sein du ménage et potentiellement dans l'ensemble de la communauté, mais elle contribue également à soulager les marchés du travail saturés à travers le transfert d'anciens chômeurs à des emplois productifs. Les données IPPMD indiquent que les émigrés sont peut-être remplacés quand ils partent, étant donné que les ménages avec un émigré utilisent un peu plus la main-d'œuvre du ménage (3.1 contre 2.6 membres du ménage), bien que la différence ne soit pas importante sur le plan statistique, et surtout qu'ils sont plus susceptibles

de recruter des travailleurs externes (68 % contre 52 %). L'émigration déplacerait donc le marché de l'emploi à l'extérieur du ménage, décongestionnant ainsi le marché de l'emploi agricole et améliorant sans doute sa productivité. Dans le même temps, l'immigration semble contribuer à la diversification et à l'expansion du secteur. Selon qu'ils comptaient ou non un immigré, les ménages n'exerçaient pas le même type d'activités. En effet, les ménages avec un immigré avaient plus tendance que les ménages sans immigré à exercer des activités à la fois de culture et d'élevage (54 % contre 41 %), ou à uniquement élever des animaux (14 % contre 7 %), tandis que - contrairement aux ménages sans immigré - ils avaient moins tendance à exercer uniquement des activités de culture (32 % contre 52 % ; graphique 1.6).

Graphique 1.6. Les immigrés en Côte d'Ivoire ont plutôt tendance à élever des animaux et à exercer plusieurs activités agricoles

Types d'activité du ménage, pour les ménages avec un immigré et les ménages sans immigré



Note : La signification statistique calculée à l'aide du test du khi carré est indiquée comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

En Côte d'Ivoire, les politiques agricoles peuvent souvent permettre d'augmenter l'émigration. En 1998, la Côte d'Ivoire a fait un pas vers la codification des opérations foncières via une réforme des zones rurales, laquelle a rendu les titres fonciers d'autant plus importants. Statistiquement, il était

beaucoup plus fréquent que les ménages détenant des titres fonciers en Côte d'Ivoire comptent un membre ayant l'intention d'émigrer (34 % contre 22 %) et un émigré actuel (24 % contre 17 %) par rapport aux ménages sans titres de propriété. Par ailleurs, en augmentant le flux de revenus du ménage, les subventions agricoles peuvent réduire les contraintes financières et augmenter la probabilité d'émigration. En réalité, bien que peu de ménages aient bénéficié de ces subventions, les ménages recevant des subventions agricoles sont aussi plus nombreux à compter un membre ayant l'intention d'émigrer (42 % contre 26 %). Les résultats de l'analyse de régression indiquent que les deux domaines politiques sont liés aux projets d'émigration, mais pas à l'émigration réelle. Par conséquent, il se peut que les ménages restent trop pauvres pour mettre en œuvre leurs projets d'émigration.

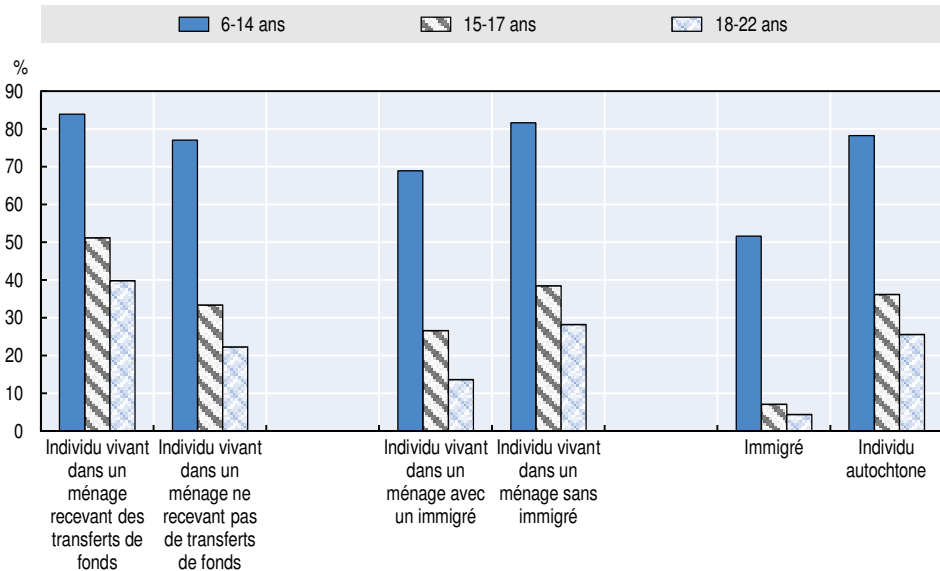
Les transferts de fonds sont généralement affectés à l'éducation et les immigrés ont moins de chance d'aller à l'école

Le Plan d'action à moyen terme du secteur de l'éducation/la formation (PAMT) 2012-14 a eu comme objectif de reconstruire le système éducatif et de relever les défis structurels antérieurs aux crises dans le système éducatif. Les migrations peuvent influencer sur le secteur de l'éducation de plusieurs façons. Les transferts de fonds peuvent, par exemple, assouplir les contraintes des ménages et les encourager à investir dans l'éducation. En fait, les transferts de fonds favorisent les dépenses consacrées à l'éducation en Côte d'Ivoire. Les résultats indiquent un lien positif entre les ménages qui reçoivent des transferts de fonds et la fréquentation scolaire des jeunes dans les deux groupes d'âge 15-17 ans et 18-22 ans. Néanmoins, ils ne montrent aucun lien statistiquement significatif pour les jeunes enfants du groupe d'âge 6-14 ans. Ce que confirment les statistiques descriptives qui affichent un niveau de fréquentation scolaire relativement élevé pour ce groupe d'âge, et de légères différences entre les enfants des ménages recevant des transferts de fonds (84 % de scolarisation) et les enfants des ménages qui n'en reçoivent pas (77 % ; graphique 1.7).

Les élèves immigrés ont aussi moins de chance d'aller à l'école. Les enfants des ménages avec un immigré et les enfants eux-mêmes immigrés (graphique 1.7, barres de droite) sont généralement moins scolarisés que les enfants des ménages sans immigrés. L'écart le plus important concerne les jeunes âgés de 15 à 17 ans : 7 % des enfants immigrés de ce groupe d'âge sont scolarisés, contre 36% de leurs homologues nés en Côte d'Ivoire. Les enfants et les jeunes des ménages qui reçoivent des transferts de fonds ont, au contraire, plus tendance à être scolarisés que les enfants et les jeunes des ménages qui n'en reçoivent pas. Cette différence est plus marquée chez les jeunes des groupes d'âge 15-17 ans et 18-22 ans que chez les enfants du primaire (âgés de 6 à 14 ans).

Graphique 1.7. Les enfants immigrés en Côte d'Ivoire sont généralement moins scolarisés que les enfants nés dans le pays

Scolarisation (%), selon le statut migratoire du ménage au sein duquel l'enfant vit



Note : Les ménages avec un immigré désignent les ménages dont au moins l'un des membres est né en dehors de la Côte d'Ivoire (indépendamment du fait que l'enfant/le jeune soit né en Côte d'Ivoire ou à l'étranger). Ici, le terme « immigré » désigne les enfants/jeunes nés à l'étranger, qui sont donc eux-mêmes des immigrés.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Grâce aux politiques éducatives, les familles ressentent moins la pression de gagner des revenus supplémentaires pour payer la scolarité de leurs enfants, et les incitations à émigrer sont réduites. Les données IPPMD montrent que le lien entre les ménages ayant bénéficié d'un programme éducatif en nature, tel que les programmes de cantine scolaire ou la gratuité des manuels scolaires, et comptant un membre ayant l'intention d'émigrer dans l'avenir est en réalité négatif et statistiquement important, ce qui peut laisser entendre que ces programmes peuvent diminuer la nécessité d'émigrer et les incitations en ce sens.

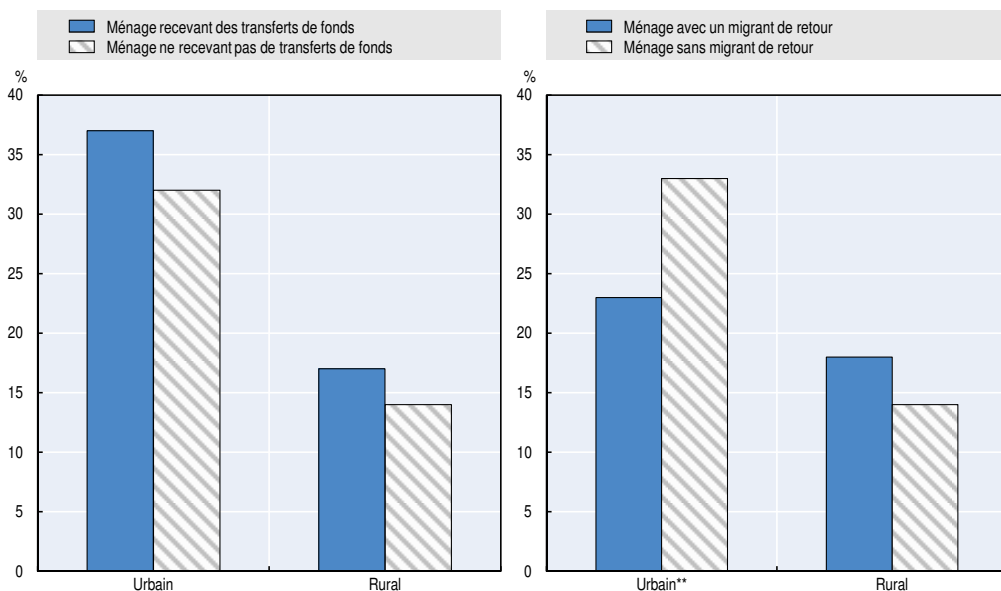
Les ménages titulaires d'un compte bancaire sont plus susceptibles de recevoir des transferts de fonds

L'entrepreneuriat et les investissements contribuent à la croissance et aux possibilités d'emploi dans les pays développés comme dans les pays en développement. La migration de retour et les transferts de fonds des émigrés à l'étranger peuvent alléger les contraintes en termes de crédit et contribuer de façon positive à des investissements en capital et à l'activité entrepreneuriale, à l'instar du financement de la création ou de l'expansion des petites entreprises.

En effet, la propriété d'entreprise est plus élevée chez les ménages recevant des transferts de fonds et les ménages avec des migrants de retour, particulièrement dans les zones rurales en Côte d'Ivoire. En comparant les ménages confrontés à des expériences migratoires diverses, on constate que les ménages recevant des transferts de fonds sont plus susceptibles de posséder une entreprise que ceux qui n'en reçoivent pas, en zone urbaine comme en zone rurale. Globalement, les ménages avec des migrants de retour sont moins souvent propriétaires d'une entreprise que les autres dans les zones urbaines, mais plus susceptibles de posséder une entreprise en milieu rural (graphique 1.8). Toutefois, une analyse fondée sur un modèle de régression montre que la migration de retour présente un lien positif et statistiquement significatif avec la propriété d'entreprise, mais uniquement dans les zones rurales.

Graphique 1.8. La propriété d'entreprise est plus élevée chez les ménages recevant des transferts de fonds et les ménages avec des migrants de retour dans les zones rurales en Côte d'Ivoire

Part des ménages qui possèdent une entreprise (%), par statut migratoire et situation géographique



Note : Les résultats présentant une signification statistique (calculés à l'aide du test du khi carré) sont indiqués comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %.

Source : Elaboré à partir des données IPPMD.

Un problème a été identifié concernant les petites et moyennes entreprises en Afrique, il s'agit de l'accès à des sources de financement adéquates et d'un manque de compétences entrepreneuriales. L'accès au secteur financier formel

peut faciliter le transfert de montants supérieurs de fonds, en particulier à travers les circuits formels. Les données IPPMD montrent que les ménages titulaires d'un compte bancaire sont plus susceptibles de recevoir des transferts de fonds (13 %) que ceux qui n'en ont pas (8 %). Par ailleurs, le fait de posséder un compte en banque est également associé à la réception de montants supérieurs lors des transferts de fonds : ainsi, le montant annuel des transferts de fonds reçus par les ménages possédant un compte bancaire est d'environ 786 USD en moyenne, contre 477 USD en moyenne pour les ménages non titulaires d'un compte bancaire. En outre, très peu de ménages ont suivi une formation financière : 3 % des ménages recevant des transferts de fonds et 2 % des ménages n'en recevant pas, d'où la possibilité pour les politiques sectorielles de contribuer à la création d'un environnement plus propice sur le plan financier.

Les immigrés sont moins susceptibles de jouir d'une protection sociale que les personnes nées en Côte d'Ivoire

L'existence d'un système adéquat de protection sociale et de couverture maladie est essentielle pour assurer la cohésion sociale, contribuer au bien-être et améliorer la productivité dans un pays. Par rapport à d'autres pays du projet IPPMD, la Côte d'Ivoire dépense assez peu dans le domaine social. Les ménages avec un immigré tendent à moins bénéficier des transferts sociaux du gouvernement que les ménages sans immigré, en milieu rural comme urbain : en moyenne, 6 % des ménages sans immigré ont reçu des transferts gouvernementaux dans les 12 mois précédant l'enquête, contre seulement 1 % des ménages avec un émigré.

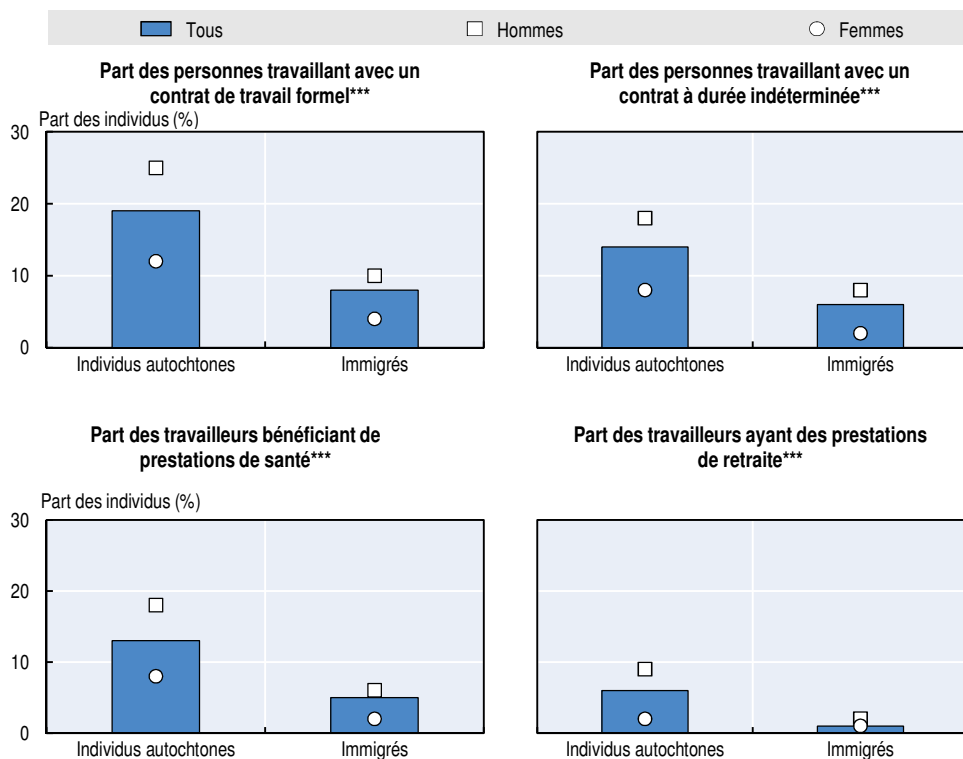
En termes de recours aux services de santé, en moyenne, les immigrés qui se sont rendus dans un établissement de santé au moins une fois au cours des 12 mois précédant l'enquête étaient plus nombreux que les personnes nées dans le pays. Au total, 44 % des autochtones ont accédé à un établissement de santé au moins une fois contre 55 % pour l'échantillon d'immigrés. Outre la probabilité d'utiliser les services de santé au moins une fois, parmi les individus qui ont fréquenté un établissement au moins une fois, les immigrés ont toutefois moins souvent fréquenté un établissement de santé que les personnes nées dans le pays. En moyenne, les immigrés ont fréquenté ce type d'établissement 3 fois au cours des 12 mois précédents, contre 3.4 fois pour les autochtones, soit un résultat statistiquement significatif.

L'accès équitable à la santé et à la protection sociale peut améliorer l'intégration des immigrés et déterminer le niveau de contribution d'un immigré à l'égard du pays d'accueil. Ces prestations peuvent être accordées dans le cadre d'un emploi dans le secteur formel. Cependant, rares sont les personnes en Côte d'Ivoire qui bénéficient de contrats de travail formels. Bien que tous

les employeurs en Côte d'Ivoire doivent être immatriculés auprès de la Caisse nationale de prévoyance sociale et enregistrer leurs employés, les données IPPMD indiquent que 83 % des travailleurs non-agricoles dans le pays n'ont pas de contrat de travail formel. Les immigrés ont encore moins de chances d'être couverts par des contrats de travail formels et de bénéficier de prestations que les travailleurs nés dans le pays (graphique 1.9). Les immigrés qui ne travaillent pas dans l'agriculture ont souvent moins de chance d'avoir un contrat de travail formel (9 % contre 19 %), un contrat à durée indéterminée (6 % contre 14 %), des prestations de santé (5 % contre 13 %) et des prestations de retraite (2 % contre 6 %) que les travailleurs nés dans le pays, ce qui rend encore plus difficile leur intégration sociale dans le pays.

Graphique 1.9. Les immigrés, hommes et femmes, ont moins accès à la protection sociale que les travailleurs nés en Côte d'Ivoire

Part d'individus ayant accès à la protection sociale, selon que l'individu en question est un immigré ou non



Note : Un test du khi carré a servi à mesurer le niveau de signification statistique entre chaque ensemble de groupes, pour tous les individus. Les résultats présentant une signification statistique sont indiqués comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %. L'échantillon n'inclut pas les travailleurs agricoles.

Source : Elaboré à partir des données IPPMD.

Un programme d'action plus cohérent peut permettre de libérer le potentiel de développement des migrations

Le rapport affirme que les migrations, à travers les dimensions analysées dans l'étude IPPMD – l'émigration, les transferts de fonds, la migration de retour et l'immigration – peuvent contribuer au développement économique et social de la Côte d'Ivoire. Toutefois, ce potentiel de développement ne semble pas être pleinement réalisé. Le pays a besoin d'un cadre politique plus cohérent afin de tirer avantage des migrations au profit du développement. La Côte d'Ivoire a récemment commencé à œuvrer en ce sens. Depuis 2014, le pays a mis au point sa Stratégie nationale de politique migratoire, mais le document n'a pas encore été adopté par le gouvernement. Par ailleurs, il a organisé deux Forums de la diaspora, en mai 2015 et en mai 2017, dont l'objectif était de passer en revue les préoccupations exprimées par la diaspora ivoirienne en vue de l'élaboration d'une Politique nationale de gestion des Ivoiriens de l'extérieur. Cependant, la gestion des migrations en Côte d'Ivoire est assumée par différents ministères et institutions publiques, qui ne sont guère coordonnés entre eux (ICMPD et OIM, 2015).

Et pourtant, de nombreux ministères négligent encore les effets des migrations dans leur domaine de responsabilité – qu'il s'agisse du marché de l'emploi, de l'agriculture, de l'éducation, de l'investissement et des services financiers, ou de la protection sociale et la santé – et les effets de leurs mesures en termes de migrations. Le présent rapport demande qu'il soit tenu compte des migrations lors de l'élaboration des politiques des différents secteurs et des plans nationaux de développement pour la Côte d'Ivoire.

Les sections suivantes proposent des recommandations politiques pour chaque secteur étudié dans le cadre du projet IPPMD en Côte d'Ivoire. Les recommandations politiques concernant différents secteurs et dimensions migratoires, qui résultent de l'étude menée sur les dix pays, sont détaillées dans le rapport comparatif IPPMD (OCDE, 2017).

Intégrer la migration et le développement dans les politiques de marché de l'emploi

Les données IPPMD montrent que les transferts de fonds et la migration de retour sont associés à des taux de travail indépendant plus élevés, et que l'immigration continue de jouer un rôle notable dans le pays et constitue une source de main-d'œuvre importante. Les immigrés ont plus tendance à travailler et à exercer une activité indépendante que les personnes nées dans le pays. Si les transferts de fonds ont tendance à réduire l'offre de main-d'œuvre dans les ménages urbains, le bien-être des travailleurs n'en est pas pour autant diminué s'ils peuvent éviter de travailler dans de mauvaises conditions ou loin de leurs enfants. Bien que l'on s'attende plutôt à ce qu'elles freinent l'émigration, les

agences pour l'emploi jouent un rôle mineur dans la recherche d'emploi en Côte d'Ivoire. Les programmes de formation professionnelle, en revanche, peuvent encourager l'émigration à partir de la Côte d'Ivoire en offrant de meilleures possibilités d'emploi à l'étranger. Les recommandations de politiques publiques sont les suivantes :

- Ajuster et cibler les programmes de formation professionnelle pour mieux faire correspondre la demande à l'offre. Cartographier les pénuries de main-d'œuvre et renforcer les mécanismes de coordination avec le secteur privé, entre autres mesures importantes.
- Élargir le champ d'action des agences pour l'emploi afin d'atteindre les immigrés, les migrants de retour et les émigrés actuels, et s'assurer qu'ils sont bien informés des emplois salariés formels. Pour atteindre cet objectif, il sera essentiel de nouer des liens plus étroits entre les agences de placement et le secteur privé.

Tirer profit de la migration en faveur du développement agricole

La Côte d'Ivoire considère le secteur agricole comme un rouage essentiel au cœur des premières mesures tournées vers une croissance forte et partagée dans le pays, mais souligne par ailleurs les nombreux écueils qui continuent d'entraver une telle croissance. Étant donné le rôle considérable que l'agriculture continue de jouer en Côte d'Ivoire, il est primordial pour le pays d'assurer que les migrations aident le secteur, plutôt qu'elle ne lui nuise. Les données IPPMD indiquent que l'émigration peut contribuer à redynamiser le secteur agricole en déplaçant la demande de main-d'œuvre vers le marché libre de l'emploi. Les ménages avec un émigré remplacent souvent la main-d'œuvre perdue en recrutant des travailleurs à l'extérieur du ménage. Néanmoins, les ménages avec un émigré ont également un peu plus recours à la main-d'œuvre interne et utilisent la même quantité de main-d'œuvre externe que les ménages sans émigré, bien qu'ils comptent un membre en moins. L'afflux d'immigrés en Côte d'Ivoire permet également au secteur de se diversifier, les immigrés ayant davantage tendance à exercer différentes activités agricoles (élevage et culture), mais surtout l'élevage animalier, un secteur qui en est encore à ses balbutiements dans le pays.

Les décideurs doivent se montrer prudents quant aux moyens utilisés pour mettre en œuvre les programmes destinés à stimuler le secteur, dans la mesure où les titres fonciers et les subventions agricoles semblent favoriser la migration. Cependant, ces données ne suggèrent aucun lien avec l'émigration réelle, ce qui signifie que les ménages sont sans doute encore trop limités sur le plan financier pour mettre en œuvre leurs projets. Parmi les recommandations de politiques :

- Veiller à ce que les ménages agricoles puissent remplacer la main-d'œuvre perdue en raison de l'émigration en assurant une meilleure couverture des zones rurales par les institutions du marché de l'emploi.

- Associer les programmes de délivrance des titres fonciers aux programmes liant migrations et développement, tels que l'extension de la couverture des sociétés de transfert de fonds en milieu rural, la création de programmes visant à orienter les transferts de fonds vers l'investissement agricole et à faciliter l'investissement et l'intégration des migrants de retour dans les zones rurales.
- Subordonner les subventions agricoles aux récoltes à venir, au lieu de les verser à l'avance, de façon à éviter qu'elles ne servent à financer davantage l'émigration. Dans le même temps, veiller à ce que ces subventions soient offertes aux immigrés et aux migrants de retour, car elles permettraient ainsi d'orienter plus d'investissements vers le secteur.

Renforcer les liens entre les migrations et l'investissement dans l'éducation

L'étude IPPMD constate que les transferts de fonds apportent des avantages sociaux à la Côte d'Ivoire car ils sont liés à un taux de scolarité plus élevé, en particulier chez les jeunes, ce qui est essentiel étant donné que le financement de la scolarité est l'un des enjeux majeurs pour les ménages du pays. Parallèlement, si l'accès à l'éducation est un outil fondamental pour l'intégration sociale, il a été observé que les enfants immigrés ont moins de chances d'aller à l'école que les autres, et que les étudiants immigrés n'ont pas accès aux programmes éducatifs dans la même mesure que les étudiants nés dans le pays. Les programmes éducatifs ont également tendance à limiter les projets d'émigration individuels. Ces conclusions indiquent la nécessité :

- d'investir davantage pour améliorer la qualité de l'enseignement et l'accès à l'éducation afin de répondre à la demande d'éducation croissante portée par les transferts de fonds et l'immigration ;
- d'étendre les programmes de distribution en numéraire et en nature dans les zones où les taux d'immigration sont élevés, et de veiller à ce que les immigrés bénéficient d'un accès équitable à ces programmes afin de soutenir l'éducation universelle et l'intégration des immigrés.

Renforcer les liens entre la migration, l'investissement, les services financiers et le développement

Les migrations peuvent permettre d'augmenter les investissements dans des activités productives telles que les entreprises et l'entrepreneuriat. Simultanément, un climat d'investissement favorable et un secteur financier inclusif peuvent renforcer l'impact des transferts de fonds sur le développement en encourageant davantage l'épargne et les investissements. Les données IPPMD montrent que les transferts de fonds et la migration de retour sont liés

à des investissements productifs, et notamment à la création d'un plus grand nombre d'entreprises dans les zones rurales. Il est possible d'aller plus loin pour continuer de consolider les liens positifs entre migrations et investissement. Les données indiquent que la détention d'un compte bancaire est associée à des transferts de fonds d'un montant supérieur, mais que la couverture de la formation financière est faible dans le pays. Les mesures suivantes pourraient permettre d'améliorer la situation :

- Développer l'offre de services financiers en augmentant la concurrence entre les prestataires de services.
- Améliorer les connaissances financières et les compétences entrepreneuriales des ménages dans les communautés où les taux d'émigration sont élevés afin de stimuler l'investissement des transferts de fonds.
- Accroître la productivité des nouvelles entreprises, par exemple en dispensant des formations en gestion d'entreprise et en permettant l'accès au crédit afin d'encourager l'investissement de transferts de fonds dans la création d'entreprises.

Étendre la couverture des services de santé et de protection sociale pour obtenir de meilleurs résultats en termes de développement et de migrations

En Côte d'Ivoire, l'immigration joue un rôle déterminant et est au cœur des préoccupations politiques, en particulier la façon dont les immigrants utilisent ou non les services de santé et de protection sociale. Par ailleurs, la protection sociale et la couverture médicale sont des vecteurs essentiels de l'intégration sociale des immigrants. L'analyse du rapport relève peu d'éléments indiquant que les immigrants en Côte d'Ivoire sont des bénéficiaires nets des transferts publics. Bien que les femmes immigrées, en particulier, aient davantage tendance à se rendre dans un établissement de santé que leurs homologues nées dans le pays, les immigrants (hommes et femmes) consultent moins souvent dans un établissement de santé dans les zones rurales. On pourrait penser que la protection sociale et la couverture médicale sont garanties par les contrats de travail, mais le travail informel en Côte d'Ivoire reste élevé et les immigrants sont généralement moins nombreux à être couverts par un contrat de travail formel. Ce constat était valable pour les contrats à durée indéterminée, les prestations de santé liées à l'emploi et les régimes de retraite, et concernait aussi bien les hommes que les femmes, mais uniquement les zones urbaines. Pour résoudre ces problèmes et obtenir de meilleurs résultats en matière d'intégration des immigrants, les décideurs politiques peuvent :

- augmenter *de jure*, mais aussi *de facto*, l'accès universel à la protection sociale, telle que les prestations sociales versées par le gouvernement, les programmes de retraite, les prestations médicales, l'adhésion à un syndicat et les conditions d'un contrat de travail formel, en particulier dans les zones urbaines ;

- étudier la raison pour laquelle les immigrés fréquentent moins souvent les établissements de santé et, si nécessaire, ajuster les investissements en faveur de ces établissements dans les quartiers où les niveaux d'immigration sont élevés, en particulier dans les zones rurales.

Structure du rapport

Le chapitre 2 traite de l'évolution des migrations en Côte d'Ivoire et examine les travaux de recherche actuels sur les liens entre migrations et développement. Il analyse également brièvement le contexte politique et les cadres institutionnels existants liés à la migration. Le chapitre 3 explique la manière dont les enquêtes de terrain ont été menées et les approches analytiques utilisées aux fins de la recherche empirique. Y sont également présentées les conclusions générales de l'enquête IPPMD sur les modèles d'émigration, de transferts de fonds et de migration de retour. Le chapitre 4 examine quant à lui les conséquences des migrations dans quatre secteurs clés en Côte d'Ivoire : le marché de l'emploi, l'agriculture, l'éducation, ainsi que l'investissement et les services financiers. Enfin, le chapitre 5 aborde la façon dont les politiques adoptées dans ces secteurs peuvent influencer sur les résultats en matière de migrations.

Références

- Banque mondiale (2017a), *Bilateral Migration Matrix 2013* (base de données), Washington DC., www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migration-remittances-data (consulté le 1^{er} avril 2017).
- Banque mondiale (2017b), « Annual Remittances Data (inflows) » (données annuelles sur les envois de fonds – transferts de fonds entrants), *Données de la Banque mondiale sur les migrations et les envois de fonds* (base de données), Banque mondiale, Washington, DC, www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migrationremittances-data (consulté le 1^{er} mai 2017).
- DAES des Nations Unies (2015), *International Migration Stock : The 2015 Revision* (base de données), Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, New York, www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates15.shtml.
- ICMPD et OIM (2015), « A Survey on Migration Policies in West Africa », préparé par le Centre international pour le développement des politiques migratoires, Vienne – Autriche et l'Organisation internationale pour les migrations (Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre), Dakar – Sénégal, https://www.icmpd.org/fileadmin/ICMPD-Website/ICMPD_General/Publications/2015/A_Survey_on_Migration_Policies_in_West_Africa_EN_SOFT.pdf.
- OCDE (2017), *Interactions entre politiques publiques, migrations et développement*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264274136-fr>.
- République de Côte d'Ivoire (2015), « Plan national de développement (PND) 2016-2020 », Yamoussoukro.

Chapitre 2

Paysage de la migration en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire est essentiellement un pays d'immigration, bien que l'émigration soit à la hausse. La politique d'immigration relativement ouverte lancée dans les années 60 a favorisé l'installation de nombreux immigrants dans le pays. Le conflit qui s'est déroulé de 2002 à 2011 a temporairement interrompu ces flux et augmenté l'émigration. Les transferts de fonds vers le pays ont également commencé à augmenter. Ce chapitre présente un aperçu des migrations en Côte d'Ivoire : leurs moteurs et leurs incidences, qui sont les migrants, et où ils sont allés, et ce que nous dit la documentation disponible sur les répercussions des migrations pour ceux qui restent au pays. Il se conclut par une présentation de la politique et du cadre institutionnel qui régissent les migrations en Côte d'Ivoire.

La Côte d'Ivoire est depuis longtemps un pays d'immigration nette. La politique relativement ouverte que le pays a mise en œuvre dans les années 60 a permis à des immigrés de s'installer et travailler en Côte d'Ivoire. Lorsque les perspectives d'avenir se sont assombries et que le conflit s'est répandu dans le pays, ces flux ont été momentanément interrompus et de nombreuses personnes sont parties. Face à la complexité de ces flux, le gouvernement a placé le sujet des migrations au cœur de sa stratégie nationale et prévu d'élaborer une stratégie spéciale en la matière.

Ce chapitre décrit le paysage migratoire en Côte d'Ivoire, plantant le décor pour les chapitres et l'analyse qui suivent. Il expose les tendances actuelles et rend compte de l'état de la recherche sur les questions essentielles liées aux migrations dans le pays. Il étudie également le rôle des migrations dans les politiques nationales de développement, les politiques migratoires spécifiques et le cadre institutionnel mis en œuvre pour gérer les migrations au niveau national.

Bref aperçu des tendances migratoires et des transferts de fonds en Côte d'Ivoire

L'expérience de la Côte d'Ivoire en tant que pays d'immigration remonte à plusieurs décennies. La Côte d'Ivoire avait joué un rôle relativement important dans l'exportation de produits agricoles lorsqu'elle a obtenu son indépendance de la France en 1960. Souhaitant capitaliser sur la relative richesse agricole de la Côte d'Ivoire, son premier président, Félix Houphouët-Boigny, s'est tourné vers un système d'immigration plutôt ouvert. L'augmentation de la main-d'œuvre devait favoriser l'économie agricole et faire de la Côte d'Ivoire un grand exportateur. Le changement de politique a provoqué un afflux sans précédent d'immigrés dans le pays, notamment en provenance des pays voisins, et principalement dans le secteur du cacao.

Les récents conflits qui ont eu lieu en Côte d'Ivoire, en particulier depuis le début des années 2000, ont changé la nature des flux migratoires en provenance et en direction du pays. De nombreux immigrés, ainsi que leurs enfants nés en Côte d'Ivoire, sont retournés dans leur pays d'origine. Parallèlement, l'émigration à partir de la Côte d'Ivoire suit une tendance à la hausse, et renforce le rôle des transferts de fonds, de la migration de retour et de la diaspora dans le développement du pays. Cette section brosse un tableau des tendances migratoires actuelles en Côte d'Ivoire.

L'immigration reste élevée mais suit une tendance à la baisse en pourcentage de la population

L'immigration est un facteur caractéristique et un rouage essentiel de l'économie ivoirienne, en particulier depuis que le pays a progressivement adopté une politique relativement ouverte dans les années 60. Le dénombrement des immigrés résidant dans le pays dépend en grande partie de la façon dont on définit un immigré. L'institut national de la statistique (INS), le département de la statistique du pays, s'appuie sur une définition fondée sur la nationalité : une personne qui n'a pas la nationalité ivoirienne est considérée comme immigrée. Selon cette définition et les données des recensements effectués dans le pays, les immigrés représentaient 28 % de la population en 1988, 26 % en 1998 et 24 % en 2014, suggérant une tendance à la baisse (INS, 2015). Le total actuel correspond à 5.5 millions de personnes. L'INS fournit également la part des immigrés nés en Côte d'Ivoire, et cette part augmente avec le temps, passant de 43 % en 1988, à 47 % en 1998 et 59 % en 2014. Soit environ 2.3 millions d'individus vivant en Côte d'Ivoire, mais n'étant pas nés dans ce pays. L'équilibre entre les sexes est resté stable au fil du temps (56 % des immigrés étaient des hommes en 1988, 55 % en 1998 et 2014 selon INS, 2015).

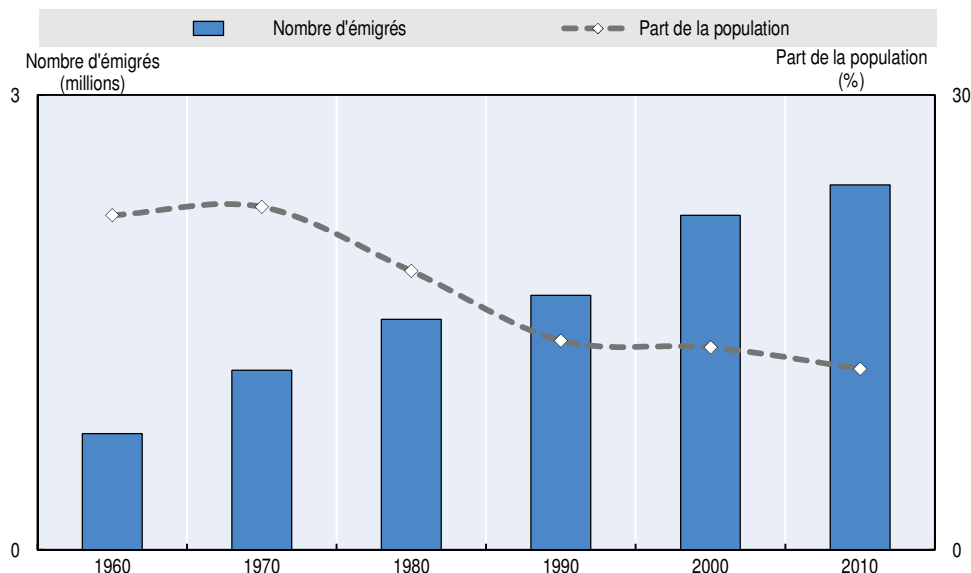
Selon la Banque mondiale, qui définit l'immigration en comptant le nombre de personnes vivant dans le pays mais nées ailleurs, le nombre d'immigrés est passé de 750 000 en 1960 à un peu plus de 2.4 millions en 2010 (graphique 2.1). Cependant, cette augmentation du nombre d'immigrés cache une baisse de l'immigration en pourcentage de la population. Ce pourcentage, qui était de près de 23 % en 1970, a diminué à 12 % en 2010 (graphique 2.1). Les derniers chiffres de la Banque mondiale estiment toujours à environ 2.4 millions le nombre d'immigrés en 2013, mais confirment la tendance à la baisse de ce nombre en pourcentage de la population, à 11 % (Banque mondiale, 2017a). Selon les Nations Unies, l'immigration est passée de 1.8 million – 15 % de la population – en 1990 à 2.3 millions en 2015 – soit 9.6 % de la population (DAES des Nations Unies, 2015).

Une grande majorité des immigrés en Côte d'Ivoire viennent d'un autre pays africain, et plus particulièrement de la région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les personnes nées au Burkina Faso représentaient environ 60 % des immigrés dans le pays en 2013, suivies par les immigrés du Mali (16 % ; graphique 2.2). Du fait de la politique d'immigration relativement ouverte qui a été instaurée dans les années 60, d'une forte croissance économique et d'une demande de main-d'œuvre élevée dans le secteur agricole, les pays offrant une main-d'œuvre agricole similaire ont été attirés par les possibilités et les salaires plus intéressants en Côte d'Ivoire. Par conséquent, la majeure partie des immigrés est originaire d'un grand nombre de pays d'Afrique de l'Ouest, et beaucoup d'entre eux sont des saisonniers qui travaillent une partie

de l'année en Côte d'Ivoire et le reste du temps dans leur pays d'origine, en fonction de la demande de main-d'œuvre (Neya, 2010). Ces immigrants saisonniers ne sont pas toujours pris en compte dans les statistiques.

Graphique 2.1. La part des immigrants en pourcentage de la population de la Côte d'Ivoire diminue au fil du temps

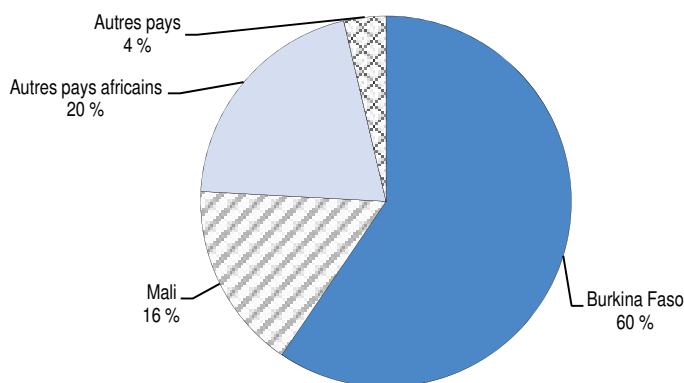
Stock total d'immigrants et stock d'immigrants en pourcentage de la population, 1960-2010



Source : Banque mondiale (2017b), à l'exception des chiffres de l'année 2010 tirés de Banque mondiale (2017c), www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migration-remittances-data ; Banque mondiale (2017d) pour les statistiques démographiques, <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL>.

Graphique 2.2. La majorité des immigrants en Côte d'Ivoire vient du Burkina Faso

Distribution des immigrants, par pays d'origine (2013, %)



Source : Banque mondiale (2017a).

L'immigration, et plus spécifiquement la présence de Burkinabè en Côte d'Ivoire, ayant joué un rôle majeur dans le conflit qui s'est déroulé de 2002 à 2011, on pourrait penser que de nombreux immigrés burkinabè sont retournés dans leur pays d'origine et que relativement moins de personnes ont quitté le Burkina Faso pour immigrer en Côte d'Ivoire pendant cette période. Cela pourrait expliquer en partie la réduction de la part des immigrés en Côte d'Ivoire, en pourcentage de la population, avec le temps. Ce n'est pas le cas, toutefois, et dans les faits la part de Burkinabè a plutôt augmenté. En 1960, ils représentaient 52 % de tous les immigrés dans le pays. Cette part est passée à 57 % en 2000, puis à 60 % en 2013 (Banque mondiale 2017a ; 2017b). Les Nations Unies estiment que les immigrés du Burkina Faso représentaient 60 % de tous les immigrés en Côte d'Ivoire en 2015. Par ailleurs, selon les estimations des Nations Unies pour 2015, 55 % des immigrés en Côte d'Ivoire sont des hommes (DAES des Nations Unies, 2015), conformément à la part déclarée par le recensement de 2014 discutée ci-dessus.

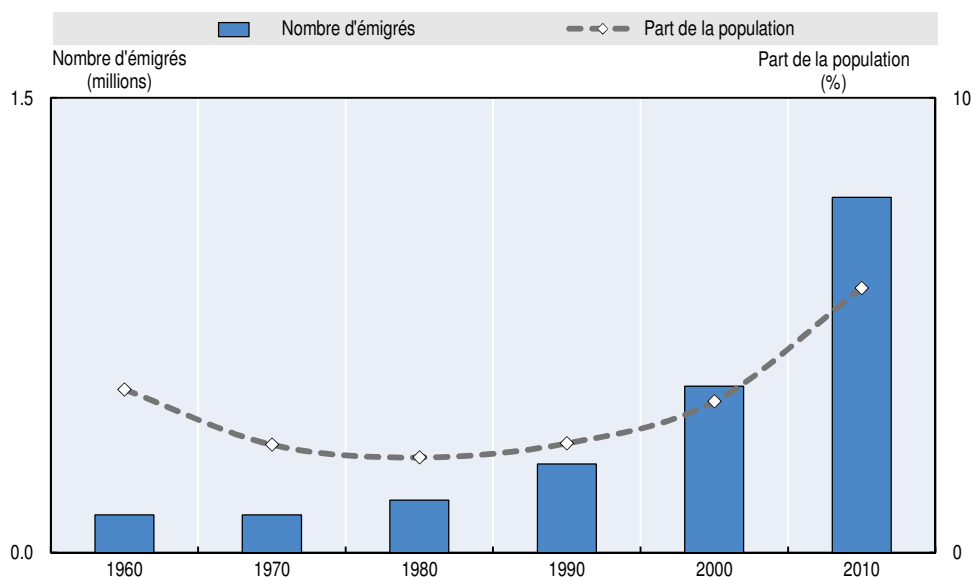
Même si son niveau reste relativement faible, l'émigration à partir de la Côte d'Ivoire augmente

Il existe peu de statistiques détaillées sur la taille, l'évolution et les caractéristiques de l'émigration ivoirienne. C'est encore un phénomène relativement récent en Côte d'Ivoire, mais il prend de l'ampleur depuis la récente décennie de troubles du pays. Il faut rappeler que l'émigration politique, quoiqu'extrêmement marginale, a marqué la Côte d'Ivoire. Les opposants aux divers régimes politiques qui se sont succédé ont tous, à un moment ou l'autre, pris la voie de l'exil (la France étant le pays d'accueil privilégié), suscitant des craintes de complot ou autre menace à la stabilité (Dozon, 2011).

La Banque mondiale définit les émigrés comme étant des personnes nées en Côte d'Ivoire, mais vivant dans un autre pays. Sur la base de cette définition, elle estime que le nombre d'émigrés augmente à un rythme de plus en plus soutenu depuis 1980, à la fois en termes absolus et relatifs. Le nombre d'émigrés est resté relativement faible et stable jusqu'en 1980, année où il a commencé à augmenter. En 1980, environ 173 103 personnes nées en Côte d'Ivoire vivaient ailleurs, tandis qu'en 2010 leur nombre était estimé à 1 172 151. Cette augmentation est également visible en pourcentage de la population. En 1980, les émigrés représentaient environ 2 % de la population, tandis qu'en 2010 ils étaient environ 6 %. Les dernières estimations pour 2013 donnent 1 020 416 émigrés et une part de 5 % de la population (Banque mondiale, 2017a). Les estimations des Nations Unies suggèrent un total de 370 832 émigrés en 1990 (3 % de la population) et 850 105 émigrés en 2015 (4 % de la population ; DAES des Nations Unies, 2015).

Graphique 2.3. L'émigration à partir de la Côte d'Ivoire, en pourcentage de la population, a augmenté

Stock total d'émigrés et stock d'émigrés en pourcentage de la population, 1960-2010



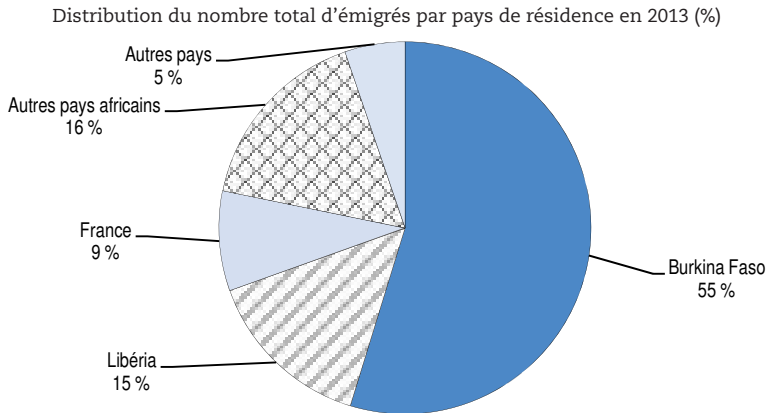
Source : Banque mondiale (2017b), à l'exception des chiffres de l'année 2010 tirés de Banque mondiale (2017c) ; Banque mondiale (2017d) pour les statistiques démographiques.

En 2013, plus de la moitié (55 %) des personnes qui avaient émigré de Côte d'Ivoire vivaient au Burkina Faso, une proportion moindre par rapport à l'année 2000 où elles représentaient plus des trois quarts (76 %) des émigrés (Banque mondiale, 2017a, 2017b et 2017d). Beaucoup des émigrés qui vivent au Burkina Faso sont pour la plupart les enfants de parents nés au Burkina Faso, mais qui sont nés eux en Côte d'Ivoire, ce qui en fait des immigrés selon la définition. Nombre d'entre eux ont sans doute fui pendant la crise qu'a subie le pays. La diminution de la part relative des immigrés du Burkina Faso est due en grande partie à l'émigration depuis la Côte d'Ivoire vers le Libéria pendant la crise ivoirienne. Le nombre d'émigrés ivoiriens dans ce pays est passé de 2 000 en 2000 à plus de 150 000 en 2013. En 2013, la communauté ivoirienne au Libéria était la deuxième communauté d'émigrés ivoiriens au monde. Les Nations Unies estiment qu'en 2015, les émigrés de Côte d'Ivoire vivant au Burkina Faso représentaient 64 % du nombre total d'émigrés en provenance du pays, mais la France suivait (11 % du total) et non le Libéria (5 % du total ; DAES des Nations Unis, 2015).

Les informations sur ce que font les émigrés de Côte d'Ivoire dans les autres pays sont rares et la plupart des données sont anciennes. La dernière étude connue a constaté que les travailleurs et les étudiants formaient le gros de l'émigration ivoirienne. Les travailleurs émigrés dans les pays de l'Organisation

de coopération et de développement économiques (OCDE) sont principalement employés dans le secteur manufacturier (26 %), la distribution et les services sociaux (13 % et 11 % ; Konan, 2009). Quant aux étudiants, ils se retrouvent principalement en France, mais le Canada et les États Unis d'Amérique accueillent de plus en plus d'étudiants ivoiriens (Kouakou, 2009).

Graphique 2.4. Plus de la moitié des émigrés de Côte d'Ivoire vivent au Burkina Faso



Source : Banque mondiale (2017a).

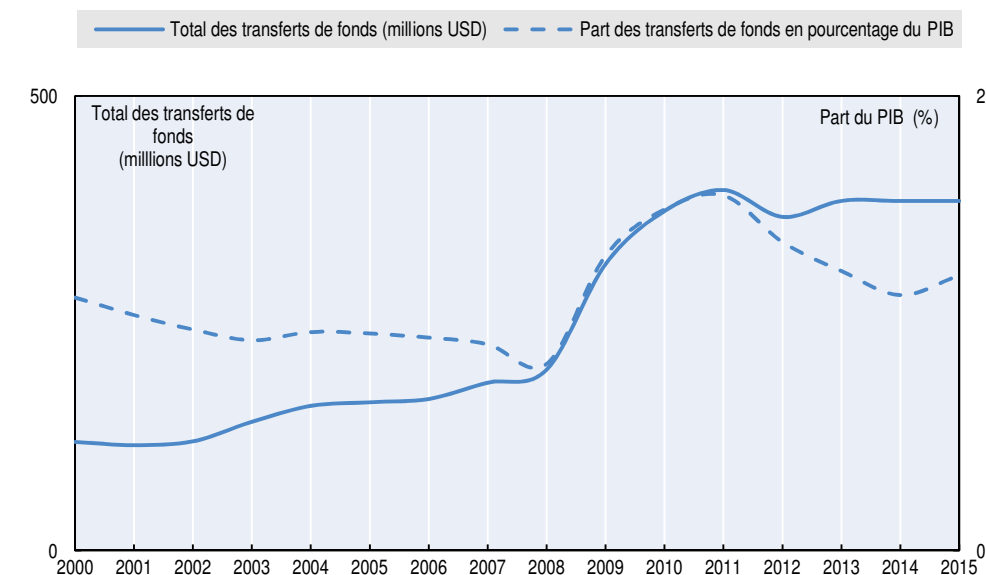
Les transferts de fonds vers la Côte d'Ivoire restent faibles, mais ils augmentent en même temps que le nombre d'émigrés

Selon la Banque mondiale, les transferts de fonds internationaux à destination de la Côte d'Ivoire augmentent. Ils sont passés de 120 millions de dollars américains (USD) en 2000 à 385 millions USD en 2015 (graphique 2.5). Cependant, leur niveau reste relativement faible en comparaison avec le produit intérieur brut (PIB) du pays. En 2015, ils représentaient 1.2 % du PIB du pays, un pourcentage similaire à celui de 2000 (1.1 %). Une base de données de la Banque mondiale différente suggère que la part était de 1% en 2015 (Banque mondiale, 2017e). D'autres pays voisins enregistrent des taux bien supérieurs, comme le Maroc (6.9 %), le Nigéria (4.3 %) et le Sénégal (11.9 % ; Banque mondiale, 2017g). Les transferts de fonds ont connu une hausse soudaine, à la fois en termes absolus et relatifs, en 2008, lorsque la Côte d'Ivoire était en plein conflit armé mais subissait aussi une crise financière mondiale. Ces transferts ont probablement été dynamisés en raison d'une augmentation de l'émigration au cours du conflit en Côte d'Ivoire, mais aussi du fait de la nécessité d'une aide financière provenant du pays pendant la crise. Selon les estimations de la Banque mondiale pour 2015, la plus grande source de transferts de fonds vers

la Côte d'Ivoire était le Burkina Faso (187 millions USD), suivie de la France (55 millions USD) et du Libéria (50 millions USD ; Banque mondiale, 2017i).

Graphique 2.5. Le montant total des transferts de fonds vers la Côte d'Ivoire reste faible, mais il a enregistré un pic pendant la guerre civile et la crise financière mondiale

Total des transferts de fonds (millions USD) et part des transferts de fonds en pourcentage du PIB (%), 2000-15



Sources : Banque Mondiale (2017f) ; Banque mondiale (2017g).

Les montants transférés peuvent représenter une somme importante pour un ménage. Une enquête menée en 2012 en Côte d'Ivoire et au Ghana montre que le montant moyen des transferts internationaux reçus se situe entre 160 000 francs CFA BCEAO (XOF ; environ 265 USD) et 170 000 XOF (environ 282 USD) par émigré (CIRES, 2012). La fréquence de réception par année est de quatre fois en moyenne, ce qui revient à un gain annuel maximum de près de 700 000 XOF (environ 1 160 USD). Cette somme est presque l'équivalent du PIB du pays par habitant en 2015, qui s'élevait à 1 400 USD (Banque mondiale, 2017h).

Quels sont les principaux enjeux et les lacunes en matière de connaissances ?

Si de nombreuses études menées en Côte d'Ivoire sont axées sur l'immigration, l'émigration à partir de la Côte d'Ivoire est encore un sujet très peu étudié. En réalité, les études sur l'émigration s'intéressent principalement

à l'effet des transferts de fonds. En outre, la migration de retour vers la Côte d'Ivoire est rarement mentionnée dans les documents de recherche, probablement parce que le nombre total des migrants de retour reste limité. Les études conduites jusqu'à présent fournissent des éléments de preuve fragmentaires quant au caractère de l'émigration issue de Côte d'Ivoire. Cette section propose un aperçu des principales études empiriques récemment menées sur l'émigration en provenance de Côte d'Ivoire.

Les immigrés sont principalement attirés par la Côte d'Ivoire pour des raisons économiques

D'après les études, les immigrés choisissent principalement la Côte d'Ivoire comme pays de destination pour des raisons économiques, même si les facteurs sociaux jouent un rôle non négligeable. Les immigrés sont attirés par la croissance économique du pays et la perspective de gagner plus d'argent que chez eux. La motivation principale des migrants à destination de la Côte d'Ivoire entre 1998 et 2006 était l'emploi ou la recherche d'emploi (Merabet, 2006 ; Konan, 2009). Malgré les diverses crises, ce pays attire toujours les immigrés (De Vreyer et al., 2010a). On enregistre aussi des motivations d'ordre politique liées à la relative stabilité du pays dans une zone ouest-africaine secouée par des crises socio-politiques et parfois militaires. De par son caractère spontané et son ampleur, la migration des personnes réfugiées est également considérée comme un facteur déstabilisant pour des pays d'accueil tels que la Côte d'Ivoire (Cissé et Fall, 2007).

Enfin, on note les effets de réseau qui pèsent fortement parmi les facteurs d'immigration. Les migrants ont tendance à s'installer dans les pays où existe déjà une forte concentration de leur communauté d'origine. De plus les membres de la diaspora mettent en place des dispositifs d'aide qui réduisent le coût et l'aléa de la migration en accueillant le nouveau venu, éventuellement en l'aidant à trouver du travail ou un logement, avec un soutien psychologique adéquat par le biais des associations et des activités culturelles (Shaw, 2007). On considère même que les réseaux tendent, à terme, à perpétuer les flux migratoires lorsque la cause originale (recherche d'emploi ou guerre) n'est plus d'actualité. En Côte d'Ivoire, les réseaux tels que ceux des Maliens ou des Mauritaniens perpétuent cette logique et s'inscrivent dans une stratégie pérenne. En ce qui concerne les différences entre les sexes, une enquête auprès des ménages d'Abidjan en 2001-02 suggère que les immigrés sont plus souvent des hommes, quel que soit leur pays d'origine, ce qui correspond aux données du recensement (De Vreyer et al, 2010a).

Par ailleurs, malgré la crise, la Côte d'Ivoire demeure un lieu où les immigrés ont une plus grande probabilité d'insertion, confirmant ainsi l'hypothèse d'enclave d'immigrés¹ (Piché, 2013).

Les immigrés ont un effet bénéfique sur l'économie

L'effet de l'immigration en Côte d'Ivoire a porté sur la stimulation de l'activité économique. Une étude qui a recueilli des données sur les producteurs de coton auprès de 700 ménages dans le nord du pays en 1997 et 1998, a constaté que la production agricole était plus performante dans les régions où les immigrés sont plus nombreux (Audibert, Mathonnat et Henry, 2003). D'autres études ont également examiné la concurrence entre les immigrés et les travailleurs nés dans le pays sur le marché de l'emploi. Ainsi, Konan et Kouakou (2012) analysent la probabilité d'avoir un emploi en Côte d'Ivoire et au Ghana en fonction du statut d'immigré ou de non-immigré². À partir des données des enquêtes sur le niveau de vie au Ghana et en Côte d'Ivoire, l'estimation des déterminants de la probabilité d'être en emploi montre que l'intégration des migrants par l'emploi est liée en grande partie à la politique migratoire de la Côte d'Ivoire. Par contre au Ghana, c'est l'état de la conjoncture économique qui influence le plus la probabilité d'être en emploi. De plus, en Côte d'Ivoire, il n'y a pas de différence significative dans la probabilité d'accès à l'emploi d'un immigré relativement au natif. Par ailleurs, quoiqu'il n'existe à priori aucune discrimination entre immigrés et natifs du point de vue de l'emploi, les ressortissants de la CEDEAO s'intègrent mieux au plan professionnel en Côte d'Ivoire.

Une étude basée sur un échantillon représentatif de fermes montre que les théories malthusienne et de Boserup se complètent. Selon Malthus, le non-contrôle de la démographie pose un risque de famine, de guerre et d'émigration tandis que, d'après Boserup, la pression de la population pousse les paysans à s'adapter en cultivant de façon plus intensive et ainsi en innovant. Dans un premier temps, la pression démographique enclenche un processus malthusien qui mène à la migration vers des zones plus favorables et ainsi à la régulation des naissances. Mais cette migration incite aussi à l'intensification des cultures et permet d'introduire la mécanisation pour les populations natives (Demont et al, 2007).

Cependant, l'immigration a un coût en termes de cohésion sociale au niveau national

La migration a un impact sur la cohésion sociale. En effet, les sentiments à l'égard des immigrés, dans les pays à fort taux d'immigration, varient en fonction de la conjoncture. Si la conjoncture est mauvaise, les migrants sont perçus comme une concurrence pour les nationaux sur le marché de l'emploi. Ainsi, pour les natifs, les immigrés contribuent à saturer le marché du travail et sont, en conséquence, la source de la rareté de l'emploi. Cette vision mérite d'être nuancée dans la mesure où l'emploi n'est pas fixe ; il est dynamique et facteur de croissance économique avec tout le potentiel de création de nouveaux emplois dans le futur. En Côte d'Ivoire, les crises sociopolitiques successives

et récentes ont cristallisé les débats autour de la question des immigrés. En conséquence, bon nombre de leurs biens ont été détruits. Le rapport de Yaro et Pilon (2005) sur les conséquences du conflit ivoirien sur l'éducation et l'économie des pays limitrophes met l'accent sur les dommages qu'ils y ont subi avant de se décider à quitter le pays. De même l'étude de Klapper et al. (2013), qui analyse l'impact du conflit civil sur la productivité des entreprises en Côte d'Ivoire, révèle que les entreprises étrangères ou employant du personnel non ivoirien ont été les plus touchées.

L'étude de Kouamé et al. (2013) montre que la région de l'Ouest, en proie à de nombreux conflits fonciers impliquant des nationaux et des non-nationaux, se caractérise par un fort sentiment de victimisation. Chaque communauté, native comme étrangère, se considère comme victime de l'autre, ce qui affecte la cohésion sociale. L'émergence du concept d'« ivoirité » et son dévoiement ont aussi cristallisé les débats autour des immigrés. L'ivoirité est un concept qui favorise la préférence nationale, le privilège qui devrait être accordé aux nationaux par rapport aux immigrés dans l'accès aux emplois publics et au foncier rural, entres autres. Né sous le régime du Président Bédié, il a été galvaudé et sa simple évocation durant la crise armée qui a éclatée en 2002 était synonyme de xénophobie, d'exclusion notamment. Pour certains auteurs, l'une des causes des conflits en Côte d'Ivoire est à rechercher dans l'utilisation et l'exploitation politique de ce concept, notamment comme un moyen d'exclusion de l'étranger, et même d'exclusion de l'adversaire politique dans les processus électoraux (Dabalen et Paul, 2012).

La récente hausse des transferts de fonds et des migrations de retour a entraîné un développement économique et social en Côte d'Ivoire

De nombreux travaux affirment que les transferts d'argent réduisent la pauvreté extrême. Adams et Page (2005), dans un travail mené sur un panel de 71 pays en développement, dont la Côte d'Ivoire, indiquent qu'une hausse de 10 % dans les volumes de transfert d'argent international par tête aboutit à une baisse de 3.5 % de la proportion de personnes vivant dans la pauvreté.

Les transferts de fonds par les ménages ivoiriens servent principalement à l'achat de biens de consommation courante, mais aussi à l'éducation et l'immobilier (Konan et Kouakou, 2011). Les recherches sur la Côte d'Ivoire montrent que les transferts de fonds reçus accroissent les dépenses d'éducation par tête. Ils permettent aussi de réduire significativement la probabilité d'être pauvre (Ahouré et Kimou, 2014). Les transferts d'argent permettent également d'accroître l'épargne ainsi que l'inclusion financière. Avec le développement des moyens de transfert d'argent numérique fournis par les services de téléphonie mobile, des individus qui autrement n'auraient pas accès aux services financiers sont sensibilisés à l'épargne et à la bancarisation. L'État peut également y gagner (Ratha et al, 2011). Une autre étude montre que les hommes qui reçoivent des

transferts d'argent ont une probabilité plus faible de participer au marché du travail. Ce résultat rejoint d'autres études menées en Asie ou en Amérique latine qui poussent à croire que la réception d'argent n'incite pas au travail (Ahouré et Kimou, 2014).

En termes de migration de retour, une étude dans les principales villes de l'Afrique de l'Ouest révèle l'existence d'une prime de salaire et d'avantages en matière d'entrepreneuriat pour les migrants qui retournent des pays de l'OCDE, mais pas pour les autres migrants de retour (De Vreyer et al., 2010b). En s'appuyant sur une enquête auprès des migrants de retour au Ghana et en Côte d'Ivoire, un autre article de recherche trouve une corrélation positive entre l'investissement dans l'activité entrepreneuriale par les migrants de retour et l'accumulation d'épargne, l'expérience professionnelle (plutôt que l'éducation), les visites régulières dans le pays d'origine et l'appartenance à une association dont tous les membres provenaient du pays d'origine (Black et Castaldo, 2009).

Quel rôle jouent les migrations dans les stratégies de développement national ?

En Côte d'Ivoire, le principal instrument qui offre au gouvernement une orientation politique est le Plan national de développement (PND) 2016-20 (République de Côte d'Ivoire, 2015). Les migrations jouent un rôle notable dans plusieurs sections de ce plan, surtout dans deux de ses axes stratégiques. L'axe stratégique 1, qui consiste à renforcer la qualité des institutions et de la gouvernance, envisage la possibilité d'élaborer un plan visant à gérer les flux migratoires. L'axe qui cible le renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale examine le rôle des Ivoiriens résidant à l'étranger dans le développement du pays et la lutte contre les migrations clandestines.

Dans le cadre de son évaluation de la situation actuelle, le PND affirme que les flux migratoires sont satisfaisants, étant donné la possibilité de libre circulation au sein de la CEDEAO. Il évoque la nécessité de renforcer la capacité institutionnelle en matière d'immigration dans le cadre d'un projet de fichier unique de la population qui permettrait de délivrer une carte d'identité à chaque individu.

La politique globale de la Côte d'Ivoire en matière d'immigration a été qualifiée de libérale, de restrictive et, plus récemment, d'une approche plus inclusive. Les politiques publiques ont, dans l'ensemble, été non-discriminantes.

Au lendemain de l'indépendance, en 1960, le pays a opté pour une politique d'entrée libre sur son territoire (Konan, 2009). Cette politique s'inscrit dans une logique d'acquisition de la main-d'œuvre nécessaire pour le développement de l'économie de plantation et la construction des infrastructures de transport de la Côte d'Ivoire (Dembélé, 2009 ; Bredeloup, 2003 ; Brou et Charbit, 1994 ; Ahouré et Kimou, 2014). Pendant cette période, la législation ivoirienne est laxiste et

des mesures sont prises dans le cadre de cette politique pour l'intégration des migrants. Pour ce faire, elle se dote d'instruments juridiques, notamment des accords bilatéraux (convention avec la Haute-Volta, accord de coopération franco-ivoirien) et multilatéraux (CEDEAO) en vue de favoriser l'immigration de la main-d'œuvre.

En outre, pour la mise en œuvre de sa politique libérale, diverses mesures incitatives ont été instaurées par les autorités ivoiriennes afin de favoriser l'implantation et l'intégration des migrants tant au niveau économique, social que politique. Ces mesures concernent, entre autres, la possibilité d'accès des étrangers à la propriété foncière et aux emplois du secteur public, l'accès aux services sociaux de base et l'octroi du droit de vote aux ressortissants de l'Afrique de l'Ouest.

À partir de 1975, après avoir adopté pendant plusieurs années une politique très libérale en matière d'immigration, donnant le « droit » aux immigrés d'accéder à la terre, à des emplois publics et de participer aux différentes élections, la Côte d'Ivoire a considérablement révisé cette politique du fait de la pression démographique, de la raréfaction des terres, de la crise économique et du multipartisme naissant. De façon plus précise, un ensemble de mesures a été pris visant progressivement à restreindre le droit des étrangers résidant en Côte d'Ivoire. Il s'agit de la poursuite de la politique d'ivoirisation de certaines hautes fonctions de l'administration (1975), de l'identification des étrangers et l'instauration de la carte de séjour (1990), de la suppression du droit de vote des étrangers (1994) et de la réglementation de l'accès à la propriété foncière (1998).

Sous l'effet de la politique d'ivoirisation, l'accès à l'emploi public sera interdit aux étrangers au profit des ressortissants nationaux. Cette politique sera suivie d'un processus d'identification des étrangers à partir de 1990. Chaque étranger sera appelé à justifier son séjour sur le territoire ivoirien lorsque celui-ci dépassera trois mois, par la détention d'une carte de séjour. Cette identification facilitera l'exclusion des étrangers du jeu électoral (comme candidat ou électeur) avec l'adoption du nouveau Code électoral par le Parlement en 1994 qui reconnaît seulement les nationaux. Dans ce contexte, les tensions politiques issues de l'instauration du multipartisme (1990) vont se révéler et parasiter le débat sur le concept d'ivoirité. Enfin, l'adoption de la loi sur le foncier en 1998 va interdire aux non-nationaux de posséder un titre foncier. Cela a mis en cause les droits précédemment acquis et a généré un nouveau marché, en remplaçant celui où les transactions étaient souvent faites symboliquement et sur la base de la confiance. Cette situation va porter préjudice à la cohésion sociale puisque les étrangers, surtout les Burkinabè, nombreux dans les zones forestières, seront spoliés des terres qu'ils avaient déjà mis en valeur. Ceci est l'une des causes expliquant l'apparition des conflits fonciers.

Dans le cadre de la résolution de la crise sociopolitique qu'a traversé le pays depuis 2002 et dans le souci de traiter l'une des causes de la crise en rapport avec la situation des étrangers, divers décrets ont été pris pour permettre une certaine réintégration des étrangers. Ainsi dans le domaine foncier, la loi de 1998 qui réservait l'accès à la propriété foncière aux Ivoiriens a été amendée en 2004, conférant un droit de transmission de titres fonciers aux héritiers des détenteurs, même si ces derniers ne remplissent pas les conditions d'accès à la propriété prévues par la loi, c'est-à-dire le fait d'être Ivoirien³. En outre, la loi instituant la carte de séjour a été abrogée⁴ en 2007. Selon cette ordonnance, « Les étrangers ressortissants de la CEDEAO vivant en Côte d'Ivoire devront être munis de documents d'identification délivrés par leur pays d'origine ou leur représentation consulaire » ; pour les étrangers des pays non membres de la CEDEAO, il est prévu la carte de résident lorsque le séjour est supérieur à trois mois. Dans le même ordre d'idée, en août 2013, le Parlement ivoirien a adopté le projet de loi portant « régime spécial en matière d'acquisition de la nationalité » qui autorise le Président ivoirien à ratifier la convention internationale de 1951 sur la protection des apatrides et celle de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie. Cette loi permettra aux personnes qui vivaient sur le territoire ivoirien avant 1961, à celles nées en Côte d'Ivoire de 1961 à 1972 et à leurs descendants nés par la suite dans le pays, d'obtenir la nationalité ivoirienne par simple déclaration⁵.

Les immigrés ont généralement les mêmes droits de jure et le même accès aux services que les natifs

En matière d'emploi, la Loi n°95-15 du 12 janvier 1995 portant Code du travail garantit l'accès de tous, y compris les immigrés avec statut irrégulier. La législation du travail et de la sécurité sociale sont ainsi inclusives en Côte d'Ivoire. Cependant, un arrêté en juin 2004⁶ relatif à la réglementation du recrutement et des frais de visa du contrat de travail des personnels non nationaux spécifie le rôle clé que doit jouer l'Agence pour la promotion de l'emploi (Agepe). Il institue surtout des frais de visa de travail. Le recrutement de non-nationaux entraîne des frais à payer à la charge de l'employeur en fonction du type de contrat (contrat à durée déterminée [CDD] ou indéterminée [CDI]). Aux termes de l'article 8 de l'arrêté précité, certains types de travailleurs sont exemptés du paiement de ces frais ; il s'agit :

- les travailleurs non nationaux rémunérés aux résultats, sauf s'ils sont salariés
- les salariés mandataires sociaux (président directeur général, directeur général, directeur général adjoint)
- les travailleurs agricoles
- les employés domestiques.

Ces exemptions peuvent justifier la présence de nombreux non-nationaux dans ces types d'activités, notamment dans l'agriculture et les services à la personne (employé de maison).

Le travail des enfants (et la traite des enfants) est interdit en Côte d'Ivoire et l'engagement de l'État s'est matérialisé par la signature de plusieurs accords. Il s'agit notamment :

- de la signature de l'accord multilatéral de lutte contre la traite des enfants en juillet 2005
- de la signature de l'accord de coopération Côte d'Ivoire-Mali en 2002 et entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso en 2013, pour la lutte contre la traite transfrontalière
- de la prise de nouvelles dispositions contre l'utilisation des enfants de moins de 18 ans dans toute activité et révision de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans en janvier 2012
- En novembre 2014, le gouvernement a mis sur pied un comité national de lutte contre la traite des personnes.

L'accès à l'école publique est ouvert à tous sans condition de nationalité ni de statut migratoire. Les politiques récentes de gratuité de l'école mises en place par les autorités sont inclusives. Elles concernent l'annulation de certains frais et surtout la distribution gratuite de manuels scolaires⁷. Cependant, dans l'enseignement supérieur public, les frais d'inscription varient en fonction de la nationalité des étudiants et sont plus élevés, tendant vers les prix du marché. Il faut aussi signaler que, pour les nationaux, l'État subventionne la formation à hauteur de 70 % du droit d'inscription. Ce qui peut expliquer la différence de coûts.

En matière de sécurité sociale, l'État a créé deux structures de protection sociale des travailleurs : la Caisse générale des retraités et agents de l'État (CGRAE), qui s'occupe des fonctionnaires et agents de l'État, et la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS), en charge des travailleurs du secteur privé. Ces structures ne font pas de discrimination de nationalité à l'endroit des bénéficiaires de leurs services. À cet effet, un ensemble de conventions et de traités internationaux ont été conclus. Il s'agit de l'accord bilatéral Côte d'Ivoire-France, des accords de paiement des pensions de retraite entre l'IPS-CNPS et les Caisses de sécurité sociale du Bénin, du Togo, du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Sénégal. Ceci devrait permettre aux ressortissants de chacun de ces États qui souhaitent jouir de leur droit à la retraite dans leur pays d'origine de pouvoir retirer leur pension de retraite dans leur pays d'origine. En outre, même si la protection sociale est largement limitée (à peine 10 % de la population couverte), sa branche non contributive prend en compte toute la population ivoirienne.

En matière d'investissements privés réalisés en Côte d'Ivoire, une ordonnance de 2012⁸, portant sur le code des investissements postule que « les personnes physiques ou morales de nationalité étrangère reçoivent un traitement identique à celui accordé aux personnes physiques ou morales de nationalité ivoirienne ». Ainsi, l'application du principe d'égalité de traitement se fait dans le respect des dispositions des traités et accords conclus par la République de Côte d'Ivoire. De plus, des facilités sont accordées aux investissements non nationaux afin de bénéficier des visas de travail. En effet, l'article 15 du Code précise que « l'Organisme national chargé de la promotion des investissements prend toutes les mesures pour faciliter l'obtention des visas de travail et visas de séjour. Les visas de travail et visas de séjour sont accordés dans le cadre de l'application du présent Code exclusivement aux dirigeants d'entreprises, aux actionnaires et à toutes personnes en mission pour le compte des entreprises ». Enfin, l'article 18 permet à tout expatrié membre du personnel d'une entreprise bénéficiant des dispositions du présent Code, de transférer librement, conformément aux dispositions de la réglementation des changes, tout ou partie de sa rémunération, quels qu'en soient la nature juridique et le montant exprimé en monnaie locale ou en devises.

Les politiques de migration ciblent de plus en plus la diaspora

Les politiques liées à la diaspora ont été de deux ordres : la politique de protection des Ivoiriens et de leurs biens, et la politique de mobilisation des ressources et d'incitation aux investissements.

En raison de l'importance croissante de la diaspora ivoirienne, le gouvernement a entrepris des actions spécifiques en leur direction. Ces actions s'inspirent de la vision desdites autorités. L'actuel président déclarait en 2010 : « Nous faciliterons les investissements des Ivoiriens de l'étranger en Côte d'Ivoire, dans des secteurs porteurs comme l'habitat, l'agriculture et la microfinance. Nous n'hésiterons pas à faire appel aux Ivoiriens de l'étranger qui ont acquis des compétences pointues et avérées »⁹. Ces mesures en direction des Ivoiriens vivant à l'étranger porte sur la restructuration de la carte diplomatique de la Côte d'Ivoire afin d'améliorer le taux de couverture de l'ensemble des représentations diplomatiques ivoiriennes.

En accord avec le Centre de promotion des investissements en Côte d'Ivoire (Cepici)¹⁰, il est organisé tous les deux ans le forum dénommé « Diaspora for Growth », destiné à nouer des réseaux d'affaires entre les Ivoiriens de la diaspora et divers partenaires (gouvernements, acteurs locaux, etc.). L'édition 2015 de ce forum, qui s'est tenue les 2-3 février à Abidjan, a enregistré une grande mobilisation avec la participation de plus de 1 500 invités en provenance du monde entier¹¹. Le Forum 2013 avait déjà enregistré des engagements d'environ 10 milliards XOF sous la forme de la mise en œuvre de divers projets d'investissement en Côte d'Ivoire.

D'autres initiatives sont également développées pour encourager le retour des compétences nationales à l'étranger et inverser ainsi la fuite des cerveaux. Aussi les cadres ivoiriens vivant à l'étranger sont-ils recrutés à des emplois supérieurs lors des appels à candidature internationaux ouverts aux membres de la diaspora¹².

Quel cadre institutionnel régit les migrations ?

Au plan politique, des actions majeures ont été entreprises, notamment au plan sous-régional avec la signature par la Côte d'Ivoire du Protocole sur la libre circulation, le droit de résidence et d'établissement de la CEDEAO le 1^{er} mai 1979, et au plan national avec la création de ministères et d'organes avec des compétences élargies en matière de gestion de certains aspects du fait migratoire.

Depuis 2014, le pays travaille sur une stratégie nationale de politique migratoire, mais le document n'a pas encore été adopté par le gouvernement. En outre, il a tenu deux Forum de la diaspora, en mai 2015 et mai 2017, où l'objectif est de faire le point sur les préoccupations de la diaspora ivoirienne en vue de la création d'une Politique nationale de gestion des Ivoiriens de l'extérieur. Cependant, la gestion des migrations en Côte d'Ivoire est assurée par des ministères et institutions publiques distinctes, avec peu de coordination (ICMPD et OIM, 2015).

Le dispositif institutionnel actuel en Côte d'Ivoire a été bâti autour de plusieurs ministères selon les attributions spécifiques. Quatre institutions publiques en particulier se coordonnent pour donner une clarté à la volonté du gouvernement d'être à nouveau un pôle attractif de la sous-région :

1. Le ministère d'État, ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS)

Au sein du ministère, l'autorité chargée des questions migratoires est l'Office national d'identification (ONI) créé par le décret n°2001-103 du 15 février 2001. L'article 3 de ce décret stipule que c'est l'ONI qui prend en charge les immigrés lorsque leur séjour est supérieur à trois mois, avec la délivrance d'un titre provisoire de séjour (TPS). L'ONI supervise par le biais de son département de l'immigration et de l'émigration, l'identification des personnes étrangères, la délivrance des visas d'entrée en Côte d'Ivoire et la délivrance des titres de séjour des personnes étrangères vivant en Côte d'Ivoire (art. 12). Avec l'ordonnance n°2007- 604 du 8 novembre 2007 portant suppression de la carte de séjour, les étrangers originaires de la CEDEAO ne sont plus soumis à la détention de la carte de séjour. Désormais, le permis de libre circulation sert de titre de séjour aux ressortissants de la CEDEAO lorsque le séjour est inférieur ou égal à trois mois. La carte de résident est utilisée pour les séjours supérieurs à trois mois. Selon cette ordonnance, « Les étrangers ressortissants de la CEDEAO vivant en Côte d'Ivoire devront être

munis de documents d'identification délivrés par leur pays d'origine ou leur représentation consulaire ». À côté de l'ONI, la Direction de la surveillance du territoire (DST) intervient également dans la gestion des migrations en rapport avec les questions de sécurité et de souveraineté nationale.

2. Le ministère du Plan et du Développement (MPD)

Le MPD, à travers l'Office national de la population (ONP) créé par décret n° 2012-161 du 9 février 2012, coordonne l'action gouvernementale sur le plan migratoire. Mais cette coordination est difficilement exhaustive car les multiples dimensions du phénomène sont traitées par d'autres ministères ou entités publiques notamment en ce qui concerne la diaspora, les réfugiés et les migrants de retour. En effet, avant la création de l'ONP, l'Office national de l'identification (ONI) coordonnait l'action gouvernementale en rapport avec la migration. Dans la pratique, cela avait été difficile car les compétences de l'ONI interféraient avec celles des autres structures et directions en charge de la question migratoire. Par exemple, l'ONI et la Direction de la surveillance du territoire (DST) avaient un conflit de compétence en matière de délivrance des visas d'entrée et de contrôle des flux migratoire aux frontières terrestres, aériennes et maritimes.

3. Le ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur (MIAIE)

Avec la création du MIAIE, un acteur supplémentaire va jouer un rôle important en matière de gestion de la migration, en particulier de la diaspora. Ce ministère sert d'interface en la matière, notamment avec des organisations telles que la CEDEAO et l'Union africaine. En son sein a été créée la Direction générale des Ivoiriens de l'extérieur (DGIE), dont le premier responsable a été nommé en 2013 (décret 2013-729). Aux termes du décret, la DGIE est chargée notamment de :

- assister les Ivoiriens qui vivent à l'étranger en encourageant et en coordonnant les initiatives visant leur regroupement et leur organisation
- apporter un appui à la réinsertion économique, sociale et culturelle des Ivoiriens de l'extérieur
- apporter un appui à la mobilisation des compétences.

4. Le Service d'aide et d'assistance aux réfugiés et apatrides (Saara)

Afin de mieux coordonner les actions en faveur des réfugiés libériens dans les années 90, le gouvernement a créé le Saara par le décret n°2000_84 du 6 février 2000. Rattaché depuis septembre 2001 au ministère des Affaires étrangères, le Saara gère les questions liées aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux personnes apatrides. Le Saara avait également en charge l'élaboration des politiques en faveur de la diaspora ivoirienne. Depuis le 22 novembre 2012 toutefois, cette compétence a été transférée au ministère de l'Intégration africaine, devenant ainsi le ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens

de l'extérieur. En définitive, conformément à l'article 14 du décret 2006-110 du 7 juin 2006, le Saara a en charge :

- la coordination de la gestion des réfugiés et des apatrides
- la détermination du statut de réfugié
- la protection juridique et l'assistance accordée aux réfugiés
- la collaboration avec les institutions des Nations Unies et autres organismes nationaux et internationaux du domaine.

Conclusions

Les migrations constituent un élément fondamental de l'histoire moderne de la Côte d'Ivoire. Depuis son indépendance en 1960, sa politique d'immigration relativement ouverte a généré des niveaux d'immigration élevés dans le pays. Néanmoins, le taux d'immigration a diminué depuis le conflit qui s'est déroulé dans le pays dans les années 2000. L'immigration continue de façonner et de définir le paysage social et économique du pays. Dans le même temps, la hausse de l'émigration, les perspectives de transferts de fonds et la migration de retour redéfinissent la façon dont le gouvernement considère les liens entre migrations et développement dans le pays.

Cependant, la Côte d'Ivoire n'a pas de stratégie migratoire, bien que le gouvernement ait étudié l'éventualité d'en élaborer une. La complexité des migrations en Côte d'Ivoire a conduit à la création de plusieurs institutions publiques et différentes orientations politiques au fil des ans. Les décisions relatives aux migrations sont ainsi réparties entre différents ministères et départements du gouvernement et, par conséquent, il est difficile de garantir une cohérence politique en la matière. Par ailleurs, si le pays a pris des mesures importantes en veillant à ce que les problèmes liés à l'immigration soient traités au sein de secteurs spécifiques, les différents ministères ne sont actuellement pas engagés dans les discussions sur la politique migratoire.

Notes

1. L'hypothèse d'enclave est un mode d'insertion pour un immigré sur le marché de l'emploi en travaillant dans des entreprises appartenant à d'autres immigrés.
2. Le statut migratoire renvoie ici au fait d'être non migrant, immigré provenant de la zone CEDEAO et immigré provenant de la zone hors CEDEAO.
3. Loi n° 2004- 412 du 14 août 2004 portant amendement de l'article 26 de la loi 1998 relative au domaine foncier.
4. Ordonnance n° 2007-604 du 8 novembre 2007 portant suppression de la carte de séjour.
5. Loi n°2013-653 du 13 septembre 2013. Voir aussi la Loi n°2013-647 du 13 septembre 2013 autorisant le Président de la République à ratifier la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'Apatridie et la Loi n°2013-649 du 13 septembre 2013 autorisant le Président de la République à ratifier la Convention de 1954 relative au Statut des Apatrides.

6. Arrêté n° 6421 du 15, portant modification de l'arrêté n° 1437 du 19 février 2004.
7. Le gouvernement entend actuellement prendre des mesures en faveur de l'école gratuite et obligatoire jusqu'à l'adolescence.
8. L'article 6 de l'ordonnance n° 2012-487 du 7 juin 2012.
9. Citation extraite du programme de gouvernement « Vivre ensemble ».
10. Le CEPICI est un organe placé sous la tutelle du Cabinet du Premier Ministre.
11. L'édition 2013 dudit forum s'est tenue à Paris et a enregistré environ 300 participants en provenance de l'Union européenne.
12. Dans ce cadre, les Directeurs généraux du Cepici, du Village des technologies de l'information et des biotechnologies (Vitib) de Grand Bassam et du Centre National de télédétection et d'information géographique (CNTIG), ont été respectivement recrutés sous ce modèle.

Références

- Adams, R. et J. Page (2005), « Do International Migration and Remittances Reduce Poverty in Developing Countries? », *World Development*, vol. 33, No. 10, pp. 1645-1669.
- Ahouré A.A.E. (2014), « Remittances Impact on Labor Supply in Côte d'Ivoire », soumis à la revue *Economics Bulletin*.
- Ahouré A.A.E. et J.C. Kimou (2014), « Transferts des émigrés et réduction de la pauvreté et des inégalités en Côte d'Ivoire », soumis à la *Revue Française d'Économie*.
- Audibert M., J. Mathonnat et M-C. Henry (2003), « Social and health determinants in the efficiency of cotton farmers in northern Côte d'Ivoire », *Social Science and Medicine*, vol. 56, pp. 1705-1717.
- Banque mondiale (2017a), *Bilateral Migration Matrix 2013* (base de données), Washington, DC, www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migrationremittances-data (consulté le 1er février 2017).
- Banque mondiale (2017b), *Global Bilateral Migration Database : 1960-2000* (base de données), Banque mondiale, Washington, DC, www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migration-remittances-data (consulté le 1er février 2017).
- Banque mondiale (2017c), *Bilateral Migration Matrix 2010* (base de données), Washington DC, www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migrationremittances-data (consulté le 1er février 2017).
- Banque mondiale (2017d), « Population, total », *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), Banque mondiale, Washington, DC, <http://data.worldbank.org/indicator/SP.POP.TOTL> (consulté le 1er février 2017).
- Banque mondiale (2017e), « Annual Remittances Data (données mises à jour en avril 2017) », Banque mondiale, Washington, DC, <https://www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migration-remittances-data> (consulté le 1er février 2017).
- Banque mondiale (2017f), « Personal remittances, received (current US\$) », *World Bank Open Data* (base de données), <http://data.worldbank.org/indicator/BX.TRF.PWKR.CD.DT> (consulté le 1er février 2017).
- Banque mondiale (2017g), « Personal remittances, received (% of GDP) », *World Bank Open Data* (base de données), <http://data.worldbank.org/indicator/BX.TRF.PWKR.DT.GD.ZS> (consulté le 1er février 2017).

- Banque mondiale (2017h), « GDP per capita (current US\$) », *World Bank Open Data* (base de données), <http://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.PCAP.CD> (consulté le 1^{er} février 2017).
- Banque mondiale (2017i), « Bilateral Remittance Matrix 2015 », *Migration and remittances data* (base de données), Banque mondiale, Washington DC, <http://www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migration-remittances-data>.
- Black, R. et A. Castaldo (2009), « Return Migration and Entrepreneurship in Ghana and Côte d'Ivoire: The Role of Capital Transfers » *Tijdschrift voor economische en sociale geografie*, Vol.100(1), février 2009, pp. 44-58.
- Bredeloup S. (2003), « La Côte d'Ivoire ou l'étrange destin de l'étranger », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 19, n° 2, Les initiatives de l'étranger et les nouveaux cosmopolitismes.
- Brou K. et Y.Charbit (1994), « La politique migratoire de la Côte d'Ivoire », *Revue européenne de la migration internationale*.
- CIRES (2012), « International Remittances, Poverty and Inequality (IRPI) in Côte d'Ivoire, » Rapport d'étude réalisé avec l'appui du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) pour le projet International Remittances, Poverty and Inequality : a Case Study of Ghana, Ivory Coast and Nigeria (West Africa), Centre ivoirien de recherches économiques et sociales (CIRES), Abidjan.
- Cissé, R. et A.S. Fall (2007), « Migrations internationales et pauvreté en Afrique de l'Ouest », *Document de travail n° 5*, Chronic Poverty Research Center, p. 26.
- Dabalen, Andrew L. et P. Saumik (2012), « Estimating the causal effects of conflict on education in Côte d'Ivoire », *World Bank Policy Research Working Paper*, n°6077, p. 30.
- DAES des Nations Unies (2015), *International Migration Stock : The 2015 Revision* (base de données), Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, New York, www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates15.shtml.
- Dembélé, O. (2009), « Migration, emploi, pression foncière et cohésion sociale en Côte d'Ivoire », OIM (Organisation internationale pour les migrations).
- Demont, Matty et al. (2007), « Boserup versus Malthus revisited : Evolution of farming systems in northern Côte d'Ivoire », *Agricultural Systems*, vol. 93, pp. 215-228.
- De Vreyer, P., F. Gubert et F. Roubaud (2010a), « Migration, Self-selection and Returns to Education in the WAEMU », *Journal of African Economies*, vol. 19, n°1, pp. 52-87.
- De Vreyer, P., F. Gubert et A.S. Robilliard (2010b), « Are there Returns to Migration Experience ? An Empirical Analysis using Data on Return Migrants and Non-migrants in West Africa », *Annals of Economics and Statistics*, n°97/98, janvier/juin 2010.
- Dozon, J.P. (2011), *Les clés de la crise ivoirienne*, Éditions Karthala, Paris, p. 139.
- ICMPD et OIM (2015), « A Survey on Migration Policies in West Africa », International Centre for Migration Policy Development, Vienna – Austria and the International Organization for Migration (Regional Office for West and Central Africa), Dakar – Senegal, https://www.icmpd.org/fileadmin/ICMPD-Website/ICMPD_General/Publications/2015/A_Survey_on_Migration_Policies_in_West_Africa_EN_SOFT.pdf.
- INS (2015), « RGPH-2014 Résultats globaux », Institut national de la statistique, Secrétariat Technique Permanent, Abidjan, www.ins.ci/n/documents/RGPH2014_principaux_indicateurs.pdf.
- Klapper, L., R. Christine et Tran Trang (2013), « Civil Conflict and Firm Performance. Evidence from Côte d'Ivoire », *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 6640.

- Konan S.Y. (2009), « Migration en Côte d'Ivoire profil national 2009 », OIM.
- Konan S.Y. et A.K. Kouakou (2012), « Migration et marché du travail sous-régional : analyse des cas de la Côte d'Ivoire et du Ghana », *Journal of West African Integration (JWAI)*, vol. 1, n° 1, 2012, pp. 36-69.
- Konan, S.Y. et A.K. Kouakou (2011), « Migration en Côte d'Ivoire : état des lieux et stratégies », working paper présenté au séminaire de restitution de juin 2011, rédigé dans le cadre du *Projet International remittances, poverty and inequality: the West African case*.
- Kouakou, A.K. (2009), « Diaspora et participation au développement en Côte d'Ivoire », Organisation Internationale du travail.
- Kouamé S., F. Kouakou, C. Gade, G. Sedia et P. Ble (2013), « Dynamiques et capacités de gestion de conflit à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Le cas des Régions du Cavally et du Guémon », Rapport de Recherche Participative pour Interpeace, 104 pp, www.ci.undp.org/content/dam/cote_divoire/docs/publications/Ivoire%20-%20March2013.pdf?download
- Merabet, O. (2006), « Étude sur le profil migratoire de la Côte d'Ivoire », Civipol/Transtec, p. 96.
- Neya, S. (2010), « De la migration à la circulation, le cas des migrants burkinabè "partagés" entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire », African Migrations Workshop: The Contribution of African Research to Migration Theory, Dakar, Sénégal, <https://www.imi.ox.ac.uk/events/amw-2010/papers/neya.pdf>.
- Piché, V. (2013), « Les théories migratoires contemporaines au prisme des textes fondateurs », *Population* 2013/1, vol. 68, pp.153-178.
- Ratha, D., S. Mohapatra et E. Scheja, (2011), « Impact of Migration on Economic and Social Development A review of Evidence and Emerging Issues », *World Bank Policy Research Working Paper*, n 5558, p. 39.
- République de Côte d'Ivoire (2015), Plan national de développement (PND) 2016-2020 : Tome 1-3, Yamoussoukro.
- Shaw, W. (2007), « Migration in Africa: A Review of the Economic Literature on International Migration in 10 Countries », Banque mondiale, Washington, DC, p. 58
- Yaro, Y. et M. Pilon (2005), « Éducation et conflit en Afrique de l'Ouest - Conséquences du conflit ivoirien sur l'éducation dans les pays limitrophes », Rapport Rocare, p. 125.

Chapitre 3

Comprendre le cadre méthodologique utilisé en Côte d'Ivoire

Afin de fonder empiriquement l'analyse des liens entre politique et migrations, le projet Interactions entre politiques publiques, migrations et développement (IPPMMD) en Côte d'Ivoire s'attache à recueillir des données au moyen de trois outils : des enquêtes auprès des ménages ; des enquêtes auprès des communautés ; et des entretiens avec des représentants d'organisations publiques, internationales et locales, permettant d'obtenir des informations qualitatives supplémentaires à propos des migrations en Côte d'Ivoire.

Ce chapitre explique les outils utilisés, la méthode d'échantillonnage de l'enquête et décrit les approches statistiques utilisées dans les chapitres suivants pour analyser les effets de l'émigration, de la migration de retour, des transferts de fonds et de l'immigration sur les principaux secteurs ciblés par les politiques. Il comprend une synthèse des résultats d'enquête, y compris des différences entre les régions rurales et urbaines, et entre les ménages migrants et non-migrants. Il met en évidence des disparités hommes/femmes, en particulier en ce qui concerne le pays d'origine ou de destination et les raisons du départ, du retour ou de l'arrivée.

Le cadre du projet Interactions entre politiques publiques, migrations et développement s'appuie sur une démarche empirique. Entre juillet et août 2014, des données ont été collectées en Côte d'Ivoire afin d'étudier empiriquement les interactions entre les migrations et les différents secteurs étudiés. Le travail de terrain a introduit trois principaux outils mis au point par le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) : une enquête auprès des ménages, une enquête auprès des communautés et des entretiens avec les parties prenantes. La version générique de chaque outil a été adaptée au contexte ivoirien, en collaboration avec le Centre ivoirien de recherches économiques et sociales (CIRES), qui a dirigé les travaux sur le terrain.

1. **L'enquête auprès des ménages** incluait un questionnaire soumis à 2 345 ménages. Le questionnaire comprenait des questions destinées à déterminer si les ménages et les individus avaient bénéficié de certaines politiques susceptibles d'avoir des effets sur leurs parcours migratoires et sur le retour sur investissement généré grâce aux migrations. Il s'agissait également de renseigner sur les caractéristiques des individus et des ménages en lien avec divers secteurs clés du développement, tels que le marché du travail, l'agriculture, l'éducation, l'investissement et les services financiers, ainsi que la protection sociale et la santé. Représentative à l'échelle nationale, l'enquête a été menée sur l'ensemble du territoire. Elle a permis de recueillir des renseignements auprès des ménages migrants et non-migrants, offrant une base comparative à des fins d'analyse.
2. **L'enquête auprès des communautés** a vocation à compléter l'enquête auprès des ménages. Elle a été réalisée dans chacune des 110 communautés où l'enquête auprès des ménages a été conduite. Le questionnaire était adressé aux responsables communautaires et aux chefs de village dans le but de recueillir des données sur les caractéristiques démographiques, sociales et économiques, ainsi que sur les politiques et les programmes de développement.
3. **Les entretiens avec les parties prenantes** ont été menés auprès de 44 représentants de ministères, d'institutions publiques et d'organisations non gouvernementales, religieuses, syndicales et internationales. Ils ont permis de recueillir des informations sur les tendances, les politiques, les

opinions et les anticipations relatives à différents aspects ayant trait aux migrations en Côte d'Ivoire. Ces informations ont permis de compléter et de mieux interpréter les enquêtes quantitatives auprès des ménages et des communautés en incluant des détails supplémentaires quant au contexte spécifique au pays.

Le présent chapitre décrit le processus d'échantillonnage appliqué aux fins de la collecte des données quantitatives et qualitatives. Il illustre également les approches analytiques utilisées afin d'explorer les interactions entre les diverses dimensions des migrations et les politiques publiques sectorielles. Enfin, il présente des statistiques descriptives de base établies à partir des données recueillies.

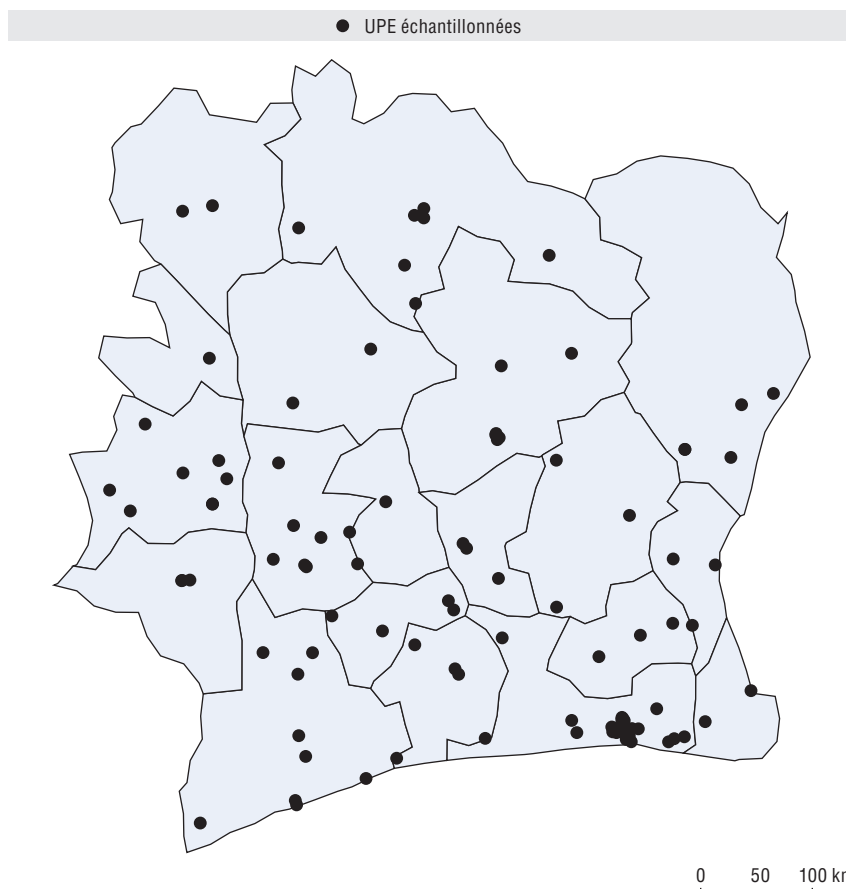
Comment s'est déroulé l'échantillonnage des communautés et des ménages ?

Tous les ménages vivant sur le territoire de la Côte d'Ivoire ont été inclus dans l'échantillon cible. Le Recensement général de la population et de l'habitation de 1998 (RGPH98), dernier recensement en date en Côte d'Ivoire au moment de l'enquête¹, a servi de base d'échantillonnage. Les communautés et les ménages ont été échantillonnés sur la base d'un échantillonnage en grappes, à plusieurs degrés.

Les districts de recensement (DR), qui sont des divisions géographiques couvrant l'ensemble du territoire de la Côte d'Ivoire, ont été définis comme unités primaires d'échantillonnage (UPE) dans le cadre du processus d'échantillonnage. Les 26 000 DR en Côte d'Ivoire sont des entités aéolaires qui ont représenté l'espace de travail des agents recenseurs lors de la phase de dénombrement du RGPH98. Deux facteurs ont servi à identifier l'échantillon cible d'UPE de 100 DR. En premier lieu, pour permettre de constituer un échantillon d'immigrés suffisamment important, le processus d'échantillonnage a été pondéré en multipliant le nombre de ménages existant dans chaque DR par la part d'étrangers² dans la population totale du même DR. Cela a permis d'accroître les chances de sélection dans les DR plus peuplés, ainsi que dans ceux où les étrangers étaient plus nombreux. Deuxièmement, en raison du taux élevé escompté de non-réponse ou du risque de se heurter à un nombre insuffisant de ménages migrants dans certains DR, l'échantillon cible de UPE a été porté à 110.

Un résumé de la stratégie d'échantillonnage quantitatif est proposé dans le tableau 3.A1.1 (annexe 3.A1) et le graphique 3.1 illustre les DR sélectionnés aux fins des entretiens avec les ménages et les communautés sur une carte représentant la Côte d'Ivoire.

Graphique 3.1. **Répartition géographique des 110 unités primaires d'échantillonnage (UPE) en Côte d'Ivoire**



Note : La carte représente les 19 divisions administratives en vigueur en Côte d'Ivoire jusqu'en 2011. La réforme des régions administratives menée en septembre 2011 a conduit à la création de 14 districts en vigueur aujourd'hui.

Enquêtes auprès des ménages

Lors de la deuxième étape, les ménages ont été sélectionnés de façon aléatoire dans chaque DR. Cependant, compte tenu de l'absence de données récentes à l'appui desquelles constituer un échantillon aléatoire de ménages migrants (comprenant un membre du ménage émigré, un membre de retour ou encore un membre immigré) et de ménages non-migrants, un dénombrement de l'ensemble des ménages des 110 UPE (DR) échantillonnées a été constitué. Il s'agissait, pour l'ensemble des ménages du DR concerné, de solliciter auprès des chefs de famille des informations de base concernant l'expérience migratoire des membres du ménage. Ensuite, les ménages ont pu être classés en fonction

d'une éventuelle expérience migratoire et un échantillonnage représentatif des ménages a ainsi été établi à partir des listes produites.

Au total, 22 ménages ont été sélectionnés de façon aléatoire en suivant la méthode des pas³ dans chaque DR : 11 ménages migrants et 11 ménages non-migrants. Était considéré comme « ménage migrant » un ménage dont au moins l'un des membres est actuellement un émigré, un migrant de retour ou un immigré. Les définitions correspondantes sont énoncées dans l'encadré 3.1.

Encadré 3.1. Principales définitions pour l'enquête auprès des ménages en Côte d'Ivoire

Un **ménage** est composé d'une ou de plusieurs personnes, apparentées ou non, qui vivent normalement dans une même unité d'habitation ou dans un groupe d'unités d'habitation, et qui partagent les espaces de cuisine et de repas.

Le **chef de famille** est la personne la plus respectée du ménage, celle qui est responsable des autres membres du ménage et subvient à la plupart de leurs besoins, qui prend les décisions essentielles et dont l'autorité est admise par tous les membres du ménage.

Le **principal répondant** est la personne qui connaît le mieux le ménage et les membres qui le composent. Il peut s'agir du chef de famille (homme ou femme), ou de toute autre personne âgée de 18 ans ou plus. Le principal répondant répond à la majorité des modules que comprend le questionnaire, à l'exception de celui ayant trait à la migration de retour, qui est traité directement par les personnes concernées. Lorsqu'il n'était pas possible de mener l'entretien avec les migrants qui se trouvaient à l'étranger au moment de l'enquête, le principal répondant a également répondu aux questions du module sur l'émigration.

Un **ménage migrant** est un ménage dont au moins l'un des membres est actuellement un émigré international, un migrant de retour ou un immigré.

Un **ménage non-migrant** est un ménage dont aucun membre actuel n'est un émigré international, un migrant de retour ou un immigré.

Un **émigré international** est un ancien membre du ménage qui est parti vivre dans un autre pays, et qui n'est pas revenu dans le ménage depuis au moins trois mois¹.

Un **migrant international de retour** est un membre actuel du ménage qui a auparavant vécu dans un autre pays pendant au moins trois mois consécutifs et qui est revenu vivre dans le pays concerné.

Un **immigré** est un membre actuel du ménage qui est né dans un autre pays et qui vit depuis au moins trois mois dans le ménage.

Les **transferts de fonds internationaux** sont des transferts en espèces ou en nature réalisés par des émigrés internationaux. Dans le cas de transferts de fonds en nature, le répondant doit estimer la valeur des biens reçus par le ménage.

Encadré 3.1. Principales définitions pour l'enquête auprès des ménages en Côte d'Ivoire (suite)

Un **ménage recevant des transferts de fonds** est un ménage ayant reçu des fonds par transfert international dans les 12 mois précédant l'enquête. Ces fonds peuvent être envoyés par d'anciens membres du ménage, ou par des migrants qui n'ont jamais fait partie du ménage.

1. En général, les enquêtes sur les migrations considèrent qu'un individu est un migrant si celui-ci est parti depuis 6 ou 12 mois. La prise en compte de périodes de migration plus courtes permet toutefois de représenter les migrants saisonniers dans l'échantillon (les déplacements temporaires, tels que des vacances, n'entrent pas dans cette définition). Le cadre de l'enquête ne prévoit aucune limite s'agissant du temps écoulé depuis l'émigration, l'immigration ou la migration de retour. Par conséquent, toutes les expériences migratoires peuvent être prises en compte. Toutefois, il est probable que les expériences migratoires plus récentes soient davantage représentées dans cette enquête, car les émigrés partis depuis longtemps sont moins susceptibles d'être mentionnés par le ménage.

L'enquête auprès des ménages a été menée par 32 enquêteurs et 8 superviseurs du CIRES. Elle a eu lieu entre le 5 juillet et le 12 août 2014, après la tenue d'un séminaire de formation d'une semaine et de tests pilotes sur le terrain réalisés par le CIRES et l'OCDE. Les données ont été recueillies à l'aide de questionnaires sur papier. Les enquêteurs ont travaillé durant la semaine et à toutes heures de la journée, y compris tard dans la soirée. Le tableau 3.A1.2 (annexe 3.A1) présente une brève description des modules de l'enquête.

Les entretiens ont été menés en français dans la plupart des cas. Cependant, les enquêteurs ont parfois mené ces entretiens dans les langues locales, notamment en sénoufo, malinké, baoulé, attié, godié ou moré. Ainsi, certaines questions du formulaire ont été reformulées afin de permettre aux enquêtés de mieux comprendre l'enjeu de la question. Dans certains villages, les agents ont eu recours à des membres scolarisés de la famille ou du voisinage pour aider à interpréter certaines questions.

Les données obtenues ont ensuite été testées pour vérifier qu'elles ne contenaient ni erreurs ni incohérences. Au total, 2 345 ménages ont été interrogés. Parmi eux, les ménages urbains (1 430) étaient plus nombreux que les ruraux (915) et les ménages non-migrants (1 180) un peu plus nombreux que les migrants (1 165), rendant raisonnablement compte du partage à 50/50 visé à l'origine. Le tableau 3.1 synthétise l'échantillon final.

Tableau 3.1. **Taille finale des échantillons de ménages ruraux/urbains en fonction de l'expérience migratoire en Côte d'Ivoire**

Expérience migratoire	Zones urbaines	Zones rurales	Total
Ménages migrants	722 (50 %)	443 (48 %)	1 165 (50 %)
Ménages non-migrants	708 (50 %)	472 (52 %)	1 180 (50 %)
Total	1 430 (100%)	915 (100%)	2 345 (100%)

Enquêtes auprès des communautés

L'enquête auprès de la communauté a été réalisée auprès des dirigeants communautaires locaux (maires, fonctionnaires, membres du personnel technique et chefs de village) ayant de bonnes connaissances sur la communauté, au sein de chaque UPE sélectionnée dans le cadre de l'enquête auprès des ménages. Étant donné que les UPE sont de petite taille et ne constituent pas des unités administratives, les zones géographiques couvertes par les questionnaires sur la communauté étaient différentes et souvent plus vastes que les UPE. Cela valait en particulier pour 27 % des entretiens, notamment dans les zones urbaines, dès lors que la personne la mieux informée sur la région couvrant l'UPE ne vivait pas directement dans l'UPE elle-même.

Les entretiens ont été menés par les superviseurs de chaque équipe de dénombrement, qui avaient déjà mené des enquêtes similaires et disposaient de connaissances locales. Pour des raisons logistiques et d'efficacité, l'ensemble des questionnaires sur la communauté a été administré au cours de l'enquête auprès des ménages.

L'enquête comprenait des questions sur la part des ménages dont l'un des membres vit actuellement dans un autre pays et sur le pays de résidence le plus courant, ainsi que sur les emplois les plus répandus dans la communauté. Elle comprenait également un aperçu des diverses politiques publiques et des programmes actuels ou passés au sein de la communauté.

Entretien avec les parties prenantes

Afin de compléter les données quantitatives, des entretiens semi-directifs ont été menés avec les parties prenantes de différents milieux en s'appuyant sur un guide conçu par le Centre de développement de l'OCDE. Ce guide comportait cinq axes :

- sensibilisation générale aux questions de migrations
- actions, programmes et politiques directement liés aux migrations
- actions, politiques et programmes principaux susceptibles d'être liés aux migrations
- perception des problèmes liés aux migrations
- coordination avec d'autres parties prenantes en matière de migrations.

Dans chaque partie, les questions ont été modifiées selon que l'entité interrogée travaillait directement ou indirectement sur les migrations et en fonction de son rôle à l'égard des politiques ayant trait aux migrations. Les institutions retenues étaient notamment des agences du gouvernement œuvrant ou non sur la question des migrations, des organisations de la société civile, des syndicats, des établissements universitaires et des organisations internationales. Environ un tiers des répondants représentait les institutions publiques, tant au niveau national que régional (tableau 3.2).

Tableau 3.2. **Récapitulatif des répondants dans le cadre des entretiens qualitatifs en Côte d'Ivoire, en fonction du type d'organisation**

Type d'organisation	Nombre d'entretiens
Institutions publiques	14
Organisations internationales	8
Organisations non gouvernementales locales ou établissements universitaires	19
Syndicats	3
Total	44

Comment les données ont-elles été analysées ?

Après une description des outils qui ont servi à recueillir des données pour le projet, cette section montre comment ces données ont été analysées. Dans ce rapport, les analyses comportent à la fois des tests statistiques et une analyse de régression. Les tests statistiques déterminent la probabilité que la relation entre deux variables ne résulte pas du hasard :

- Un test t compare la moyenne d'une variable dépendante, pour deux groupes indépendants. Par exemple, il sert à vérifier s'il existe une différence entre le nombre moyen de travailleurs embauchés par des ménages agricoles avec émigrés et celui de travailleurs recrutés par des ménages agricoles sans émigrés.
- Un test du khi carré permet d'examiner la relation entre deux variables catégoriques (nominales), comme la fréquentation d'une école privée (seules deux catégories sont possibles, oui ou non) par les enfants issus de deux types de ménages : ceux recevant des transferts de fonds et ceux n'en recevant pas.

Ce type de tests statistiques ne permet pas de rendre compte d'autres facteurs. L'analyse de régression, quant à elle, permet de vérifier l'effet quantitatif d'une variable sur une autre tout en tenant compte d'autres facteurs susceptibles d'influencer, eux aussi, le résultat. Les enquêtes auprès des ménages et des communautés ont intégré des informations détaillées sur les ménages, leurs membres et les communautés dans lesquelles ils vivent. Ces informations ont servi à élaborer des variables de contrôle. Celles-ci ont été incluses dans les modèles de régression afin de distinguer l'effet d'une variable étudiée d'autres caractéristiques des individus, des ménages et des communautés qui sont susceptibles d'affecter le résultat, comme, par exemple, les investissements du ménage dans une activité commerciale ou les projets d'émigration d'un individu.

Le rapport comporte deux modèles de régression de base : moindres carrés ordinaires (MCO) et probit. Le choix du modèle à utiliser est fonction de la nature de la variable de résultat. On fait appel à une régression MCO lorsque la variable de résultat est continue (un nombre infini de valeurs) et à un modèle probit quand la variable de résultat ne peut avoir que deux valeurs (par exemple, la possession d'une entreprise ou non).

Les interactions entre politiques publiques et migrations sont explorées à la fois au niveau des ménages et au niveau individuel, même si cela dépend du sujet et de l'hypothèse étudiés. Pour chaque secteur, l'analyse s'intéresse à deux relations :

- l'impact d'une dimension migratoire sur un résultat propre au secteur

$$Y_{\text{résultat propre au secteur}(C)} = \alpha + \beta E_{\text{dimension migratoire}(A1)} + \gamma X_{\text{caractéristiques}(D)} + \varepsilon$$

- l'impact d'une politique de développement sectorielle sur un résultat migratoire

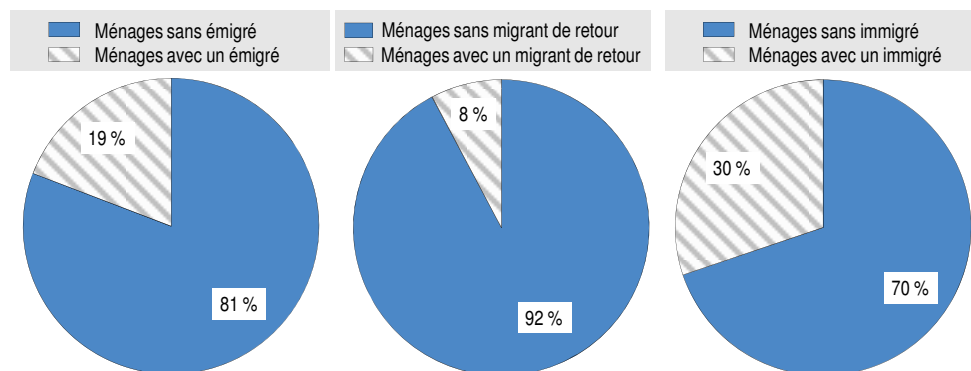
$$Y_{\text{résultat migratoire}(A2)} = \alpha + \beta E_{\text{politique de dév. sectorielle}(B)} + \gamma X_{\text{caractéristiques}(D)} + \varepsilon$$

L'analyse de régression repose sur quatre ensembles de variables :

- Migrations** : 1) **dimensions migratoires**, dont émigration (parfois, utilisation de la variable de substitution d'une intention d'émigrer à l'avenir), transferts de fonds, migration de retour et immigration ; 2) **résultats migratoires**, incluant la décision d'émigrer, le transfert et l'utilisation de fonds, la décision et la pérennité de la migration de retour, et l'intégration des immigrants.
- Politiques de développement sectorielles** : un ensemble de variables indiquant si un individu ou un ménage a pris part à une politique ou à un programme spécifique, ou en a bénéficié, dans cinq principaux secteurs : marché du travail ; agriculture ; éducation ; investissement et services financiers ; protection sociale et santé.
- Résultats propres au secteur** : un ensemble de variables mesurant les résultats obtenus dans les secteurs du projet étudiés, tels que la participation à la main-d'œuvre, l'investissement dans l'élevage, la scolarisation ou la propriété d'une entreprise.
- Caractéristiques au niveau du ménage et de l'individu** : un ensemble de variables socio-économiques et géographiques explicatives qui tendent à influencer sur les résultats migratoires et sectoriels.

Que révèlent les enquêtes sur les migrations en Côte d'Ivoire ?

Les 2 345 enquêtes auprès des ménages ont permis de recueillir des renseignements sur les 13 337 personnes vivant dans ces ménages. Parmi les membres de ces ménages, 1 349 immigrants et 190 migrants de retour ont été recensés. Outre les membres des ménages, l'enquête a également recueilli des données sur 630 anciens membres vivant actuellement dans un autre pays (émigrés). Les émigrés sont issus de 450 ménages interrogés, soit 19 % de l'échantillon (graphique 3.2, diagramme circulaire de gauche). Les parts des ménages comptant un immigrant ou un migrant de retour sont respectivement de 30 % et 8 % (graphique 3.2, diagramme circulaire au centre et diagramme circulaire de droite). Parmi les 2 345 ménages, 168 (7 %) ont une expérience migratoire dans au moins deux des catégories suivantes : l'émigration, la migration de retour et l'immigration.

Graphique 3.2. **Part des ménages en fonction de l'expérience migratoire en Côte d'Ivoire**

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Les dimensions migratoires de l'émigration, de la migration de retour et de l'immigration ont été laissées au hasard lors de l'échantillonnage du groupe migrant, d'où un dénombrement qui reflète la taille relative de ce dernier dans des environnements urbains et ruraux. Le graphique 3.3 propose une comparaison entre les taux de migration relatifs en fonction des données concernant le ménage. Il montre que l'immigration et, dans une moindre mesure, la migration de retour, sont des phénomènes plus courants dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

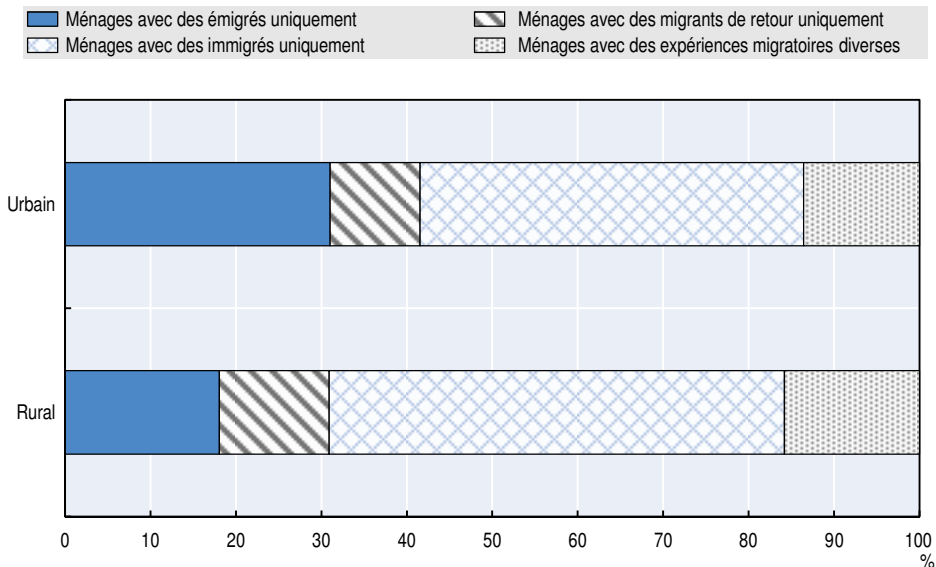
Le tableau 3.3 montre comment les caractéristiques des ménages échantillonnés diffèrent suivant leur expérience migratoire. Les différentes catégories ne s'excluent pas mutuellement : par exemple, 85 % des ménages recevant des transferts de fonds comptent également un émigré et sont inclus dans les deux catégories. Les ménages qui reçoivent des transferts de fonds vivent plus généralement en milieu urbain, à raison de 75 % d'entre eux contre 68 % chez les ménages avec un émigré et 60 % chez les ménages sans expérience migratoire. Les ménages avec un immigré représentent les ménages les plus importants en nombre (6.3 membres en moyenne), aux côtés des ménages recevant des transferts de fonds.

Le ratio de dépendance est très similaire entre les catégories, allant de 0.78 pour les ménages recevant des transferts de fonds à 0.84 pour les ménages avec immigré. Conformément à ce qui précède, la part des ménages avec enfants âgés de 0 à 14 ans est similaire elle aussi, avec en moyenne 78 % des ménages comptant des enfants. Les ménages avec des migrants de retour sont les moins susceptibles d'avoir des enfants (72 %). Quant aux ménages qui reçoivent des transferts de fonds, ils sont près de deux fois plus susceptibles que la moyenne de compter une femme à leur tête (28 % contre 15 %). Les ménages avec un émigré sont, eux aussi, plus susceptibles de compter une femme comme chef

de famille (20 %), mais leur part est largement inférieure à celle des ménages recevant des transferts de fonds. Ces derniers sont les plus instruits, 60 % d'entre eux comptant un membre ayant achevé au moins le premier cycle du secondaire, contre 43 % des ménages de l'échantillon global.

Graphique 3.3. En Côte d'Ivoire, l'émigration est plus courante dans les zones urbaines, l'immigration est plus courante dans les zones rurales

Taux de migrations relatifs en milieu rural et urbain



Note : La catégorie « expériences migratoires diverses » comprend les ménages entrant dans au moins deux des autres catégories.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Aux fins du présent projet, un indicateur du patrimoine des ménages a été élaboré à partir des questions de l'enquête auprès des ménages portant sur le nombre d'actifs détenus par le ménage, allant d'un téléphone portable à un bien immobilier. Cet indicateur a été créé sur la base d'une analyse en composantes principales. Il suggère que les ménages avec une expérience migratoire ont tendance à être plus riches, à l'exception des ménages avec des immigrés, pour qui les scores sont les plus faibles.

L'enquête comprenait également une question directe à tous les membres des ménages âgés de 15 ans ou plus afin de déterminer s'ils avaient l'intention d'émigrer. Plus d'un ménage sur trois comptait au moins un membre prévoyant d'émigrer, et pas uniquement en raison de la forte prévalence de ménages avec une expérience migratoire dans l'échantillon. Parmi les ménages sans

expérience migratoire, 36 % comptaient un membre prévoyant d'émigrer. Cette part était de 51 % chez les ménages recevant des transferts de fonds et de 25 % (soit la part la plus faible) chez les ménages avec immigrés.

Tableau 3.3. En Côte d'Ivoire, les ménages recevant des transferts de fonds sont plus riches et mieux instruits

Caractéristiques des ménages échantillonnés

	Échantillon total	Ménages sans migrants	Ménages avec émigrés	Ménages recevant des transferts de fonds	Ménages avec migrants de retour	Ménages avec immigrés
Nombre de ménages	2 345	1 180 (50 %)	450 (19 %)	215 (9 %)	182 (8 %)	708 (30 %)
Ménages en zone rurale (%)	39	40	32	25	42	42
Taille du ménage	5.7	5.5	6.3	6.3	5.9	5.6
Ratio de dépendance ^a	0.81	0.79	0.83	0.78	0.79	0.84
Ménages avec enfants (0-14 ans, %)	78.3	78.6	78.2	76.3	72.0	79.7
Ménages dirigés par une femme (%)	14.6	16.9	19.6	28.4	16.5	5.9
Part des ménages dont au moins un membre a achevé le premier cycle d'enseignement secondaire (%)	43	49	49	60	53	25
Indicateur du patrimoine ^b	7.2	7.2	8.6	9.5	8.1	6.1
Ménages avec des membres projetant d'émigrer (%)	34	36	41	51	42	25

Note : Les groupes mentionnés dans la première ligne du tableau ne s'excluent pas mutuellement. Un ménage avec un émigré et un immigré, par exemple, relève à la fois de la catégorie des ménages avec émigrés et de celle des ménages avec immigrés. a) Le ratio de dépendance est obtenu en divisant le nombre d'enfants et de personnes âgées par le nombre de personnes en âge de travailler. b) L'indicateur du patrimoine est standardisé de 0 à 100 ; plus le score est élevé, plus le ménage est riche. c) La part des ménages avec un membre projetant d'émigrer est définie sur la base d'une question directe posée à tous les adultes (15 ans et plus) pour déterminer s'ils prévoient, ou non, de vivre ou de travailler dans un autre pays.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Le tableau 3.4 synthétise les caractéristiques des individus qui sont issus des ménages échantillonnés et ventilés en groupes non-migrants, émigrés, migrants de retour ou immigrés. Les migrants de retour forment le groupe le plus âgé (âge moyen de 42 ans), suivis par les immigrés (40 ans), les émigrés actuels (35 ans) et les non-migrants (33 ans). Alors que les femmes représentent 49 % de l'ensemble de l'échantillon, les individus qui jouissent d'une expérience migratoire sont plus généralement des hommes. Seuls 40 % des émigrés et 32 % des migrants de retour sont des femmes. Parmi les immigrés, la proportion de femmes est légèrement plus élevée, à 42 %.

Quelque 1 % d'immigrés ont achevé des études supérieures contre 8 % des non-migrants. Les émigrés et les migrants de retour sont les plus nombreux à avoir achevé des études supérieures (13 % et 12 % respectivement). Chez les individus âgés de 25 ans et plus, ceux qui n'envisagent pas d'émigrer affichent

un niveau d'études inférieur à celui de ceux qui envisagent émigrer (6 % contre 14 % avaient achevé des études supérieures [non représenté]).

Tableau 3.4. Les migrants sont plus souvent des hommes en Côte d'Ivoire
Caractéristiques des individus des ménages échantillonnés

	Non-migrants	Émigrés	Migrants de retour	Immigrés
Nombre d'individus	6 913	630	190	1 252
Âge moyen	33	35	42	40
Part des femmes (%)	51	40	32	42
Part des personnes (25 ans et plus) ayant atteint un niveau d'études supérieures (%)	8	13	12	1

Note : Seuls les adultes (15 ans et plus) sont pris en compte. Le groupe des non-migrants inclut les individus membres de ménages avec et sans migrants. Pour calculer le niveau d'éducation, l'analyse portait uniquement sur des personnes âgées de 25 ans ou plus - l'âge auquel elles auraient achevé des études supérieures.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Émigration : hommes et femmes ne suivent pas les mêmes tendances

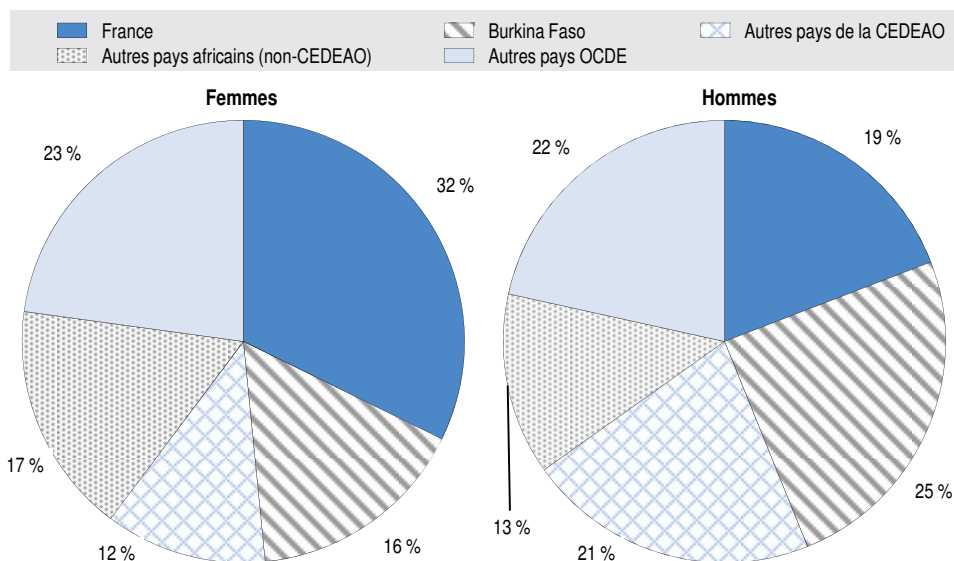
Les données collectées sur les émigrés concernaient leur pays de résidence actuel, le temps qui s'est écoulé depuis qu'ils sont partis et la raison de leur départ. Les pays de destination diffèrent selon que les émigrés sont des hommes ou des femmes (graphique 3.4). Alors que les hommes migrent principalement vers les pays de la région, comme le Burkina Faso, le Mali et d'autres pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) - 46 % d'hommes contre 28 % de femmes - les femmes ont tendance à davantage émigrer vers la France et d'autres pays de l'OCDE (55 % de femmes contre 41 % d'hommes).

Près de 22 % des émigrés avaient quitté la Côte d'Ivoire moins de deux ans avant l'enquête, 23 % entre deux et cinq ans plus tôt, 18 % entre cinq et dix ans et les 37 % restants avaient quitté le pays plus de dix ans avant l'enquête. Parmi les émigrés résidant dans des pays limitrophes de la Côte d'Ivoire, un quart avait quitté le pays plus de dix ans avant l'enquête. Dans les pays non-frontaliers, 50 % des émigrés avaient quitté le pays plus de dix ans avant l'enquête.

Si les principales raisons de l'émigration demeurent d'ordre financier ou professionnel (graphique 3.5), une part importante d'hommes comme de femmes avait quitté le pays pour aller étudier à l'étranger. Le regroupement familial ou le mariage représentent un motif plus important pour les femmes que pour les hommes puisque 26 % de femmes migrent pour cette raison contre à peine 9 % d'hommes.

Graphique 3.4. Plus de la moitié des émigrés de Côte d'Ivoire se rendent dans d'autres pays africains

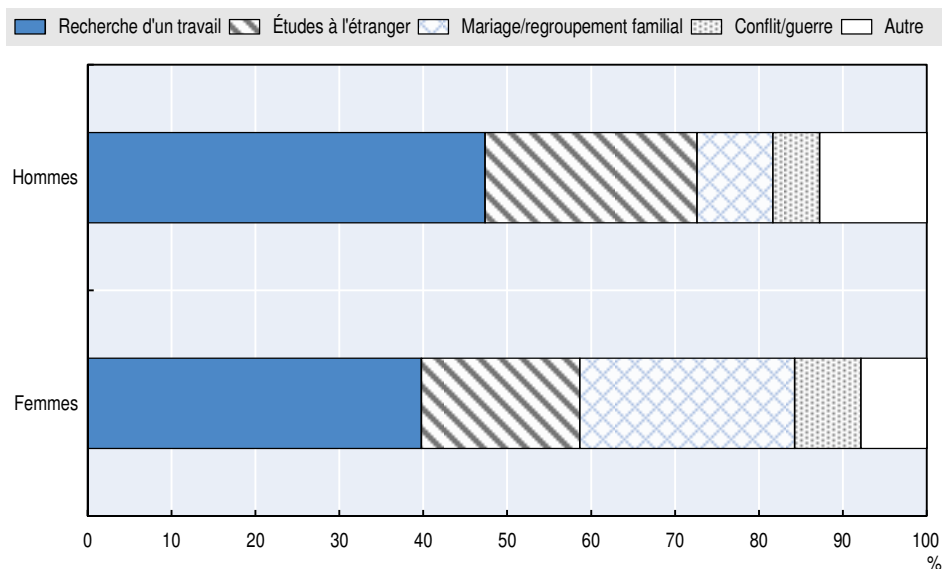
Pays de résidence actuel des émigrés (%), selon le sexe



Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Graphique 3.5. Les motifs d'ordre financier ou professionnel sont les principales raisons poussant à émigrer hors de Côte d'Ivoire

Part relative des motifs d'émigration (%), selon le sexe



Note : Les répondants pouvaient citer deux raisons d'émigrer, mais seule la première a été prise en compte.

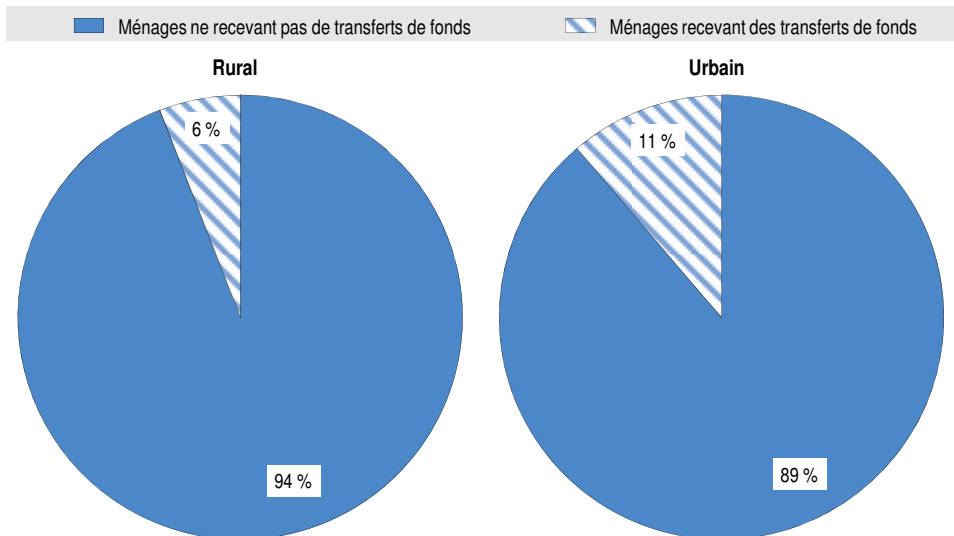
Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Transferts de fonds

Bien que les transferts de fonds et l'émigration soient étroitement liés, l'un n'implique pas nécessairement l'autre. Sur les 2 345 ménages interrogés, 215 (9 %) avaient reçu des transferts de fonds internationaux dans les 12 mois précédant l'enquête. Pour la majorité d'entre eux, soit 83 %, les transferts provenaient d'un ancien membre du ménage. Pour les 17 % restants, les transferts provenaient d'une autre source. Quelque 40 % des ménages avec un émigré ont reçu des transferts de fonds, contre 2 % des ménages sans émigrés. Les ménages urbains sont plus susceptibles de recevoir des transferts de fonds (11 %) que les ménages ruraux (graphique 3.6), ce qui peut s'expliquer en partie par la proportion plus élevée de ménages avec un émigré dans les zones urbaines (22 % en milieu urbain, contre 16 % en milieu rural). Quelque 30 % des émigrés de l'échantillon ont effectué des transferts en espèces ou en nature au cours des 12 mois précédant l'enquête, pour une valeur moyenne de 230 772 francs CFA BCEAO (XOF), soit 481 dollars américains (USD).

Graphique 3.6. **Les ménages urbains de Côte d'Ivoire sont plus susceptibles de recevoir des transferts de fonds**

Part des ménages recevant des transferts de fonds (%)



Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

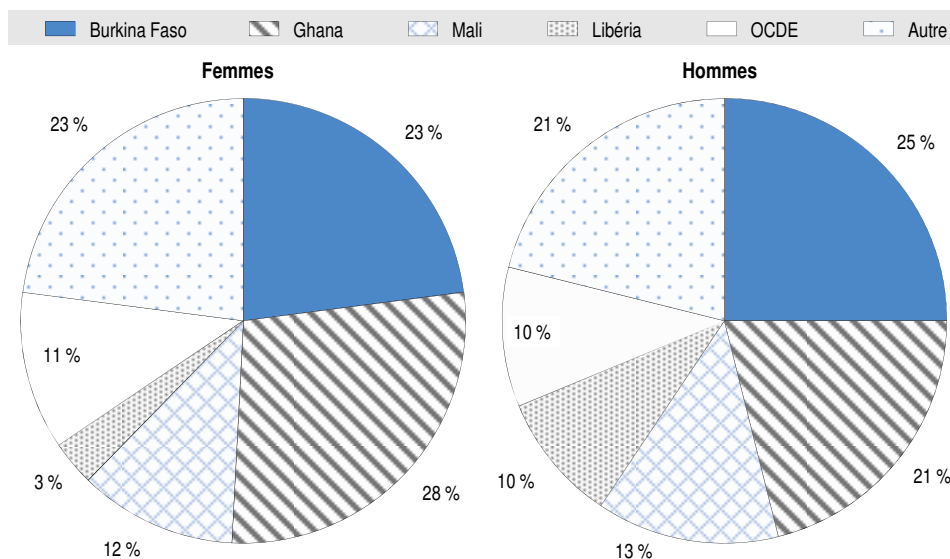
Les migrants de retour sont satisfaits de rentrer au pays

Les pays d'où reviennent les migrants de retour sont similaires aux pays de destination des émigrés actuels, mais la proportion de migrants revenant de pays de l'OCDE est sensiblement inférieure à celle des émigrés actuels qui y résident (graphique 3.7). Pour les pays de la région en revanche, la part de

migrants de retour de ces pays est plus élevée que celle des émigrés actuels qui y résident. En matière de migration de retour, des tendances similaires s'observent entre hommes et femmes.

Graphique 3.7. Les migrants de retour viennent plus souvent de pays voisins de la Côte d'Ivoire

Anciens pays de résidence des migrants de retour (%), selon le sexe



Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

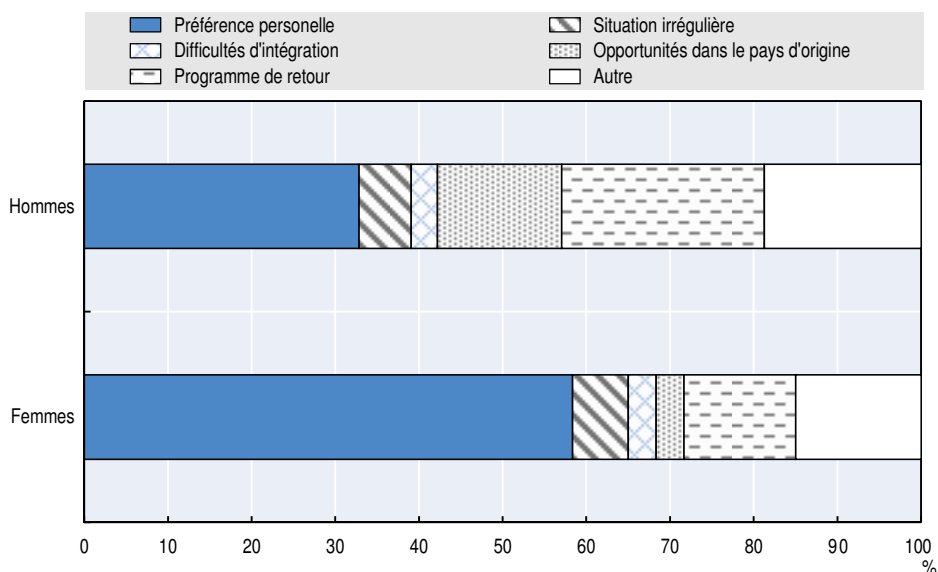
En moyenne, les migrants de retour ont passé 40 mois dans un autre pays au cours de leur dernier épisode migratoire, mais la durée du séjour varie sensiblement selon le sexe. Les femmes y ont séjourné 4 ans en moyenne, les hommes seulement 3. Le temps moyen écoulé depuis le retour est de 8 ans, alors que 30 % des migrants de retour sont rentrés au cours de l'année écoulée. Une grande majorité (93 %) se disent satisfaits ou très satisfaits d'être de retour en Côte d'Ivoire, mais près d'un migrant de retour sur trois envisage d'émigrer à nouveau l'année suivante.

À l'origine, ces individus avaient émigré pour les mêmes raisons que les émigrés actuels qui ont quitté le pays. Les motifs étaient surtout d'ordre financier ou professionnel, et une part importante d'entre eux a quitté le pays pour aller étudier à l'étranger - bien que la proportion pour ce motif soit plus réduite pour les migrants de retour (12 %) que pour les émigrés actuels (22 %). Comme dans le cas de l'émigration, les raisons du retour varient selon le sexe (graphique 3.8). Les femmes sont plus susceptibles de revenir en raison de préférences personnelles, y compris pour des raisons familiales. Les

hommes sont plus susceptibles que les femmes de rentrer au pays parce qu'ils considèrent que la Côte d'Ivoire offre de meilleures opportunités ou parce qu'ils ont participé à un programme de retour volontaire.

Graphique 3.8. Les préférences personnelles sont la principale raison du retour en Côte d'Ivoire, en particulier pour les femmes

Part relative des raisons du retour des émigrés, selon le sexe



Note : La catégorie « préférences personnelles » comprend le retour pour retrouver sa famille, le mariage et les raisons de santé.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

L'immigration en provenance de pays voisins repose sur des liens sociaux

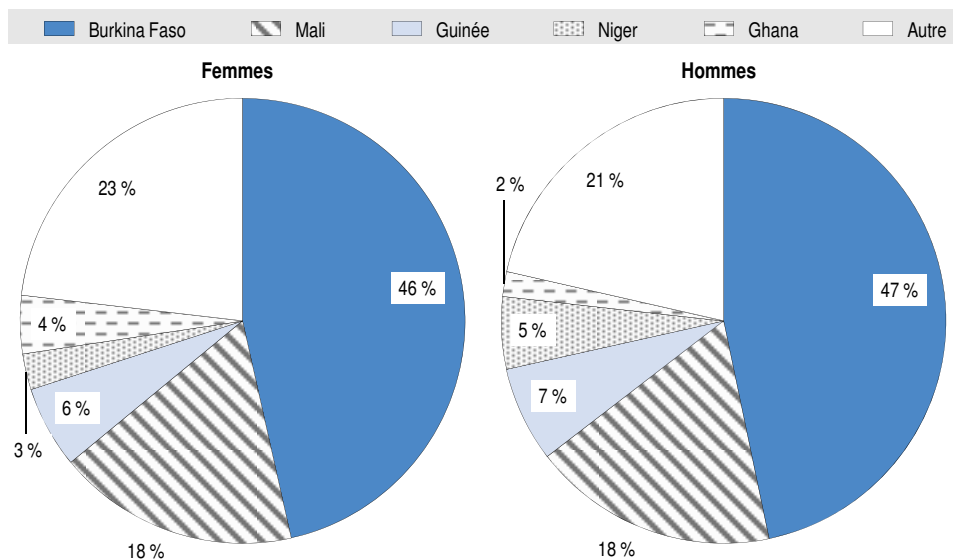
Outre les questions qui ont été posées à tous les membres du ménage, les immigrants ont dû répondre à des questions supplémentaires sur les raisons qui les ont poussés à migrer, sur leur vie avant la migration et sur leur expérience de l'intégration. La majorité des immigrants sont nés dans les pays voisins, le Burkina Faso ou le Mali (graphique 3.9). Les pays d'origine des immigrants sont très similaires pour les hommes et les femmes.

Les immigrants interrogés ont déclaré avoir essentiellement migré vers la Côte d'Ivoire parce qu'ils y connaissaient des gens (graphique 3.10). Pour les hommes, les meilleures perspectives d'emploi en Côte d'Ivoire constituaient la deuxième raison la plus importante tandis que les femmes ont évoqué le désir de se rapprocher de leur famille et leurs amis. En moyenne, les immigrants ont

vécu en Côte d'Ivoire pendant 16.5 ans (graphique 3.11). Les hommes immigrés avaient vécu en Côte d'Ivoire plus longtemps que les femmes immigrées (17.5 ans pour les premiers, 15 ans pour les secondes), et les immigrés dans les zones urbaines demeurent en Côte d'Ivoire légèrement plus longtemps que ceux des zones rurales (16.7 années contre 16.3 années). Seuls 13 % des immigrés étaient arrivés dans le pays au cours des 2 dernières années. Près de 5 % des immigrés déclarent être des migrants saisonniers, se déplaçant entre la Côte d'Ivoire et leur pays d'origine pour des travaux saisonniers. Globalement, 11 % des immigrés envisagent de retourner dans leur pays d'origine. Les hommes immigrés étaient légèrement plus susceptibles d'envisager un retour par rapport aux femmes immigrées (12% contre 10%) ; par contre les immigrés dans les zones urbaines étaient plus de deux fois plus susceptibles de d'envisager un retour que les immigrés dans les zones rurales (15% contre 7%).

Graphique 3.9. **Les immigrés sont pour la plupart issus de pays voisins**

Pays d'origine des immigrés (%), selon le sexe

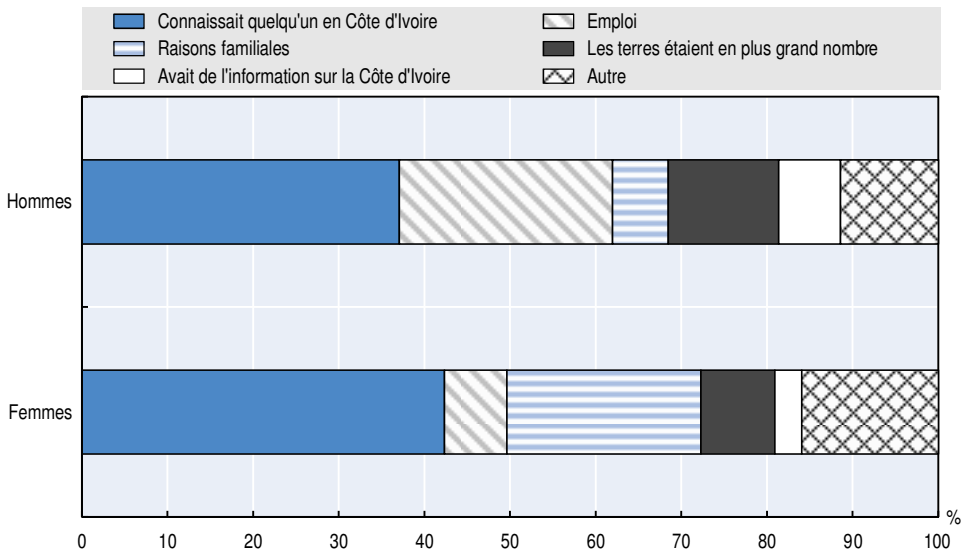


Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Environ 30 % des immigrés ont aidé des personnes de leur pays d'origine à immigrer en Côte d'Ivoire, principalement en leur donnant des informations (50 %), mais aussi en leur apportant une aide financière (29 %) ou en les aidant à trouver un emploi (17 %). Les immigrés ont également été interrogés directement sur la question de savoir s'ils avaient investi en Côte d'Ivoire. Les immigrés dans les zones rurales étaient plus susceptibles de l'avoir fait (43%) que les immigrés dans les zones urbaines (35 %).

Graphique 3.10. Les réseaux sociaux en Côte d'Ivoire sont la principale raison attirant les immigrants

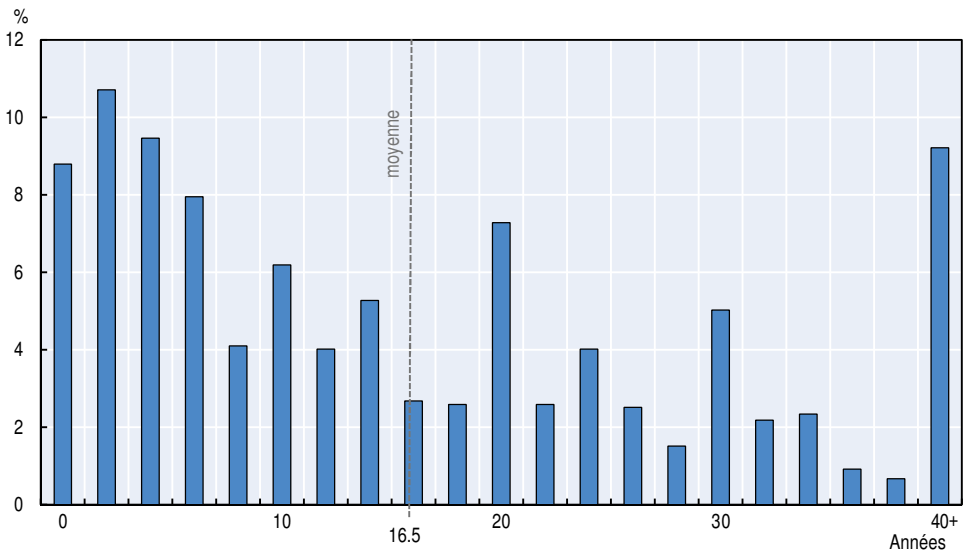
Part relative des raisons incitant à immigrer en Côte d'Ivoire (%), selon le sexe



Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Graphique 3.11. En moyenne, les immigrants sont en Côte d'Ivoire depuis 17 ans

Part des immigrants et nombre d'années depuis leur immigration en Côte d'Ivoire



Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Ce chapitre a présenté les trois outils (enquêtes auprès des ménages, enquêtes auprès des communautés et entretiens qualitatifs avec les parties prenantes) qui servent à recueillir des données permettant d'analyser les interactions entre migrations, politiques publiques et développement. Les chapitres suivants adoptent une approche sectorielle pour présenter les résultats de l'analyse des données : marché du travail, agriculture, éducation, investissement et services financiers et protection sociale et santé.

Notes

1. Un recensement de suivi était prévu en 2008, mais a finalement eu lieu en 2014. Il aurait été préférable de disposer de données plus récentes que celles du recensement de 1998, mais les données du recensement de 2014 n'étaient pas disponibles et ne pouvaient servir de base d'échantillonnage aux fins du projet IPPMD.
2. Il convient d'établir une distinction entre le terme « étranger », dont l'utilisation ici est fondée sur la nationalité, et le terme « immigré » utilisé dans le cadre du projet IPPMD, fondé sur le pays de naissance. L'utilisation de données relatives aux étrangers a été décidée à l'appui des données disponibles dans le RGPH98 ; elles sont considérées comme la meilleure variable de substitution disponible. Il importe également de noter que le poids des étrangers dans la population de chaque district de recensement a pu évoluer au cours des 16 années écoulées depuis le RGPH98, notamment dans les régions les plus directement touchées par le conflit ivoirien entre 2002 et 2011.
3. Les équipes de terrain ont reçu deux chiffres. Le 1^{er} chiffre détermine le 1^{er} ménage à interviewer à partir de la liste du dénombrement des ménages. Le 2^e (le « pas ») détermine les ménages suivant à interviewer sur la liste. Par exemple, si le 1^{er} ménage est le 7^e dans la liste et que le « pas » est de 4, le 2^e ménage sera le 11^e ménage sur la liste.

ANNEXE 3.A1

Tableau 3.A1.1. **Résumé du plan d'échantillonnage en Côte d'Ivoire**

Donnée de base utilisée pour l'échantillonnage	RGPH 1998
Couverture nationale (oui/non)	oui
Nombre total de DR en Côte d'Ivoire	26 000
Nombre de DR échantillonnés	110
Nombre moyen d'habitants d'une zone de dénombrement (ZD)	1 100
Nombre de ménages échantillonnés	2 345
Nombre de ménages échantillonnés par zone de dénombrement (ZD)	22

Tableau 3.A1.2. **Synthèse des modules inclus dans l'enquête auprès des ménages**

Module 1 <i>Liste des membres du ménage</i>	Ce module pose des questions sur les caractéristiques du ménage : nombre de membres et leur relation avec le chef de famille, leur sexe, leur âge, leur état civil, etc. Il convient de mentionner que le module demande à tous les membres du ménage âgés de 15 ans et plus s'ils ont l'intention d'émigrer à l'étranger.
Module 2 <i>Niveau d'instruction et compétences</i>	Ce module recueille des informations sur la scolarisation des enfants, le travail des enfants, les compétences linguistiques et le niveau d'études de tous les membres du ménage. En outre, des questions visent à déterminer si le ménage a bénéficié de certains types de politiques éducatives (bourses d'études, transferts conditionnels en espèces liés à l'éducation ou distribution de fournitures scolaires).
Module 3 <i>Marché de l'emploi</i>	Ce module recueille des informations sur les caractéristiques d'emploi des membres du ménage : conditions d'emploi, métier et secteur d'activité principal, ainsi que sur les moyens permettant de trouver un emploi, notamment les agences nationales pour l'emploi. De plus, des questions visent à déterminer si le ménage a participé à des programmes d'emplois publics et à des formations professionnelles.
Module 4 <i>Dépenses, actifs et revenu</i>	Ce module pose des questions sur les schémas de dépenses du ménage, les actifs qu'il possède et ses différents types de revenu.
Module 5 <i>Investissement et services financiers</i>	Ce module pose des questions sur l'inclusion financière des ménages, leurs connaissances financières et les informations dont ils disposent sur la gestion d'une entreprise. Il collecte également des informations sur les principaux obstacles que rencontrent les ménages pour gérer une entreprise.
Module 6 <i>Activités agricoles</i>	Ce module cible les ménages travaillant dans l'agriculture : culture des terres et élevage. Il recueille des informations sur les parcelles : nombre, taille, cultures pratiquées, mode d'acquisition et potentiel commercial, ainsi que sur le nombre et le type de bêtes. Ce module permet également de déterminer si les ménages ont bénéficié de politiques agricoles : subventions, formation ou assurance récolte.
Module 7 <i>Émigration</i>	Ce module recueille des informations sur tous les ex-membres du ménage âgés de 15 ans et plus qui vivent actuellement à l'étranger. Il s'intéresse aux caractéristiques des migrants : sexe, âge, état civil, relation avec le chef de famille, compétences linguistiques et niveau d'études. Il recueille également des informations sur les pays de destination, les raisons pour lesquelles ils sont partis, et leurs conditions d'emploi dans le pays d'origine et dans le pays de destination.

Tableau 3.A1.2. **Synthèse des modules inclus dans l'enquête auprès des ménages (suite)**

Module 8 <i>Transferts de fonds internationaux</i>	Ce module collecte des informations sur les transferts de fonds des personnes actuellement émigrées. Il note la fréquence des transferts de fonds et leur montant, les circuits par lesquels ils ont transité, et ce à quoi ils ont servi.
Module 9 <i>Migration de retour</i>	Ce module collecte des informations sur tous les membres du ménage âgés de 15 ans et plus qui ont déjà vécu à l'étranger pendant au moins trois mois consécutifs avant de revenir dans le pays. Il recueille des informations sur la destination et la durée de la migration, ainsi que sur les raisons qui ont motivé l'émigration et le retour au pays.
Module 10 <i>Immigration</i>	Ce module est destiné aux immigrés du ménage âgés de 15 ans et plus. Il collecte des informations sur la citoyenneté, les raisons de l'immigration, les conditions d'emploi et l'activité exercée avant l'immigration, ainsi que sur les investissements dans le pays hôte. Ce module pose également des questions sur la discrimination dans le pays hôte.
Module 11 <i>Santé et protection sociale</i>	Ce module collecte des informations sur tous les membres du ménage âgés de 15 ans et plus à propos de l'utilisation, de l'accès et de la couverture des établissements de santé, du contrat de travail et des prestations sociales liées à l'emploi.

Chapitre 4

Quelle est l'incidence des migrations sur le développement en Côte d'Ivoire ?

Les migrations, qu'il s'agisse de l'émigration ou de l'immigration, sont une caractéristique importante de la Côte d'Ivoire. Cependant, les liens entre leurs différentes dimensions et le développement ne sont pas très bien compris. Ce chapitre utilise des données d'enquêtes du projet Interactions entre politiques publiques, migrations et développement (IPPM) afin de démêler certains liens complexes entre, d'une part, l'émigration, les transferts de fonds, la migration de retour et l'immigration et, d'autre part, cinq secteurs essentiels en matière de développement : le marché de l'emploi, l'agriculture, l'éducation, l'investissement et les services financiers, ainsi que la protection sociale et la santé. L'analyse des grands flux d'immigration vers le pays et de la hausse récente de l'émigration permet de mieux comprendre la dynamique des migrations, ainsi que leurs liens avec l'économie et l'utilisation des services et des ressources publiques. Le chapitre conclut en évaluant le degré actuel de réalisation du potentiel de développement des migrations et des transferts de fonds en Côte d'Ivoire.

Grâce à sa politique d'immigration relativement ouverte, mise en place dans les années 60, et à la croissance continue observée dans les années 60 à 80, la Côte d'Ivoire est devenue l'une des économies les plus fortes d'Afrique, et un grand importateur de main-d'œuvre en Afrique de l'Ouest, en particulier à partir du Burkina Faso. La stagnation dans les années 90, puis la guerre civile entre 2002 et 2011, ont ralenti le flux d'immigration vers la Côte d'Ivoire et augmenté le flux d'émigration. Depuis 2011, l'économie est de nouveau sur la bonne voie, bien que le bien-être individuel n'ait pas nécessairement suivi (OCDE, 2016). En 2013, environ 5 % des personnes nées en Côte d'Ivoire vivaient dans un autre pays, et 11 % de la population vivant en Côte d'Ivoire n'y était pas née (Banque mondiale, 2017a). La hausse de l'émigration a été suivie d'un afflux de transferts de fonds, bien que leur part en proportion du produit intérieur brut (PIB) reste faible, à quelque 1 % en 2015 (Banque mondiale, 2017b).

Des études antérieures ont montré que les migrations et les transferts de fonds avaient des effets positifs sur les principaux indicateurs de développement en Côte d'Ivoire, tels que la réduction de la pauvreté, la croissance et les investissements dans le capital humain et physique (chapitre 2). Cependant, les études récentes sont rares, notamment en raison de la difficulté à recueillir des données au cours du conflit et du caractère relativement nouveau du phénomène d'émigration dans le pays. Dans l'ensemble, le lien entre les différentes dimensions migratoires et le développement en Côte d'Ivoire est assez peu étudié.

Le présent chapitre analyse l'incidence des migrations sur le développement en Côte d'Ivoire dans cinq secteurs : le marché de l'emploi, l'agriculture, l'éducation, l'investissement et les services financiers, ainsi que la protection sociale et la santé. Il présente les conclusions d'analyses de données qui étudient l'incidence des quatre dimensions migratoires : l'émigration, les transferts de fonds, la migration de retour et l'immigration.

Migrations et marché de l'emploi

Après la crise post-électorale de 2010, la Côte d'Ivoire a connu une croissance économique sans précédent ainsi qu'un bon équilibre des soldes extérieur et budgétaire. Selon la Banque mondiale, l'économie ivoirienne a augmenté de 9,3 % en moyenne annuelle entre 2012 et 2015. En parallèle, la Côte d'Ivoire a également enregistré une diminution du taux de pauvreté, lequel est passé de 49 % en 2009 à 46 % en 2015 (Banque mondiale, 2017c).

En dépit de cette évolution positive, la population ivoirienne est toujours confrontée à des difficultés en matière d'emploi. D'après l'enquête nationale sur la situation de l'emploi et du travail des enfants (OIT, 2015), la population active en Côte d'Ivoire est estimée à 63 % de la population : 63 % pour les hommes et 61 % pour les femmes. La majeure partie de la population en âge de travailler réside dans les zones rurales (53.5 %). On estime que la population qui n'est pas économiquement active représente 44 % de la main-d'œuvre, et cette part est relativement supérieure chez les femmes (56 %). La part de travail salarié est supérieure chez les hommes (40 %) par rapport aux femmes (20 %). Le pays compte environ 426 225 chômeurs, dont 44 % résident à Abidjan (OIT, 2015).

Près des trois quarts de la population employée n'est pas salariée (74 %, travailleurs familiaux compris). Seuls 25 % des emplois sont des emplois salariés ; selon le genre, on note que 34 % des postes occupés par des hommes sont des emplois salariés contre 14 % chez les femmes. Au regard des secteurs d'activités, on note que l'agriculture demeure le plus grand secteur en termes d'emploi, représentant 44% des emplois. Le secteur des services représente 26 % des emplois, suivi du commerce (18 %) et de l'industrie (12 %) (OIT, 2015).

L'enquête IPPMD en Côte d'Ivoire a collecté un échantillon total de 8 356 personnes âgées de 15 ans au moins. Dans le groupe de personnes en âge de travailler (15-64 ans), le taux d'activité était de 53 % (62 % pour les hommes et 45 % pour les femmes), soit nettement inférieur au taux national. Le taux est plus élevé dans les zones rurales (54 %) que dans les zones urbaines (53 %). Le taux d'emploi est de 51 % : 59 % pour les hommes et 42 % pour les femmes et il est plus élevé dans les zones rurales (53 %) que dans les zones urbaines (50 %). Environ 46 % de la population en âge de travailler étudiée affirmait ne pas travailler et chercher un emploi. Le travail indépendant reste la forme prédominante d'emploi. Près de 82 % de la main-d'œuvre active exerce une activité indépendante.

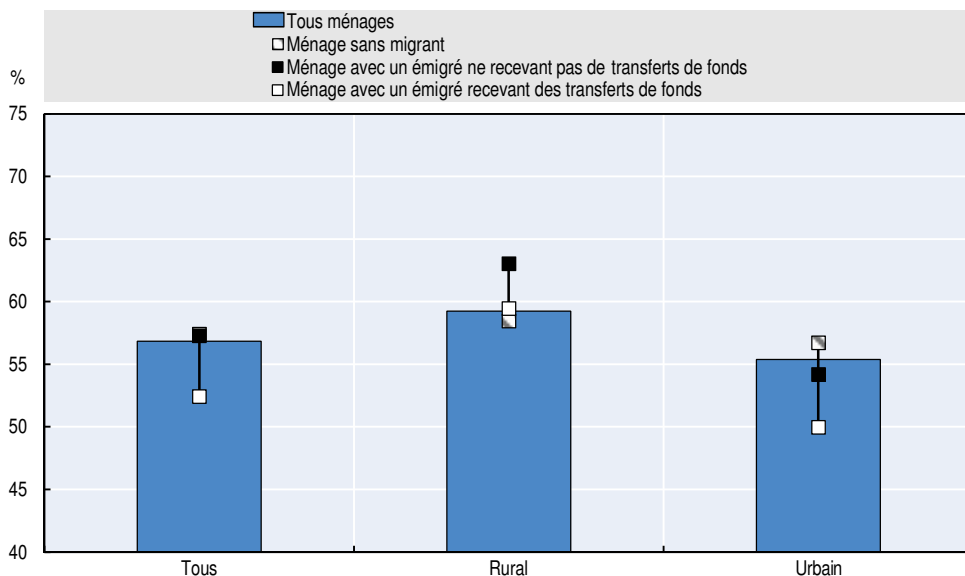
Les transferts de fonds peuvent réduire l'apport de main-d'œuvre

L'émigration se traduit par une réduction de l'offre de main-d'œuvre quand les migrants participaient au marché de l'emploi avant leur départ. La quasi-totalité des émigrés actuels en Côte d'Ivoire sont en âge de travailler (15-64 ans) et les personnes plus jeunes (15-44 ans) représentent 80 % d'entre eux. Quelle est la signification pour les ménages qui perdent leur force productive au profit de l'émigration ? Les incidences sont complexes et variables selon que l'émigré a été employé avant de partir et selon qu'il ou elle a transféré des fonds après avoir trouvé un emploi à l'étranger. Sans transfert de fonds, les autres membres du ménage peuvent être dans l'obligation de chercher un emploi ; d'un autre côté, recevoir des transferts de fonds peut contribuer à réduire le besoin de travailler des membres du ménage. Ces schémas sont bien identifiés dans différents contextes et régions du monde (Acosta, 2007 ; Amuedo-Dorantes et Pozo, 2006 ; Funkhouser, 2006 ; Kim, 2007 ; Osaki, 2003).

Bien que cette image complexe ne permette pas aisément d'isoler les effets individuels, les données IPPMD font la lumière sur la question. Le graphique 4.1 compare la proportion moyenne de membres actifs d'un ménage dans les ménages non-migrants, les ménages avec un émigré *ne recevant pas* de transferts de fonds et les ménages *en recevant*. Le graphique montre que les ménages avec des émigrés qui reçoivent des transferts de fonds ont la plus faible proportion d'adultes actifs. Il n'y a pas de différence visible entre les ménages sans migrants et ceux avec migrants, mais qui ne reçoivent pas de transferts de fonds. Telle est la tendance générale dans les zones urbaines. Dans les zones rurales, la situation est différente. Dans les ménages sans aucun migrant, le nombre de membres qui travaillent est inférieur par rapport aux ménages avec un émigré qui ne reçoivent pas de transferts de fonds. Près de 88 % des ménages ruraux exercent des activités agricoles, soit une proportion nettement plus élevée qu'en milieu urbain (29 %). Cette situation illustre sans doute le fait que les ménages ruraux dont la main-d'œuvre productive a émigré sans compenser son absence par le transfert de fonds doivent trouver d'autres emplois en dehors du ménage. Ce lien a été étudié de manière plus approfondie dans un cadre de régression en tenant compte des autres facteurs susceptibles d'influencer la décision de travailler du ménage. Cela étant, les résultats n'ont montré aucun lien statistique sérieux entre les migrations et la participation à la main-d'œuvre des ménages.

Graphique 4.1. **Les ménages recevant des transferts de fonds ont moins de membres actifs, en zones urbaines**

Part des membres des ménages âgés de 15 à 64 ans qui travaillent



Note : L'échantillon exclut les ménages avec uniquement des migrants de retour et uniquement des immigrés.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Les transferts de fonds et la migration de retour favorisent le travail indépendant

Si le travail indépendant peut être considéré comme un emploi vulnérable, il est bien souvent le seul moyen de vaincre la pauvreté. Les migrations peuvent stimuler davantage le travail indépendant grâce à deux moyens : les transferts de fonds et la migration de retour. Les recherches indiquent que du fait que les transferts de fonds augmentent le revenu des ménages, ils peuvent offrir aux membres restés dans le pays le capital dont ils ont besoin pour créer une entreprise et stimuler le travail indépendant (Mesnard, 2004 ; Dustmann et Kirchkamp 2002 ; Woodruff et Zenteno, 2007 ; Yang, 2008). De même, les migrants de retour peuvent utiliser les économies qu'ils ont accumulées à l'étranger pour se mettre à leur compte. De plus en plus d'études montrent que les migrants de retour et les membres de leur ménage ont tendance à être des travailleurs indépendants ou à créer leur propre entreprise (Ammassari, 2004 ; De Vreyer et al., 2010 ; Giulietti et al., 2013).

On observe également ces schémas en Côte d'Ivoire, confirmés par l'analyse de régression¹ (encadré 4.1). Le tableau 4.1 montre les résultats de l'analyse et suggère que la réception de transferts de fonds est positivement associée au travail indépendant. Cela vaut à la fois pour les hommes et les femmes, et aussi bien dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Cependant, le lien entre le fait de compter un migrant de retour au sein du ménage et le travail indépendant semble moins évident. Seuls les hommes semblent exercer davantage une activité indépendante lorsque leur ménage compte un migrant de retour.

Les immigrés constituent une source de main-d'œuvre importante

En plus d'être un pays d'émigration, la Côte d'Ivoire est également un pays de destination pour les immigrés, principalement en provenance des pays voisins (chapitre 3). Si l'on considère généralement que l'immigration a des effets négatifs sur l'emploi et les salaires de la population locale, les recherches constatent dans l'ensemble un faible impact de l'immigration (Basso et Peri, 2015 ; Dustmann et al., 2013 ; Facchini et al., 2013 ; Gindling, 2008) et des effets légèrement négatifs sur le niveau de salaire des travailleurs autochtones peu qualifiés (Camarota, 1998 ; Orrenius et Zavadny, 2003).

Selon les données IPPMD concernant la Côte d'Ivoire, les immigrés constituent 20 % de la main-d'œuvre totale. En règle générale, ils comptent relativement plus de travailleurs que la population autochtone (graphique 4.2). Parmi les adultes âgés de 15 ans et plus, la part des personnes employées est nettement supérieure chez les immigrés (70 %) par rapport aux personnes nées dans le pays (autochtones, 47 %). De la même manière, la population qui n'est pas économiquement active (les personnes qui ne travaillent pas et qui

ne cherchent pas de travail) est presque deux fois plus importante chez les autochtones (49 %) que chez les immigrés (28 %). Les immigrés en Côte d'Ivoire ont aussi sensiblement plus tendance à exercer une profession indépendante. Au sein de la population active, la part des travailleurs indépendants est supérieure chez les immigrés (88 % contre 80 % chez les autochtones).

Encadré 4.1. Liens entre migrations et travail indépendant en Côte d'Ivoire

Afin d'analyser davantage le lien entre le fait de recevoir des transferts de fonds et les décisions des membres du ménage en matière d'emploi, deux modèles probit ont été utilisés sous la forme suivante :

$$\text{Prob}(\text{travailleur_indépendant}_i) = \beta_0 + \beta_1 \text{fonds}_m + \gamma_1 \text{contrôle}_i + \gamma_2 \text{contrôle}_m + \delta_r + \varepsilon_i \quad (1)$$

$$\text{Prob}(\text{travailleur_indépendant}_i) = \beta_0 + \beta_1 \text{mig_rt}_m + \gamma_1 \text{contrôle}_i + \gamma_2 \text{contrôle}_m + \delta_r + \varepsilon_i \quad (2)$$

où $\text{travailleur_indépendant}_i$ représente un individu i qui est un travailleur indépendant, fonds_m signifie qu'un ménage reçoit des transferts de fonds et mig_rt_m indique qu'un ménage compte au moins un migrant de retour. contrôle_i représente une série de variables de contrôle au niveau individuel et contrôle_m au niveau du ménage.^a δ_r implique des effets régionaux fixes et ε_i correspond au terme d'erreur réparti de manière aléatoire. Le tableau 4.1 montre les effets marginaux calculés de la principale variable étudiée sur chaque type d'emploi pour les deux modèles.

Tableau 4.1. Liens entre travail indépendant et transferts de fonds en Côte d'Ivoire

Variable dépendante : L'individu est un travailleur indépendant (variable binaire).

Principales variables étudiées : L'individu appartient à un ménage qui reçoit des transferts de fonds / L'individu appartient à un ménage avec au moins un migrant de retour

Type de modèle : Probit

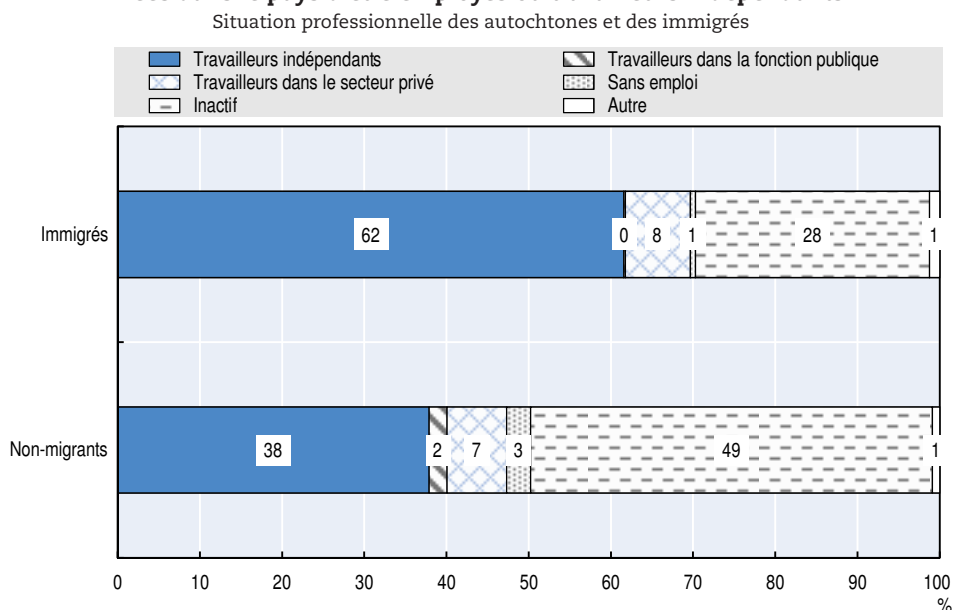
Échantillon : Population active en âge de travailler (15-64 ans)

Variables étudiées	L'échantillon comprenait :				
	Total	Hommes	Femmes	Zone rurale	Zone urbaine
Ménage recevant des transferts de fonds	0.058*** (0.020)	0.071** (0.029)	0.040* (0.024)	0.097** (0.045)	0.070** (0.028)
<i>Nombre d'observations</i>	3 134	1 795	1 339	1 141	1 885
Ménage avec un migrant de retour	0.018 (0.022)	0.057* (0.031)	-0.030 (0.024)	-0.017 (0.021)	0.045 (0.032)
<i>Nombre d'observations</i>	3 134	1 795	1 339	1 141	1 885

Note : Les résultats présentant une signification statistique sont indiqués comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90. Erreurs-types entre parenthèses. Le deuxième modèle (migration de retour) exclut les ménages avec uniquement des immigrés.

a. Les variables de contrôle comprennent l'âge, le sexe et le niveau d'instruction des individus, la taille du ménage et sa valeur au carré, le ratio de dépendance, sa richesse estimée au moyen d'un indicateur et s'il vit dans une zone rurale ou urbaine.

Graphique 4.2. **Les immigrés en Côte d'Ivoire sont plus susceptibles que les personnes nées dans le pays d'être employés ou travailleurs indépendants**



Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Migrations et agriculture

L'agriculture joue un rôle central en Côte d'Ivoire et son poids dans le PIB du pays est relativement élevé (23 %) en comparaison avec les pays partenaires du projet IPPMD (Banque mondiale, 2017d ; OCDE, 2017). L'agriculture emploie également une grande part de la main-d'œuvre du pays, contrairement à la majorité des pays partenaires du projet IPPMD. En 2013, 48 % de la population en emploi travaillait dans le secteur de l'agriculture (FAO, 2016a) ; OIT (2015) en comptait 44%. La productivité de ce secteur augmente, mais lentement. L'indice de la production agricole par habitant, qui était de 100 en 2004-06, est passé à 106 en 2013. Il fait partie des quatre indices qui ont enregistré la croissance la plus faible parmi les pays partenaires du projet IPPMD pendant cette période (FAO, 2016b). En termes de production absolue, la production agricole de la Côte d'Ivoire a été évaluée à 4.5 milliards de dollars américains (USD) en USD constants 2004-06, ce qui la place dans le milieu du peloton des pays partenaires du projet IPPMD (FAO, 2016c).

Un peu plus de la moitié de l'échantillon ivoirien exerce des activités agricoles². Sur les 2 345 ménages interrogés, 1 210 (52 %) travaillaient dans l'agriculture au moment de l'enquête. Parmi les ménages agricoles examinés dans les données IPPMD, 557 ménages (46 %) cultivent la terre exclusivement, 111 ménages (9 %) élèvent du bétail exclusivement et 542 ménages (45 %) exercent les deux activités. Cette section examine ces ménages afin de voir si

les migrations contribuent à l'augmentation de la productivité et à l'expansion du secteur agricole.

L'émigration soulage et revitalise le secteur agricole

L'émigration réduit la disponibilité de la main-d'œuvre au sein du ménage et potentiellement dans l'ensemble de la communauté. Par exemple, les ménages dans le centre du Mali considèrent la perte de la contribution agricole d'un jeune homme plus importante que les avantages tirés des transferts de fonds (McDowell et de Haan, 1997). Le départ des travailleurs les plus productifs peut même conduire à des pénuries de main-d'œuvre agricole (Tacoli, 2002) et à l'insécurité alimentaire dans certaines communautés (Skeldon, 2009 ; Cotula et Toulmin, 2004 ; Cissé et Daum, 2010 ; Tsiko, 2009). Le départ d'un membre du ménage peut également amener les membres restants à ajuster leur offre de main-d'œuvre. Le fait que l'émigration puisse influencer sur l'emploi au sein du ménage, concorde avec les analyses du marché de l'emploi ci-dessus, même si les études empiriques confirmant cette situation spécifique aux ménages agricoles sont plutôt rares. Cependant, l'émigration peut également soulager le marché de l'emploi agricole en déplaçant l'excès de main-d'œuvre et en se tournant vers le marché de l'emploi externe (au ménage) pour les demandes de main-d'œuvre.

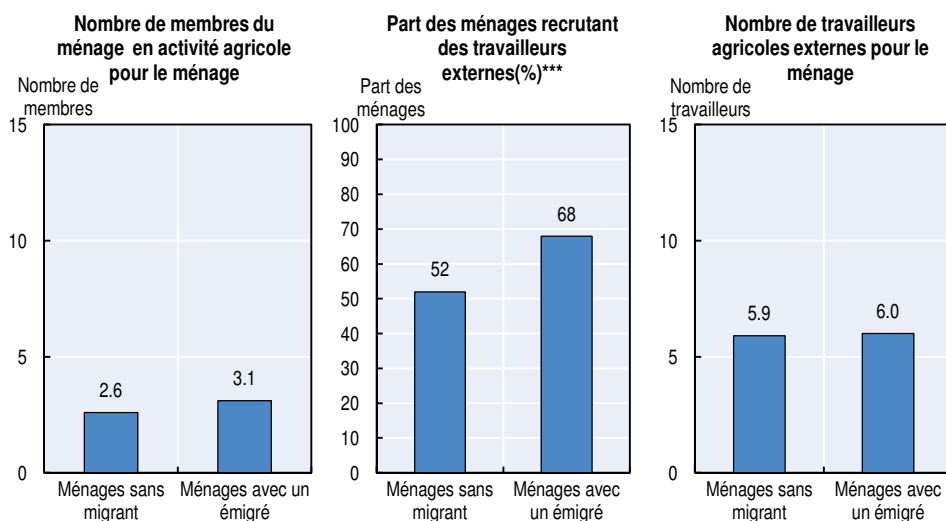
Que nous révèlent les données IPPMD à propos de l'incidence de l'émigration sur la main-d'œuvre des ménages en Côte d'Ivoire ? Il existe pour les ménages agricoles avec un émigré deux moyens de combler le déficit de main-d'œuvre – soit ils font travailler davantage de membres du ménage dans les champs, soit ils embauchent des travailleurs. Le graphique 4.3 indique que les émigrés sont peut-être remplacés quand ils partent, étant donné que les ménages avec un émigré utilisent un peu plus la main-d'œuvre du ménage (3.1 contre 2.6 membres du ménage), bien que la différence ne soit pas importante sur le plan statistique, et qu'ils soient plus susceptibles de recruter des travailleurs externes (68 % contre 52 %). L'émigration déplacerait donc le marché de l'emploi à l'extérieur du ménage, décongestionnant ainsi le marché de l'emploi agricole et améliorant sans doute sa productivité (les données mesurant la productivité n'ont pas été collectées). Cependant, les ménages avec un émigré qui recrutent de la main-d'œuvre recrutent le même nombre de travailleurs agricoles que les ménages sans émigré (6.0 contre 5.9 travailleurs externes), ce qui laisse supposer que les ménages ont probablement tendance à ne remplacer que le membre qui est parti, rien de plus.

L'analyse de régression, qui prends en compte plusieurs facteurs pouvant également influencer sur l'utilisation de la main-d'œuvre agricole, a étudié ces liens de plus près (encadré 4.2). Pour contribuer à isoler les effets de l'émigration et des transferts de fonds (qui peuvent également influencer le comportement de la main-d'œuvre au sein du ménage), le modèle initial excluait les ménages recevant des transferts de fonds. Les résultats (lignes du haut du tableau 4.2) suggèrent qu'il n'existe pas de lien statistiquement important entre l'émigration et le nombre

de membres du ménage travaillant sur des activités agricoles, pas plus qu'avec le nombre de travailleurs extérieurs recrutés. Il existe toutefois un lien très fort au plan statistique entre les ménages avec un émigré et la probabilité d'embaucher une main-d'œuvre extérieure pour les activités agricoles.

Graphique 4.3. Les ménages en Côte d'Ivoire avec un émigré sont plus susceptibles d'embaucher des travailleurs agricoles

Utilisation de la main-d'œuvre dans les activités agricoles, pour les ménages avec un émigré et sans émigré



Note : La signification statistique calculée à l'aide du test T pour le premier et le troisième groupes et à l'aide du test du khi carré pour le groupe du milieu est indiquée comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Encadré 4.2. Liens entre émigration et main-d'œuvre agricole

Pour évaluer la probabilité qu'un ménage agricole avec un émigré s'appuie davantage sur la main-d'œuvre du ménage ou extérieure, le modèle de régression par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) a été élaboré.

$$\text{nombre_travailleurs}_m = \beta_0 + \beta_1 \text{émig}_m + \gamma \text{contrôle}_m + \delta_r + \varepsilon_m \quad (3)$$

où l'unité d'observation est le ménage m et la variable dépendante continue $\text{nombre_travailleurs}$ en équation (3) représente le nombre de personnes travaillant sur des activités agricoles, émig_m indique si le ménage compte un ancien membre qui a émigré ou non. contrôle_m représente l'ensemble des régresseurs (variables explicatives) au niveau du ménage^a alors que δ_r correspond aux effets fixes régionaux. Les erreurs-types, ε_m , sont robustes en présence d'hétéroscédasticité.

En outre, le modèle probit suivant a été évalué :

$$\text{Prob}(\text{recrut_extérieur})_m = \beta_0 + \beta_1 \text{émig}_m + \gamma \text{contrôle}_m + \delta_r + \varepsilon_m \quad (4)$$

Encadré 4.2. **Liens entre émigration et main-d'œuvre agricole (suite)**

où $\text{Prob}(\text{recrut_extérieur})$ prend une valeur de 1 si le ménage a embauché au moins un travailleur extérieur et 0 dans le cas contraire. Les autres variables sont définies comme dans l'équation (3).

Les résultats sont présentés dans le tableau 4.2. La colonne (1) présente les résultats du nombre de membres du ménage travaillant dans des activités agricoles pour le ménage, la colonne (2) présente les résultats indiquant si le ménage a embauché de la main-d'œuvre extérieure pour travailler dans ses activités agricoles et la colonne (3) présente les résultats sur le nombre de travailleurs extérieurs recrutés par le ménage. Les résultats sont également répartis en deux sections. Les lignes du haut présentent les résultats basés sur un échantillon excluant les ménages non-migrants recevant des transferts de fonds, alors que les lignes du bas présentent les résultats basés sur un échantillon comprenant les ménages migrants recevant des transferts de fonds et montrent les coefficients associés à la fois à l'émigration et aux transferts de fonds.

Tableau 4.2. Les ménages en Côte d'Ivoire avec un émigré sont plus susceptibles d'embaucher des travailleurs agricoles

Variable dépendante : Main-d'œuvre agricole travaillant pour le ménage			
Principales variables étudiées : Ménage avec un émigré			
Type de modèle : MCO/Probit			
Échantillon : Ménages agricoles			
Variables étudiées	Variables dépendantes		
	(1) Nombre de membres du ménage travaillant pour le ménage (équation 3)	(2) Le ménage a recruté du personnel extérieur (équation 4)	(3) Nombre de travailleurs extérieurs recrutés par le ménage ^b (équation 3)
Échantillon : Ménages agricoles excluant les ménages recevant des transferts de fonds			
Ménage avec un émigré	0.333 (0.332)	0.182*** (0.052)	0.024 (1.12)
<i>Nombre d'observations</i>	803	809	277
Échantillon : Ménages agricoles comprenant les ménages recevant des transferts de fonds			
Ménage avec un émigré	0.330 (0.327)	0.201*** (0.049)	0.064 (1.078)
Ménage recevant des transferts de fonds	-0.071 (0.810)	-0.043 (0.078)	0.571 (1.408)
<i>Nombre d'observations</i>	872	879	302

Note : La signification statistique est indiquée comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %. Les coefficients résultant des estimations du modèle probit reflètent des effets marginaux. Les erreurs-types sont indiquées entre parenthèses et sont robustes en présence d'hétéroscédasticité.

a. Les variables de contrôle pour toutes les estimations du modèle de régression liées à l'agriculture comprennent la taille du ménage, son ratio de dépendance (nombre d'enfants âgés de 0 à 15 ans et personnes âgées de plus de 65 ans divisé par le nombre total des autres membres), le ratio hommes-femmes adultes, sa richesse estimée par un indicateur (chapitre 3), dans des régions rurales ou urbaines et un effet fixe pour sa région administrative.

b. Ce modèle de régression n'est estimé que pour les ménages qui ont embauché au moins un travailleur extérieur.

Cependant, alors que les transferts de fonds peuvent contribuer à diminuer le besoin d'embaucher davantage de main-d'œuvre, peut-être parce qu'ils permettent au ménage de vivre avec une production agricole faible ou parce que les fonds sont utilisés d'autres manières productives, un deuxième modèle comprend les ménages recevant des transferts de fonds et tient compte du fait qu'un ménage puisse recevoir de tels transferts de fonds (lignes du bas du tableau 4.2). Les résultats confirment à nouveau ces conclusions. Les ménages avec un émigré ne s'appuient pas sur une main-d'œuvre plus nombreuse au sein du ménage pour mener les activités agricoles, mais ils sont plus enclins à embaucher des travailleurs externes. En effet, les transferts de fonds sont sans incidence à ce niveau pour le ménage. Le fait que les ménages avec un émigré aient plus tendance à recruter des travailleurs externes prouve que l'émigration contribue à revitaliser le marché de l'emploi en déplaçant la demande de main-d'œuvre à l'extérieur du ménage.

Les immigrants diversifient le secteur agricole

Les migrants de retour et les immigrants apportent avec eux un précieux capital social, financier et humain qui peut être affecté à de nouvelles activités (Wahba, 2015 ; OCDE, 2014), bien qu'il existe très peu de travaux sur ce thème, en particulier pour le secteur rural. Ce capital peut permettre de diversifier le secteur agricole en développant certaines activités, ou le secteur rural en général, en l'étendant à des activités extérieures.

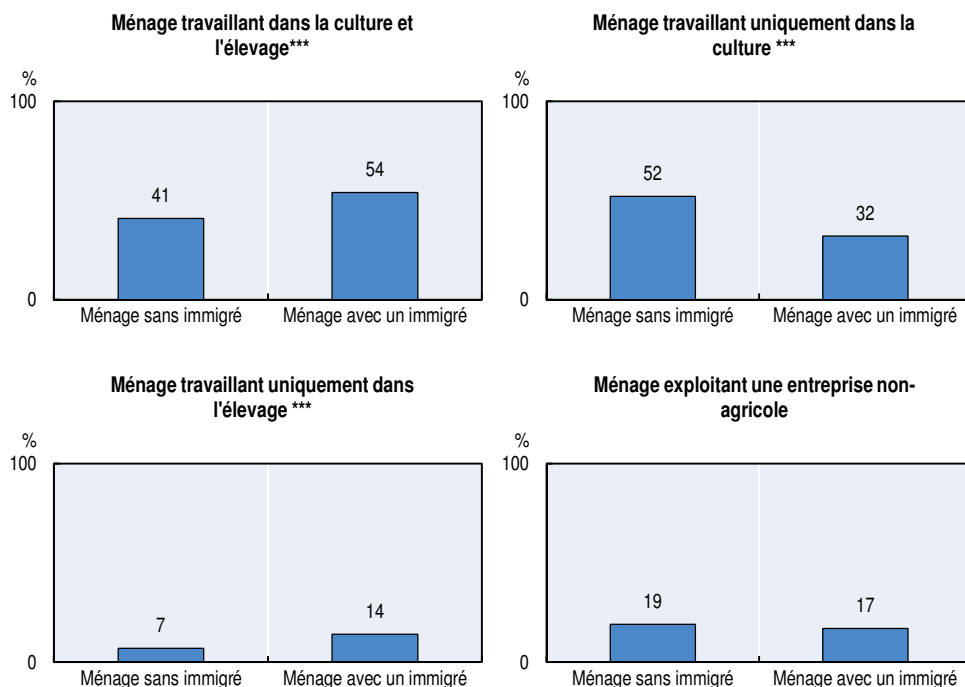
L'enquête IPPMD a recueilli des données sur le type d'activité exercée par le ménage (culture et élevage) et le fait que le ménage dirigeait ou non une entreprise non agricole. Si l'on observe les ménages avec ou sans migrants de retour, les données montrent peu de différence entre les deux groupes en termes d'activités agricoles et non agricoles. Cependant, selon qu'ils comptaient ou non un immigré, les ménages n'exerçaient pas le même type d'activités. En effet, les ménages avec un immigré avaient plus tendance que les ménages sans immigré à exercer des activités à la fois de culture et d'élevage (54 % contre 41 %) et à uniquement élever des animaux (14 % contre 7 %), tandis que, contrairement aux ménages sans immigré, ils avaient moins tendance à exercer uniquement des activités de culture (32 % contre 52 %). Par ailleurs, en règle générale, les ménages avec un immigré exploitaient moins souvent une entreprise non agricole, bien que la différence entre les deux groupes ne soit pas statistiquement significative (17 % contre 19 %, graphique 4.4).

L'analyse de régression a été encore une fois utilisée pour contrôler plusieurs facteurs pouvant également influencer sur le type d'activités exercées par le ménage (encadré 4.3). Ses résultats confirment que les ménages avec un immigré ont plus tendance que les ménages sans immigré à exercer des activités à la fois de culture et d'élevage et sinon, à se spécialiser dans l'élevage. Cela peut laisser entendre que les immigrants contribuent à la diversification du

secteur agricole, en développant les activités d'élevage qui sont généralement plus lucratives. Cependant, rien ne prouve que les immigrés contribuent à diversifier le secteur rural grâce à des activités non agricoles, à tout le moins en matière de gestion d'entreprises (tableau 4.3).

Graphique 4.4. Les immigrés en Côte d'Ivoire ont plutôt tendance à élever des animaux et à exercer plusieurs activités agricoles

Types d'activité du ménage, pour les ménages avec un immigré et les ménages sans immigré



Note : La signification statistique calculée à l'aide du test du khi carré est indiquée comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Encadré 4.3. Liens entre migrations et activités agricoles

Pour estimer la probabilité qu'un ménage agricole a investi dans des actifs ou dans une activité, le modèle de régression suivant est évalué :

$$\text{Prob}(\text{activité_agric}_m) = \beta_0 + \beta_1 \text{ret}_m + \beta_2 \text{immig}_m + \gamma \text{contrôle}_m + \delta_r + \varepsilon_m \quad (5)$$

où l'unité d'observation est le ménage m et la variable binaire dépendante activité_agric_m dans l'équation (5) représente la probabilité que le ménage agricole soit engagé dans une activité et prend la valeur 1 si tel était le cas et 0 dans le cas contraire, ret_m représente le fait que le ménage compte au moins un migrant

Encadré 4.3. Liens entre migrations et activités agricoles (suite)

de retour, $immig_m$ représente le fait que le ménage compte au moins un immigré, $contrôle_m$ correspond à des régresseurs^a (variables explicatives) au niveau du ménage alors que δ_r correspond aux effets fixes régionaux. Les erreurs-types, ε_m , sont robustes en présence d'hétéroscédasticité. La variable $activité_agric_m$ a également été remplacée dans un modèle ultérieur si le ménage exploite une entreprise non agricole.

Les résultats sont présentés dans le tableau 4.3. La colonne (1) présente les résultats indiquant si le ménage exerce des activités à la fois de culture et d'élevage, la colonne (2) si le ménage exerce uniquement des activités de culture, la colonne (3) si le ménage élève uniquement des animaux et la colonne (4) si le ménage exploite une entreprise non agricole. Les résultats présentent également les coefficients pour les deux variables étudiées. La ligne supérieure présente les résultats pour les ménages comptant un migrant de retour et la ligne inférieure présente les résultats pour les ménages comptant un immigré.

Tableau 4.3. L'immigration est liée à la diversification du secteur agricole

Variable dépendante : Résultats d'investissement				
Principales variables étudiées : Ménage avec un migrant de retour/ménage avec un immigré				
Type de modèle : Probit				
Échantillon : Ménages agricoles				
Variables étudiées	Variables dépendantes			
	(1) Le ménage a des activités à la fois dans la culture et l'élevage	(2) Le ménage a des activités uniquement dans la culture	(3) Le ménage a des activités uniquement dans l'élevage	(4) Le ménage gère une activité non agricole
Ménage avec un migrant de retour	-0.056 (0.057)	0.021 (0.059)	0.048 (0.043)	0.035 (0.052)
Ménage avec un immigré	0.087*** (0.034)	-0.168*** (0.033)	0.077*** (0.021)	0.015 (0.027)
<i>Nombre d'observations</i>	1 210	1 210	1 048	1 073

Note : La signification statistique est indiquée comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %. Les coefficients reflètent des effets marginaux. Les erreurs-types sont indiquées entre parenthèses et sont robustes en présence d'hétéroscédasticité.

a. Les variables de contrôle comprennent la taille du ménage, son ratio de dépendance (nombre d'enfants âgés de 0 à 15 ans et personnes âgées de plus de 65 ans divisé par le nombre total des autres membres), le ratio hommes-femmes adultes, sa richesse estimée par un indicateur (chapitre 3), s'il vit dans des régions rurales ou urbaines et un effet fixe pour sa région administrative.

Migrations et éducation

En Côte d'Ivoire, le système éducatif comprend 6 ans d'enseignement primaire (enfants âgés de 6 à 11 ans), 4 ans d'enseignement secondaire (12 à 15 ans) et 3 ans d'enseignement secondaire (de 16 à 18 ans ; EPDC, 2014). Près

de deux tiers (64 %) de la population adulte (âgée de 25 ans et plus) manque d'instruction et, en moyenne, le nombre d'années de scolarisation est de 3.3 ans selon les dernières données actualisées de 2014 (ISU, n.d.).

À la fin des années 90, et pendant les deux décennies qui ont suivi, jusqu'aux crises politiques de 2010-11, le secteur de l'éducation a subi les conséquences négatives de l'instabilité socio-politique. Pendant cette période, de nombreuses écoles et universités ont dû fermer. Après la crise, le gouvernement a élaboré et mis en place le Plan d'action à moyen terme du secteur de l'éducation/la formation (PAMT), pour la période 2012-14, en vue de reconstruire le système éducatif et de relever les défis structurels antérieurs aux crises dans le système éducatif. Le plan est également associé à des stratégies à plus long terme (PAMT, 2011). En 2016, le Gouvernement ivoirien a consacré environ 5 % du PIB à l'éducation, une part élevée en comparaison avec les autres pays africains. En même temps, le niveau des élèves en lecture et en mathématiques est inférieur à la moyenne africaine et de nombreux élèves quittent l'école primaire sans savoir lire ni compter correctement (Banque mondiale, 2017e). Le Plan de développement national actuel promet de déployer des efforts considérables afin d'améliorer la qualité du système d'éducation et de formation, et de le rendre accessible à tous en l'adaptant aux besoins du marché de l'emploi (FMI, 2016).

Les transferts de fonds favorisent les dépenses consacrées à l'éducation, tandis que les élèves immigrés ont moins de chance d'aller à l'école

Les migrations et l'éducation sont étroitement liées. L'impact de l'émigration et des transferts de fonds sur la scolarisation est ambigu. Les transferts de fonds peuvent assouplir les contraintes des ménages et les encourager à investir dans l'éducation, tandis que l'émigration d'un membre peut supposer plus de travail, un travail domestique ou un travail à l'extérieur du ménage, pour les enfants et les jeunes afin de compenser la perte de revenu liée au départ de ce membre. L'éducation est également indispensable à l'intégration des immigrés et à leur réussite future dans le pays de destination. Cette section examine le lien entre migrations et scolarisation des enfants et des jeunes.

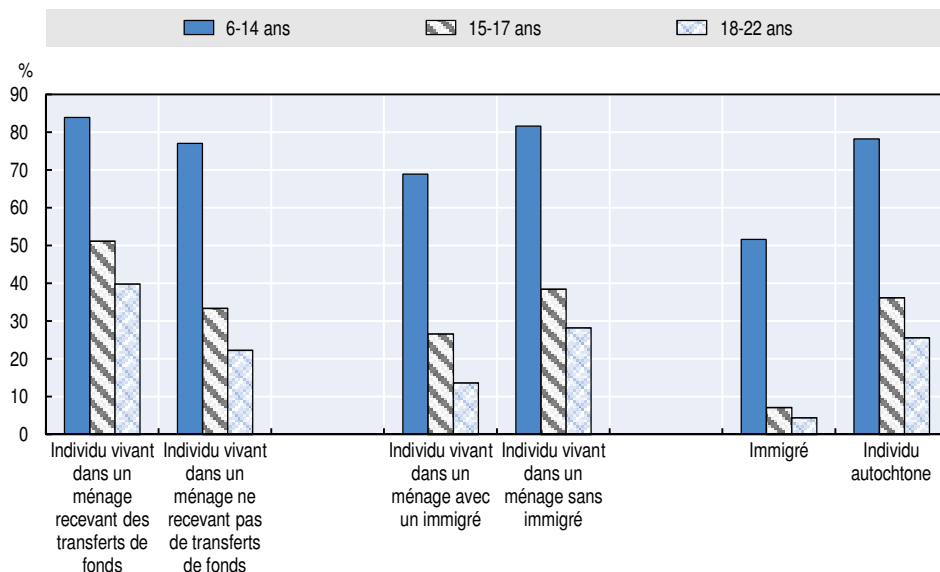
Des études précédentes ont montré que les transferts de fonds pouvaient atténuer les contraintes financières et permettre aux ménages d'investir dans le capital humain (voir, par exemple, Cox Edwards et Ureta, 2003 ; Hanson et Woodruff, 2003 ; Yang, 2008). Par ailleurs, le départ d'un membre du ménage peut avoir des effets déstabilisants sur la scolarisation des enfants et des jeunes en raison de la pression émotionnelle ou de la nécessité d'assumer plus de tâches ménagères, plus de travail agricole ou plus de travail à l'extérieur du ménage afin de compenser le départ du membre du ménage (Amuedo-Dorantes et Pozo, 2010 ; Save the children, 2006). Toutefois, en Côte d'Ivoire, il est rare de constater un lien entre migrations et scolarisation. Une étude a

montré que l'élite qui revenait en Côte d'Ivoire rapportait un capital humain accumulé à l'étranger, et que les migrants de l'ancienne génération fournissaient principalement leur capital humain au secteur public, tandis que les jeunes générations étaient plus actives dans le secteur privé (Ammasarri, 2004).

Que nous révèlent les données IPPMD sur le lien entre migrations et éducation en Côte d'Ivoire ? Le graphique 4.5 montre les taux de scolarisation des enfants et des jeunes dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Les statistiques descriptives montrent que les enfants des ménages avec un immigré (graphique 4.5, barres du milieu) et les enfants eux-mêmes immigrés (graphique 4.5, barres de droite) sont généralement moins scolarisés que les enfants des ménages sans immigrés. Cette tendance se vérifie pour les trois groupes. L'écart le plus important concerne les jeunes âgés de 15 à 17 ans : 7 % des enfants immigrés de ce groupe d'âge sont scolarisés, contre 36% de leurs homologues nés en Côte d'Ivoire. Les enfants et les jeunes des ménages qui reçoivent des transferts de fonds ont, au contraire, plus tendance à être scolarisés que les enfants et les jeunes des ménages qui n'en reçoivent pas. Cette différence est plus marquée chez les jeunes des groupes d'âge 15-17 ans et 18-22 ans que chez les enfants du primaire (âgés de 6 à 14 ans).

Graphique 4.5. Les enfants immigrés sont généralement moins scolarisés que les enfants nés en Côte d'Ivoire

Scolarisation (%) selon le statut migratoire du ménage au sein duquel l'enfant vit



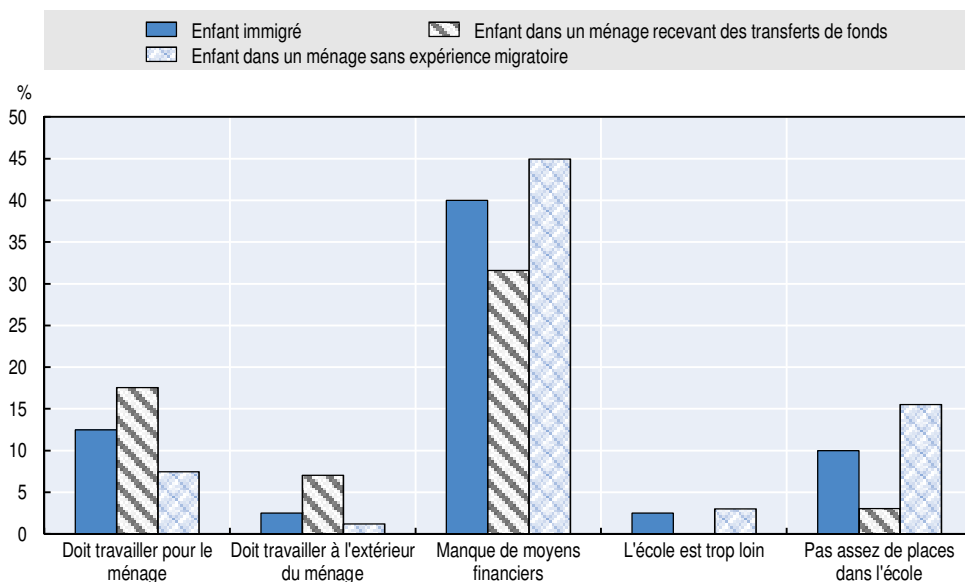
Note : les ménages avec un immigré désignent les ménages dont au moins l'un des membres est né en dehors de la Côte d'Ivoire (indépendamment du fait que l'enfant/le jeune soit né en Côte d'Ivoire ou à l'étranger). Ici, le terme « immigré » désigne les enfants/jeunes nés à l'étranger, qui sont donc eux-mêmes des immigrés.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Les raisons pour lesquelles les enfants ne vont pas à l'école dépendent de l'expérience migratoire des ménages. Le plus souvent, le ménage n'a pas les moyens de financer la scolarité. Cette raison, toutefois, est plus courante chez les ménages sans expérience migratoire (45 %) et les ménages avec un immigré (40 %) que chez les ménages qui reçoivent des transferts de fonds (32 %). Il en ressort que, grâce aux transferts de fonds, les ménages peuvent financer l'éducation et permettre à leurs enfants de suivre une scolarité plus longue. En outre, les enfants des ménages recevant des transferts de fonds sont souvent moins scolarisés car ils doivent assumer des tâches ménagères ou travailler en dehors du ménage, par rapport aux enfants des ménages sans expérience migratoire et aux enfants des ménages avec un immigré.

Graphique 4.6. **Le financement de la scolarisation des enfants est un défi pour de nombreux ménages ivoiriens**

Principaux motifs de non-scolarisation des enfants âgés de 6 à 14 ans (%), en fonction du statut migratoire du ménage



Note : On entend par « enfant immigré » un enfant (6-14 ans) qui n'est pas né en Côte d'Ivoire. L'expression « ménage sans expérience migratoire » comprend les ménages sans immigré ou sans émigré et les ménages qui ne reçoivent pas de transferts de fonds.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

L'encadré 4.4 présente une analyse plus approfondie du lien entre migrations et fréquentation scolaire en prenant en compte les caractéristiques des ménages. Les résultats indiquent un lien positif entre les ménages qui reçoivent des transferts de fonds et la fréquentation scolaire des jeunes dans les deux

groupes d'âge 15-17 ans et 18-22 ans. Ils ne montrent en revanche aucun lien statistiquement significatif pour les enfants du groupe d'âge 6-14 ans. Ce que confirment les statistiques descriptives qui affichent un niveau de fréquentation scolaire relativement élevé pour ce groupe d'âge, et de légères différences entre les enfants des ménages recevant des transferts de fonds (84 % de scolarisation) et les enfants des ménages qui n'en reçoivent pas (77 % ; graphique 4.5). Les résultats de l'analyse de régression confirment également le lien négatif entre immigration et fréquentation scolaire (graphique 4.5). Les enfants et les jeunes des ménages immigrés ont moins tendance à être scolarisés dans tous les groupes d'âge et l'effet est même plus important chez les enfants et les jeunes qui sont eux-mêmes des immigrés (tableau 4.4, dernière ligne). Le manque d'instruction des immigrés de première et deuxième génération pourrait avoir un effet négatif sur leur intégration et leur capacité d'insertion professionnelle future, mais il constitue également une occasion perdue pour le pays en matière d'accumulation de capital humain à long terme.

Encadré 4.4. Liens entre migrations, dépenses d'éducation et fréquentation scolaire

Un cadre de régression a été élaboré afin d'évaluer l'effet de l'immigration et des transferts de fonds sur les dépenses d'éducation et la fréquentation scolaire, en utilisant les trois équations suivantes :

$$\text{Prob}(\text{éducation}_i) = \beta_0 + \beta_1 \text{fonds}_m + \beta_2 \text{émig}_m + \gamma \text{contrôle}_m + \gamma \text{contrôle}_i + \delta_r + \varepsilon_i \quad (6)$$

$$\text{Ln}(\text{dépenses_éduc}_m) = \beta_0 + \beta_1 \text{fonds}_m + \beta_2 \text{émig}_m + \gamma \text{contrôle}_m + \delta_r + \varepsilon_m \quad (7)$$

$$\frac{\text{dépenses_éduc}_m}{\text{totaldépenses}_m} = \beta_0 + \beta_1 \text{fonds}_m + \beta_2 \text{émig}_m + \gamma \text{contrôle}_m + \delta_r + \varepsilon_m \quad (8)$$

où $\text{Prob}(\text{éducation}_i)$ dans l'équation (6) représente une variable binaire déterminant si un individu est scolarisé ou non. Les variables dépendantes $\text{Ln}(\text{dépenses_éduc}_m)$ dans l'équation (7) et $\frac{\text{dépenses_éduc}_m}{\text{totaldépenses}_m}$ dans l'équation (8) représentent les dépenses des ménages en faveur de l'éducation mesurées en valeurs absolues (total) ou en part du budget annuel total du ménage, respectivement. fonds_m représente une variable binaire pour les ménages recevant des transferts de fonds, où 1 indique un ménage qui reçoit des transferts de fonds et 0 un ménage qui n'en reçoit pas, tandis que émig_m prend la valeur 1 si le ménage comprend au moins un émigré et 0 si ce n'est pas le cas. contrôle_m et contrôle_i sont deux ensembles de caractéristiques des ménages observées qui influencent les résultats.^a δ_r représente les effets fixes régionaux, les erreurs-types, ε_m , sont robustes en présence d'hétéroscédasticité. Ces modèles tiennent également compte des ménages avec un immigré.

Encadré 4.4. Liens entre migrations, dépenses d'éducation et fréquentation scolaire (suite)

La partie inférieure du tableau analyse l'association entre immigration, dépenses d'éducation et fréquentation scolaire. La variable liée aux transferts de fonds est remplacée par une variable binaire pour un individu vivant dans un ménage avec un immigré, ou un individu étant lui-même un immigré. Le modèle tient compte du fait que le ménage peut inclure un émigré.

Tableau 4.4. Les immigrés sont moins susceptibles de fréquenter l'école, alors que les transferts de fonds stimulent les dépenses en faveur de l'éducation

Variable dépendante : Dépenses d'éducation (valeurs et part du budget du ménage), fréquentation scolaire					
Principales variables étudiées : Recevant des transferts de fonds / avec un immigré					
Type de modèle : MCO/Probit					
Échantillon : Ménages avec des enfants en âge scolaire (colonne 1), des enfants et des jeunes âgés de 6-22 ans (colonne 2).					
Variables étudiées	(1) Dépenses d'éducation		(2) Fréquentation scolaire		
	En années	Part du budget du ménage	Enfants 6-14	Jeunes 15-17	Jeunes 18-22
Ménage recevant des transferts de fonds	0.064 (0.132)	0.064 (0.008)	0.034 (0.040)	0.137** (0.066)	0.109** (0.044)
Immigration					
Individu vivant dans un ménage avec des immigrés	s.o.	s.o.	-0.095*** (0.017)	-0.071* (0.038)	-0.098*** (0.027)
Individu étant lui-même un immigré	s.o.	s.o.	-0.202*** (0.047)	-0.369*** (0.122)	-0.158** (0.062)
<i>Nombre d'observations</i>	1 154	1 430	2 586	795	1 286

Note : Les résultats présentant une signification statistique sont indiqués comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %. Erreurs-types entre parenthèses. L'analyse des dépenses d'éducation ne comprend que les ménages avec des enfants âgés de 6 à 14 ans. Le fait d'accroître l'échantillon pour inclure l'ensemble des ménages de l'échantillon ne change pas les résultats. « s.o. » renvoie au fait que l'analyse a été effectuée au niveau des ménages (et non au niveau individuel).

a. La série de variables explicatives individuelles et relatives aux ménages comprises dans le modèle est la suivante : taille du ménage et taille du ménage au carré ; ratio de dépendance du ménage (défini comme le nombre d'enfants et de personnes âgées dans le ménage comme part de la population totale adulte) ; niveau moyen d'éducation des membres dans le ménage ; nombre d'enfants dans le ménage, variables binaires pour les localisations urbaines et le chef de famille est une femme ; et enfin un indice de biens (fondé sur l'analyse en composantes principales) qui a pour objectif de rendre compte de la richesse du ménage (pour les trois équations) ; en outre, le modèle relatif à la fréquentation scolaire tient compte de l'âge des jeunes concernés. L'analyse concernant les transferts de fonds comprend une variable de contrôle pour les ménages avec un immigré, et l'analyse concernant l'immigration tient également compte de l'émigration.

En plus d'influencer la fréquentation scolaire, les transferts de fonds peuvent également avoir une incidence sur les dépenses d'éducation. Dans les pays en développement, les étudiants sont souvent obligés de payer leurs livres, leurs fournitures scolaires ou pour des leçons particulières (Amuedo-Dorantes et Pozo, 2010). Les transferts de fonds peuvent contribuer à financer ces dépenses

d'éducation supplémentaires, ou permettre aux ménages d'envoyer leurs enfants dans de meilleurs établissements. Les résultats dans le tableau 4.4 ne présentent cependant aucun lien positif et statistiquement significatif entre les ménages recevant des transferts de fonds et les dépenses d'éducation. Une analyse plus poussée du lien entre le montant des transferts reçus par le ménage et les dépenses d'éducation révèle toutefois un lien positif et statistiquement significatif, tel que mentionné dans le rapport comparatif IPPMD (OCDE, 2017). Cela indique que les transferts de fonds sont investis dans le capital humain, puisque les ménages les utilisent pour financer la scolarité de leurs enfants, à condition toutefois que les montants soient suffisants. Les ménages avec un immigré consacrent une part plus faible de leur budget à l'éducation par rapport aux ménages sans immigré, ce qui concorde avec la conclusion selon laquelle les enfants de ménages avec un immigré sont plus susceptibles d'abandonner l'école (résultats non présentés).

Migrations, investissement et services financiers

L'entrepreneuriat et les investissements contribuent à la croissance et aux possibilités d'emploi dans les pays développés comme dans les pays en développement. Une étude récente sur l'entrepreneuriat et la croissance dans 12 pays africains montre que l'esprit d'entreprise favorise la croissance économique (Adusei, 2016). Dans bon nombre de pays africains, les microentreprises et les petites entreprises offrent d'importantes possibilités d'emploi à une part importante de la population (Black et Castaldo, 2009).

Les migrations et les transferts de fonds des émigrés à l'étranger peuvent alléger les contraintes en termes de crédit et contribuer de façon positive à des investissements en capital et à l'activité entrepreneuriale, à l'instar du financement de l'ouverture ou de l'expansion des petites entreprises, dans le pays d'origine des migrants. Les principales voies par lesquelles les migrations influencent l'investissement comprennent :

- Les transferts de fonds, qui peuvent financer les investissements dans le capital productif sous forme d'entreprise ou de bien immobilier, par exemple.
- Les migrants de retour, qui peuvent rapporter des fonds, des compétences entrepreneuriales et des réseaux utiles dans leur pays d'origine.
- Les immigrés, qui peuvent contribuer à l'activité entrepreneuriale et à la création d'emploi dans le pays qui les accueille.

Des études antérieures ont montré que les transferts de fonds sont liés à un taux accru d'emploi indépendant (Funkhouser, 1992) et d'investissements des entreprises (Yang, 2008 ; Woodruff et Zenteno, 2007). D'autres études ont révélé que les migrants de retour sont susceptibles de s'engager dans des activités entrepreneuriales (McCormick et Wahba, 2001), ce qui peut être lié à la fois au capital humain et au capital financier découlant des migrations

(Amuedo-Dorantes et Pozo, 2006). Une étude menée en Afrique de l'Ouest montre que la migration de retour stimule l'investissement dans l'entreprise et dans l'immobilier au Sénégal (Mezger et Beauchemin, 2015). En outre, les entrepreneurs immigrés peuvent contribuer au maintien et au développement des activités économiques et redynamiser l'économie des pays d'accueil en proposant des formes d'entreprises novatrices et en s'appuyant sur leurs relations transnationales. Dans de nombreux pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les immigrés sont davantage concernés par le travail indépendant que la population native. Ce qui peut en partie s'expliquer par les possibilités d'emploi limitées des immigrés dans le pays d'accueil, en particulier pour les immigrés peu qualifiés. Les immigrés peuvent également faire face à des obstacles spécifiques lorsqu'il s'agit de démarrer et d'exploiter une entreprise en raison de leur connaissance limitée de la législation et de la réglementation en vigueur dans le pays de destination, mais aussi du fait du manque de compétences linguistiques et des obstacles entravant l'accès au crédit (OCDE, 2010).

Une étude portant sur les migrants bien instruits de retour en Côte d'Ivoire a révélé que 17 % des migrants de retour de l'échantillon exerçaient une profession indépendante (ils avaient créé leur entreprise ou travaillaient en tant que consultants indépendants). Ce constat s'observait notamment auprès de la jeune génération de migrants de retour, afin d'éviter certains des obstacles et difficultés rencontrés dans le secteur public (Ammassari, 2004). Une autre étude portant sur la relation entre l'entrepreneuriat et la migration de retour a établi que le capital humain (sous la forme de l'expérience professionnelle) ainsi que le capital social (visites régulières dans le pays d'origine et adhésion à une association dans le pays d'accueil) ont une incidence déterminante sur la création d'entreprise par des migrants dans leur pays d'origine. Les hommes étaient plus susceptibles d'avoir investi dans des entreprises à leur retour que les femmes. Toutefois, les migrants de retour en Côte d'Ivoire étaient moins susceptibles d'avoir démarré une entreprise que les migrants de retour au Ghana, ce qui s'explique en partie par l'environnement commercial plus favorable au Ghana au moment de l'étude puisque la Côte d'Ivoire était en proie à des troubles socio-politiques, au bord de la guerre civile (Black et Castaldo, 2009).

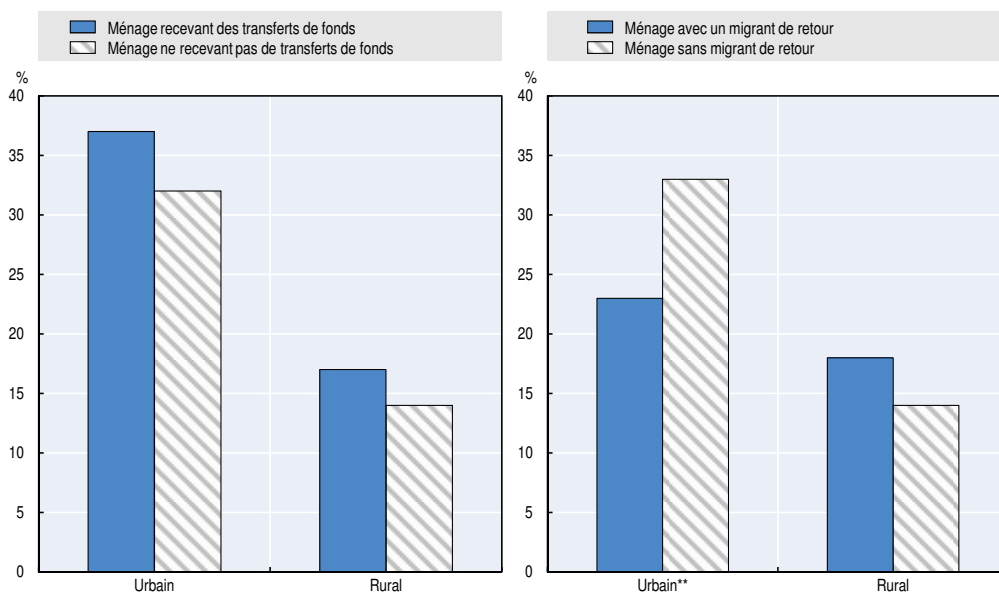
La migration de retour stimule la propriété d'entreprise en zone rurale

Les données du projet IPPMD montrent que la plupart des principales activités entreprises par les ménages de l'échantillon incluent l'achat ou la construction d'une maison (9 %), le remboursement de soins de santé pour un membre (7 %) et l'épargne (6 %). Cependant, la majorité des ménages recevant des transferts de fonds dans l'échantillon (58 %) ont déclaré ne pas avoir entrepris d'activité importante depuis le départ d'un de leurs membres.

Globalement, 25 % des ménages de l'échantillon IPPMD possèdent une entreprise. La propriété est bien plus courante chez les ménages en milieu rural, où un ménage sur trois possède une entreprise contre seulement 14 % des ménages en milieu urbain. En comparant les ménages confrontés à des expériences migratoires diverses, on constate que les ménages recevant des transferts de fonds sont plus susceptibles de posséder une entreprise que ceux qui n'en reçoivent pas, en zone urbaine comme en zone rurale. Globalement, les ménages avec des migrants de retour sont moins souvent propriétaires d'une entreprise que les autres dans les zones urbaines, mais plus susceptibles de posséder une entreprise en milieu rural (graphique 4.7).

Graphique 4.7. La propriété d'entreprise est plus élevée chez les ménages recevant des transferts de fonds et les ménages avec des migrants de retour dans les zones rurales de Côte d'Ivoire

Part des ménages qui possèdent une entreprise (%), par statut migratoire et situation géographique



Note : Les résultats présentant une signification statistique (calculés à l'aide du test du khi carré) sont indiqués comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

L'encadré 4.5 examine plus en détail le lien entre l'expérience migratoire (l'émigration, les transferts de fonds et la migration de retour) et l'investissement dans la propriété d'entreprise, en tenant compte des caractéristiques et de la localisation du ménage.

Les résultats ne montrent pas de lien statistiquement significatif entre les transferts de fonds ou l'émigration et la propriété d'entreprise. Il s'avère toutefois que la migration de retour présente un lien positif et statistiquement

significatif avec la propriété d'entreprise, mais uniquement dans les zones rurales. Le fait de recevoir des transferts de fonds est corrélé positivement avec la propriété de biens immobiliers dans les zones urbaines et rurales, tandis que la migration de retour ne semble pas influencer sur les investissements des ménages dans l'immobilier. Il semble donc que les transferts de fonds soient utilisés pour acheter des biens immobiliers tels que les terres non agricoles et l'habitation, tandis que la migration de retour peut stimuler l'entrepreneuriat en milieu rural. Ce dernier résultat pourrait être le fruit du capital financier, humain et social ramené par les migrants de retour en Côte d'Ivoire. Il se pourrait également que les migrants de retour ne disposent que de possibilités d'emploi limitées en milieu rural à leur retour et qu'ils soient dès lors contraints de se tourner vers l'emploi non salarié. Cependant, ces conclusions ne sont pas confirmées par les résultats de la section ci-dessus sur le marché de l'emploi, qui ne montre aucun lien entre migration de retour et travail indépendant en milieu rural ou urbain.

Encadré 4.5. Liens entre la propriété d'entreprise et les différentes dimensions migratoires

Pour analyser le lien entre la migration et la propriété d'entreprise et de biens immobiliers, deux modèles probit de régression ont été appliqués sous les formes suivantes :

$$Prob(investissement)_m = \beta_0 + \beta_1 fonds_m + \beta_2 émig_m + \gamma contrôle_m + \delta_r + \varepsilon_m \quad (9)$$

$$Prob(investissement)_m = \beta_0 + \beta_1 retour_m + \beta_2 émig_m + \gamma contrôle_m + \delta_r + \varepsilon_m \quad (10)$$

où $investissement_m$ est la propriété d'entreprise ou la propriété de biens immobiliers (selon la spécification) par le ménage, prenant la valeur 1 si un ménage possède au moins un/e entreprise/bien immobilier et 0 dans le cas contraire. $fonds_m$ représente une variable de transfert de fonds binaire affectée de la valeur 1 pour les ménages qui reçoivent des transferts de fonds et 0 dans le cas contraire. $émig_m$ représente une variable binaire pour juger si le ménage compte un migrant ou non et $contrôle_m$ sont une série de caractéristiques individuelles et relatives aux ménages observées dont on pense qu'elles influencent le résultat. ε_i est un terme d'erreur réparti de manière aléatoire indiquant, en partie, les facteurs non observables qui influencent la variable du résultat.^a

$retour_m$ (modèle 10) est une variable binaire prenant la valeur 1 si le ménage compte au moins un migrant de retour et 0 dans le cas de ménages sans migrant de retour.

Quatre spécifications différentes ont été appliquées. Les colonnes (1) et (2) explorent le lien migration/ménages recevant des transferts de fonds et une entreprise possédée par un ménage, en tenant compte des caractéristiques du ménage, respectivement dans les zones urbaines et rurales. Les colonnes (3) et (4) analysent le lien entre migration/ménages recevant des transferts de fonds et propriété de biens immobiliers (terres et

Encadré 4.5. Liens entre la propriété d'entreprise et les différentes dimensions migratoires (suite)

logement) dans les zones urbaines et rurales. De même, le bas du tableau explore le lien entre migration de retour et propriété d'entreprise et de biens immobiliers dans les zones urbaines et rurales.

Tableau 4.5. **Transferts de fonds et migration de retour en Côte d'Ivoire sont liés à des investissements productifs**

Variable dépendante : Le ménage exploite une entreprise / est propriétaire immobilier				
Principales variables étudiées : Ménage avec un émigré / un migrant de retour / recevant des transferts de fonds				
Type de modèle : Probit				
Échantillon : Tous les ménages				
Variables étudiées	Variable dépendante			
	Propriété d'entreprise		Propriété de biens immobiliers	
	(1) urbain	(2) Rural	(3) urbain	(4) rural
Ménage recevant des transferts de fonds	-0.043 (0.043)	0.012 (0.062)	0.063* (0.033)	0.119* (0.071)
Ménage avec au moins un émigré	0.043 (0.035)	-0.008 (0.038)	0.014 (0.028)	0.036 (0.047)
<i>Nombre d'observations</i>	1 295	748	1 412	901
Variables étudiées	Migrations de retour			
	(1)	(2)	(3)	(4)
Ménage avec un migrant de retour	-0.071 (0.050)	0.117** (0.048)	0.034 (0.035)	-0.026 (0.055)
<i>Nombre d'observations</i>	1 295	748	1 412	901

Note : La signification statistique est indiquée comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %. Les erreurs-types sont indiquées entre parenthèses et sont robustes en présence d'hétéroscédasticité.

a. La série de variables explicatives individuelles et relatives aux ménages comprises dans le modèle sont les suivantes : taille du ménage et taille du ménage au carré ; ratio de dépendance du ménage (défini comme le nombre d'enfants et de personnes âgées dans le ménage comme part de la population totale adulte) ; niveau moyen d'éducation des membres dans le ménage ; nombre d'enfants dans le ménage, variables binaires pour les localisations urbaines et le chef de famille est une femme ; et enfin un indice de biens (fondé sur l'analyse en composantes principales) qui a pour objectif de rendre compte de la richesse du ménage.

Migrations, protection sociale et santé

Dans un pays, l'existence d'un système adéquat de protection sociale et de couverture maladie est essentielle pour assurer la cohésion sociale, contribuer au bien-être et améliorer la productivité. En Côte d'Ivoire, toutefois, la part du PIB consacrée à la santé a légèrement diminué, passant de 6 % en 2000 à environ 5.7 % en 2014 (Banque mondiale, 2017f)³. Par rapport à d'autres pays du projet IPPMD, la Côte d'Ivoire dépense assez peu dans le domaine social. En 2011, elle a consacré 2 % de son PIB aux dépenses sociales, soit une légère augmentation par rapport aux 1.7 % déboursés en 2000 (OIT, 2014). Ce montant

total était le plus faible des six pays de comparaison IPPMD où des données relatives à la protection sociale et la santé ont été collectées pour le projet IPPMD (OCDE, 2017). Le Costa Rica, par exemple, a consacré 15.5 % de son PIB aux dépenses sociales en 2010 (OIT, 2014). En effet, selon une étude récente le mauvais état de santé avait une influence décisive sur le niveau de vie précaire dans le pays (OCDE, 2016). Le Plan national de développement 2016-20 de la Côte d'Ivoire confère au renforcement du système de protection sociale un rôle déterminant dans la lutte contre la vulnérabilité dans le pays (République de Côte d'Ivoire, 2015).

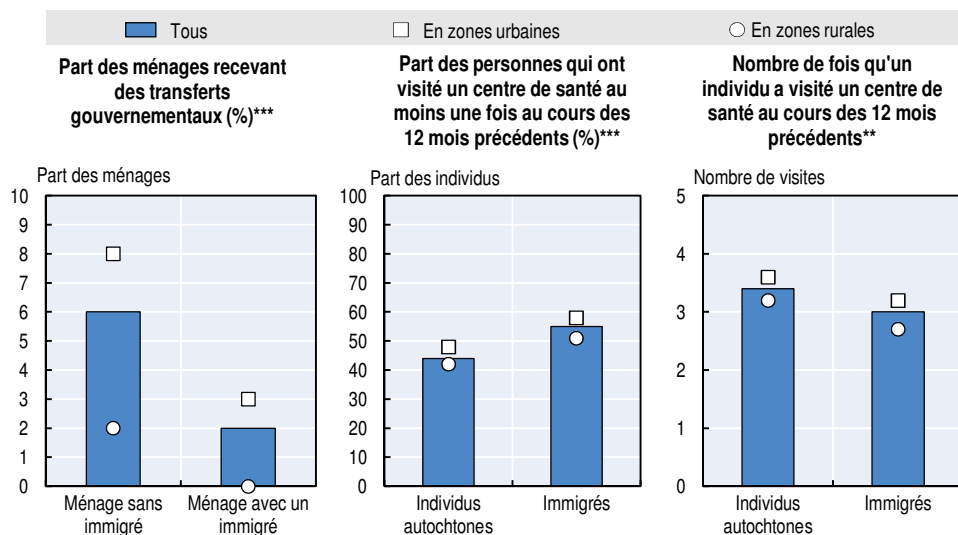
Un des effets majeurs des migrations sur la protection sociale et la santé peut se résumer ainsi : dans le contexte des migrations, les individus contribuent-ils davantage au système qu'ils n'en bénéficient ? Les immigrés peuvent, par exemple, contribuer au financement de ces systèmes à travers les impôts qu'ils paient. Mais ils sont souvent montrés du doigt comme étant des utilisateurs « nets » des services de santé et de protection sociale. Les données recueillies aux fins du projet IPPMD identifiaient notamment si les ménages avaient bénéficié de transferts gouvernementaux au titre des services sociaux, si les individus s'étaient rendus dans un établissement de santé et, si oui, à quelle fréquence au cours des 12 derniers mois. Les données concernant les transferts gouvernementaux ont été recueillies au niveau des ménages et les questions relatives à l'utilisation des établissements de santé ont été posées à tous les individus âgés de 15 ans et plus. La présente section porte sur les transferts gouvernementaux dont bénéficient les immigrés, ainsi que sur leur utilisation des services de santé, comparativement aux personnes nées dans le pays.

Les immigrés sont moins susceptibles de recevoir des transferts gouvernementaux et d'utiliser les services de santé

En Côte d'Ivoire, les ménages avec un immigré tendent à moins bénéficier des transferts sociaux du gouvernement que les ménages sans immigré ; 6 % des ménages sans immigré ont reçu des transferts gouvernementaux dans les 12 mois précédant l'enquête, contre seulement 1 % des ménages avec un émigré, soit une différence statistiquement significative (graphique 4.8). De façon générale, comparativement aux ménages sans immigré, les immigrés ne semblent pas jouir d'un meilleur accès aux fonds sociaux publics. L'on pourrait penser que ce constat découle du fait que les ménages avec un immigré sont plus susceptibles de vivre en milieu rural, où l'accès aux services publics est plus difficile et où le travail s'opère souvent dans des conditions informelles. En effet, 42 % des ménages avec un immigré vivent en milieu rural d'après l'échantillon IPPMD, contre 38 % des ménages sans immigré. Mais cela est sans incidence sur l'accès aux transferts gouvernementaux. Les ménages avec un immigré en milieu rural (0 % contre 2 %) étaient tout aussi peu susceptibles d'avoir accès aux transferts gouvernementaux que dans les zones urbaines (3 % contre 8 %), comparativement aux ménages sans immigré (graphique 4.8).

Que peut-on dire de l'accès des immigrants aux services de santé ? En moyenne, les immigrants qui se sont rendus dans un établissement de santé au moins une fois au cours des 12 mois précédant l'enquête étaient plus nombreux que les personnes nées dans le pays. Au total, 44 % des autochtones ont accédé à un établissement de santé contre 55 % pour l'échantillon d'immigrants (graphique 4.8). En général, les femmes avaient tendance à se rendre dans un établissement de santé bien plus souvent que les hommes (50 % contre 41 %). Les hommes immigrants (49 % contre 40 %) tout autant que les femmes immigrées (62 % contre 49 %) étaient généralement plus susceptibles d'avoir accédé à un établissement de santé que leurs homologues nés dans le pays. En outre, les immigrants en milieu rural comme urbain étaient plus susceptibles d'avoir accédé à un établissement de santé. Dans les zones rurales, 58 % des immigrants ont accédé à un centre contre 48 % des personnes nées dans le pays, tandis que cette répartition était de 51 % contre 42 % en milieu urbain. Toutes ces différences sont statistiquement significatives (graphique 4.8).

Graphique 4.8. Les immigrants en Côte d'Ivoire sont moins susceptibles de recevoir des transferts gouvernementaux, mais plus susceptibles de se rendre dans un établissement de santé



Note : La signification statistique (fondée sur l'ensemble des ménages et individus) est évaluée à l'aide du test du khi carré pour le premier panel (le plus à gauche) et celui du milieu, et à l'aide d'un test T pour le troisième panel (le plus à droite). Elle est indiquée comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Outre la probabilité d'utiliser les services de santé, les immigrants qui accèdent à ces services peuvent aussi les utiliser plus ou moins souvent que les personnes nées dans le pays. L'enquête IPPMD a recueilli des données sur la fréquence à laquelle un individu s'est rendu dans un établissement de santé

au cours des 12 derniers mois. En moyenne, les personnes qui ont accédé à un établissement de santé l'ont fait à raison de 3.3 fois au cours des 12 derniers mois. Les immigrés ont toutefois moins souvent fréquenté un établissement de santé que les personnes nées dans le pays. En moyenne, les immigrés se sont rendus dans un centre 3 fois au cours des 12 mois précédents, tandis que les autochtones s'y sont rendus 3.4 fois, soit un résultat statistiquement significatif (graphique 4.8). Ce résultat était-il différent selon le sexe ? Pour les femmes, la différence était peu importante. Les femmes immigrées ont accédé à un établissement de santé 3.4 fois, contre 3.7 fois pour les autochtones. Les hommes, quant à eux, ont accédé à un centre 2.6 fois pour les immigrés, contre 3.1 pour les autochtones. Dans les régions urbaines, la différence était aussi très peu marquée entre les immigrés et les personnes nées dans le pays (3.2 contre 3.6, non significative au plan statistique). Cependant dans les zones rurales, les immigrés ont accédé aux établissements de santé bien moins souvent que les autochtones (2.7 contre 3.2, soit une différence statistiquement significative).

Globalement, cela témoigne du fait que les immigrés sont plus susceptibles d'accéder à un établissement de santé, mais probablement moins souvent que les autochtones. Comme précédemment mentionné, le problème découle en partie de la difficulté d'accès dans les zones où vivent les immigrés, en particulier en milieu rural, de leur droit de séjour dans le pays et de la nature informelle et temporaire de leur travail. En effet, comme nous l'avons déjà évoqué, les travailleurs immigrés sont plus nombreux à vivre en milieu rural que les travailleurs nés dans le pays.

L'analyse de régression, qui examine plusieurs facteurs pouvant également influencer sur le fait que les ménages reçoivent des transferts gouvernementaux ou que des personnes se soient rendues dans un établissement de santé, a étudié ces liens de plus près (encadré 4.6). D'après les résultats (tableau 4.6, lignes du haut), les immigrés sont en effet moins susceptibles de recevoir de tels transferts, mais plus susceptibles de se rendre dans un établissement de santé que les autochtones. Cependant, aucun lien statistiquement significatif n'a été établi entre le statut d'immigré et la fréquence d'accès à un établissement de santé. Les résultats de l'analyse de régression suggèrent que les femmes et les personnes plus âgées se sont rendues dans des établissements de santé plus souvent.

Les modèles de régression reposent sur des sous-échantillons spécifiques fondés sur le genre et la situation géographique des ménages ; ils nuancent quelque peu le résultat d'ensemble. Les immigrés sont en fait plus susceptibles d'avoir accédé à un établissement de santé, mais le résultat s'applique uniquement aux femmes ; dans le cas des hommes, la différence avec les autochtones n'est pas statistiquement significative. En outre, les hommes immigrés sont tout aussi susceptibles d'accéder à un établissement de santé

que les autochtones, mais ils y accèdent moins fréquemment. Ici, les résultats suggèrent que les hommes immigrés ont moins recours aux services que les autochtones. Les femmes, quant à elles, peuvent accéder à ces services en raison des services de santé maternelle plus performants. Au vu de l'accroissement de l'immigration des femmes, les décideurs politiques devraient prendre conscience de la nécessité d'adapter les services.

Les résultats basés sur la situation géographique des ménages suggèrent que les immigrés étaient plus susceptibles d'accéder à un établissement de santé dans les régions rurales comme urbaines, avec une tendance légèrement plus marquée en milieu rural. De surcroît, les immigrés accèdent moins fréquemment aux services de santé que les autochtones dans les zones rurales, ce qui n'est pas le cas en milieu urbain.

Encadré 4.6. **Liens entre immigration, transferts gouvernementaux et utilisation des établissements de santé**

Pour estimer la probabilité qu'un immigré soit plus ou moins susceptible d'accéder à un établissement de santé, le modèle de régression probit suivant a été mis au point :

$$\text{Prob}(\text{rec_transferts})_m = \beta_0 + \beta_1 \text{immig}_m + \gamma \text{contrôle}_m + \delta_r + \varepsilon_m \quad (11)$$

$$\text{Prob}(\text{visite_étab_santé})_i = \beta_0 + \beta_1 \text{immig}_i + \gamma \text{contrôle}_{i,m} + \delta_r + \varepsilon_i \quad (12)$$

où l'unité d'observation est le ménage m ou l'individu i , selon le modèle en question. La variable binaire dépendante est adaptée au résultat visé (le fait de recevoir de transferts gouvernementaux ou d'avoir accédé à un établissement de santé au moins une fois) et prend la valeur 1 si tel était le cas et 0 dans le cas contraire, *immig* représente le fait que le ménage compte un immigré, ou si l'individu est un immigré ou non, *contrôle* représente l'ensemble des régresseurs^a (variables explicatives) au niveau individuel (i) et du ménage (m) alors que δ_r correspond aux effets fixes régionaux. Les erreurs-types, ε_m (ou ε_i), sont robustes en présence d'hétéroscédasticité.

En outre, le modèle MCO suivant a été évalué :

$$\text{Nombre_visites}_i = \beta_0 + \beta_1 \text{immig}_i + \gamma \text{contrôle}_{i,m} + \delta_r + \varepsilon_i \quad (13)$$

où *nombre_visites* correspond à la fréquence à laquelle un individu s'est rendu dans un établissement de santé au cours des 12 mois précédant l'enquête, parmi les personnes ayant accédé au moins une fois à un tel établissement. Les autres variables sont définies comme dans l'équation (12).

Les résultats sont présentés dans le tableau 4.6. La colonne (1) présente les résultats liés au fait de recevoir des transferts gouvernementaux, la colonne (2) présente les résultats liés au fait d'avoir accédé à un établissement de santé et la colonne (3) indique le nombre de fois où une personne a accédé à un établissement de santé.

Encadré 4.6. Liens entre immigration, transferts gouvernementaux et utilisation des établissements de santé (suite)

Les résultats sont également répartis en deux sections. La ligne supérieure présente les résultats basés sur l'ensemble de l'échantillon, tandis que les quatre lignes inférieures présentent les résultats basés sur des régressions individuelles limitées à des échantillons d'hommes uniquement, de femmes uniquement, de ménages ruraux uniquement et de ménages urbains uniquement.

Tableau 4.6. Les immigrés sont moins susceptibles de recevoir des transferts publics, mais plus susceptibles de se rendre dans un établissement de santé

Variable dépendante : Ménage ayant reçu des transferts gouvernementaux / Individu ayant accédé à un établissement de santé

Principales variables étudiées : Ménage avec un immigré / L'individu est un immigré

Type de modèle : Probit/MCO

Échantillon : Tous les ménages (pour les transferts gouvernementaux) / Individus âgés de 15 ans et plus (pour l'accès aux établissements de santé)

Variables étudiées	Variables dépendantes		
	(1) Ménage ayant reçu un transfert du gouvernement au cours des 12 mois précédents (équation 11)	(2) Individu ayant accédé à un établissement de santé au moins une fois au cours des 12 mois précédents (équation 12)	(3) Fréquence d'accès à un établissement de santé (équation 13)
Ménage avec un immigré (col 1)	-0.024***	0.052***	-0.185
Individu étant lui-même un immigré (col 2 et 3)	(0.007)	(0.018)	(0.163)
<i>Nombre d'observations</i>	2 167	7 360	3 362
Échantillons fondés sur le genre et la situation géographique des ménages			
Sous-échantillon d'hommes uniquement	s.o.	0.014 (0.024)	-0.493** (0.225)
Sous-échantillon de femmes uniquement	s.o.	0.101*** (0.025)	0.092 (0.240)
Sous-échantillon de ménages ruraux uniquement	s.o.	0.065** (0.026)	-0.434** (0.198)
Sous-échantillon de ménages urbains uniquement	-0.028** (0.012)	0.043* (0.024)	0.016 (0.259)

Note : La signification statistique est indiquée comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %. Les coefficients reflètent des effets marginaux. Les erreurs-types sont indiquées entre parenthèses et sont robustes en présence d'hétéroscédasticité. « s.o. » renvoie au fait que l'échantillon est trop petit pour permettre une analyse ou parce que l'analyse a été effectuée au niveau des ménages (et non au niveau individuel).

a. Dans le modèle (11), les variables de contrôle au niveau du ménage comprennent la taille du ménage, son ratio de dépendance (nombre d'enfants âgés de 0 à 15 ans et personnes âgées de plus de 65 ans divisé par le nombre total des autres membres), le ratio hommes-femmes adultes, sa richesse estimée par un indicateur (chapitre 3), dans des régions rurales ou urbaines et un effet fixe pour sa région administrative. Dans les modèles (12) et (13), les variables de contrôle comprennent l'âge, le sexe et le niveau d'instruction des individus, la taille du ménage, sa richesse estimée au moyen d'un indicateur, s'il vit dans une zone rurale ou urbaine et un effet fixe pour sa région administrative.

Conclusions

Ce chapitre s'est intéressé à l'incidence des migrations dans cinq secteurs en Côte d'Ivoire : le marché de l'emploi, l'agriculture, l'éducation, l'investissement et les services financiers, ainsi que la protection sociale et la santé. Les résultats indiquent que les diverses dimensions migratoires peuvent avoir des effets économiques et sociaux à la fois positifs et négatifs sur les ménages en Côte d'Ivoire et, plus généralement, sur l'ensemble du pays.

Les résultats montrent que l'émigration elle-même peut être un atout pour le pays, d'une part parce qu'elle soulage un secteur agricole saturé et, d'autre part, parce qu'elle incite les ménages à se tourner vers une main-d'œuvre extérieure. Dès lors, le marché de l'emploi peut s'en trouver dynamisé, en particulier dans un secteur rural ayant manifestement besoin d'être stimulé. Mais outre l'émigration, les transferts de fonds et la migration de retour engendrent une multitude de possibilités pour le pays. Ils sont associés à des taux accrus de travail indépendant, et la migration de retour est également corrélée à la propriété d'entreprise en milieu rural, soulignant une fois encore la contribution des migrations à l'expansion et la diversification d'un secteur rural en quête de vitalité. Les transferts de fonds, quant à eux, sont également liés aux projets immobiliers, contribuant par là-même à l'accumulation de capital dans le pays. Au-delà de ces liens économiques, les transferts de fonds génèrent également des avantages sociaux pour le pays étant donné qu'ils sont associés à des taux de fréquentation scolaire plus importants, en particulier pour les jeunes.

L'immigration, plus particulièrement, continue de jouer un rôle important dans le pays et exerce des effets distincts sur ce dernier, ainsi que sur ses différents secteurs. En effet, les immigrés sont une véritable aubaine pour le pays. Ils constituent une importante source de main-d'œuvre car ils sont plus enclins à travailler – en tant que salariés ou indépendants – que les autochtones et ils contribuent à la diversification du secteur agricole. Ils contribuent à l'expansion de l'économie d'élevage, une activité à haut rendement potentiel mais encore insuffisamment développée en Côte d'Ivoire. Dans le même temps, les éléments recueillis suggèrent que, dans l'ensemble, les immigrés ne sont pas un fardeau financier pour le pays puisqu'ils sont moins susceptibles de recevoir des transferts gouvernementaux et ils utilisent moins souvent les services de santé que les autochtones.

Mais les migrations peuvent également entraîner des coûts, dont il convient de tenir compte afin de permettre aux différents secteurs de tirer le meilleur parti du phénomène migratoire. Les transferts de fonds tendent à réduire l'offre de main-d'œuvre au sein des ménages urbains, sans pour autant nécessairement compromettre leur bien-être. Les personnes vivant dans des ménages qui reçoivent des transferts de fonds peuvent être en mesure d'éviter d'occuper des emplois difficiles, dangereux et sales, et se concentrer

sur d'autres aspects de la vie du ménage, notamment la prise en charge des enfants. En outre, les femmes immigrées ont davantage tendance à se rendre dans un établissement de santé et les enfants immigrés sont moins susceptibles de fréquenter l'école que leurs homologues autochtones. Ces deux constats suggèrent que les secteurs de l'éducation et de la santé pourraient être amenés à adapter leurs services dans le contexte d'une immigration accrue.

Notes

1. Voir le chapitre 3 pour le cadre méthodologique sur les analyses de régression appliquées dans ce projet.
2. Tout ménage déclarant travailler dans le secteur des cultures arables ou de l'élevage de bétail est considéré comme un ménage agricole.
3. Ici, les dépenses de santé s'entendent des dépenses de santé publiques comme privées.

Références

- Acosta, P. (2007), « Entrepreneurship, labor markets and international remittances: Evidence from El Salvador », in *International Migration, Economic Development and Policy*, Banque mondiale et Palgrave Macmillan, Washington, DC, pp. 141-159.
- Adusei, M. (2016), « Does Entrepreneurship Promote Economic Growth in Africa ? », *African Development Review*, vol. 28(2), p. 201-214.
- Ammassari, S. (2004), « From Nation-Building to Entrepreneurship : The Impact of Élite Return Migrants in Côte d'Ivoire and Ghana », *Population, Space and Place*, vol. 10, pp. 133-154.
- Amuedo-Dorantes, C. et S. Pozo (2010), « Accounting for Remittance and Migration Effects on Children's Schooling », *World Development*, vol. 38(12), pp. 1747-1759, <http://dx.doi.org/10.1016/j.worlddev.2010.05.008>.
- Amuedo-Dorantes, C. et S. Pozo (2006), « Remittance receipt and business ownership in the Dominican Republic », *The World Economy*, vol 29/7, pp. 939-956, Wiley-Blackwell, Hoboken, NJ.
- Banque mondiale (2017a), « Bilateral Migration Matrix 2013 », Banque mondiale, Washington, DC.
- Banque mondiale (2017b), « Annual Remittances Data » (données mises à jour en avril 2017), Banque mondiale, Washington, DC.
- Banque mondiale (2017c), « Côte d'Ivoire data », *World Development Indicators* (database), Banque mondiale, Washington, DC, <http://data.worldbank.org/country/cote-divoire> (consulté le 4 avril 2017).
- Banque mondiale (2017d), « Agriculture, valeur ajoutée (% du PIB) », Banque mondiale, Washington, DC, <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NV.AGR.TOTL.ZS> (consulté le 1^{er} avril 2017).
- Banque mondiale (2017e), « Situation économique en Côte d'Ivoire : miser sur l'éducation pour favoriser une croissance plus équitable », Communiqué de presse, Banque mondiale, Washington, DC, www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2017/02/02/investing-in-education-quality-can-lead-to-more-equitable-growth-in-cote-d-ivoire (consulté le 29 avril 2017).

- Banque mondiale (2017f), « Dépenses en santé, total (% du PIB) », Banque mondiale, Washington, DC, <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SH.XPD.TOTL.ZS> (consulté le 1^{er} avril 2017).
- Basso, G. et G. Peri (2015), « The Association between Immigration and Labor Market Outcomes in the United States », *IZA Discussion Paper*, n° 9436, Institute for the Study of Labor.
- Black, R. et A. Castaldo (2009), « Return migration and entrepreneurship in Ghana and Côte d'Ivoire : The role of capital transfers », *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, vol. 100(1), pp. 44-58.
- Camarota, S.A. (1998), « The Wages of Immigration: The Effect on Low-Skilled Labor Markets », Center for Immigration Studies, Center Paper 12.
- Cissé, P. et C. Daum (2010), « Migrations internationales maliennes, recomposition des territoires migratoires et impacts sur les sociétés d'origine », in *Dynamique migratoire, migration de retour et impacts sur les sociétés d'origine au Maghreb et en Afrique de l'Ouest*, IRD, Paris, http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers10-05/010047869.pdf.
- Cotula, L. et C. Toulmin (2004), « Till to tiller: International migration, remittances and land rights in West Africa », *Drylands Issues paper*, E 132, International Institute for Environment and Development (IIED), Londres, <http://pubs.iied.org/9508IIED>.
- Cox Edwards, A. et M. Ureta, (2003), « International migration, remittances, and schooling : Evidence from El Salvador », *Journal of Development Economics*, 72(2), 429-461.
- De Vreyer, P., F. Gubert et A.S. Robilliard (2010), « Are There Returns to Migration Experience? an Empirical Analysis Using Data on Return Migrants and Non-migrants in West Africa », *Annals of Economics and Statistics*, vol. 97/98, pp. 307-28, www.jstor.org/stable/41219120.
- Dustmann, C., T. Frattini et I.P. Preston (2013), « The Effect of Immigration along the Distribution of Wages », *Review of Economic Studies*, vol. 80, pp. 145-173.
- Dustmann, C. et O. Kirchkamp (2002), « The Optimal Migration Duration and Activity Choice after Re-migration », *Journal of Development Economics*, vol. 67, pp. 351-372.
- EPDC (2014), « Côte d'Ivoire National Education Profile : 2014 update », Education and Policy Data Centre, www.epdc.org/sites/default/files/documents/EPDC%20NEP_Cote%20d%20Ivoire.pdf.
- Facchini G., A.M. Mayda et M. Mendola (2013), « South-South Migration and the Labor Market: Evidence from South Africa », *IZA Discussion Paper*, n° 7362, Institute for the Study of Labor.
- FAO (2016a), « Employment distribution, agriculture », FAOSTAT (database), www.fao.org/faostat/en/#data/OE (consulté le 1^{er} octobre 2016).
- FAO (2016b), « Gross per capita production index number (2004-2006 = 100) », FAOSTAT (database), www.fao.org/faostat/en/#data/QI (consulté le 1^{er} octobre 2016).
- FAO (2016c), « Gross production value (constant 2004-2006 million US\$) », FAOSTAT (database), www.fao.org/faostat/en/#data/QI (consulté le 1^{er} octobre 2016).
- FMI (2016), « Documents de Développement Économique - Plan National de Développement, 2016-20 », *Rapport du FMI* n° 16/388, Washington, DC.
- Funkhouser, E. (2006), « The effect of emigration on the labour market outcomes of the sender household: A longitudinal approach using data from Nicaragua », *Well-being and Social Policy*, 2(2), 5-25.

- Funkhouser, E. (1992), « Migration from Nicaragua : Some recent evidence », *World Development*, 20(8), 1209–1218.
- Gindling, T.H. (2008), « South-South Migration: the Impact of Nicaraguan Immigrants on Earnings, Inequality and Poverty in Costa Rica », *IZA Discussion Paper* n° 3279, Institute for the Study of Labor.
- Giulietti, C., J. Wahba et K.F. Zimmermann (2013), « Entrepreneurship of the Left-Behind », *IZA Discussion Paper* n° 7270, Institute for the Study of Labor.
- Hanson, G.H. et C. Woodruff (2003), « Emigration and educational attainment in Mexico », Université de Californie, San Diego, Mimeo.
- ISU (n.d.), base de données de l'ISU, UNESCO, <http://uis.unesco.org/fr> (consulté le 25 avril 2017).
- Kim, N. (2007), « The impact of remittances on labor supply: the case of Jamaica », *Policy Research Working Paper Series* No. 4120, World Bank, Washington, DC.
- McCormick, B. et J. Wahba (2001), « Overseas work experience, savings and entrepreneurship amongst return migrants to LDCs », *Scottish Journal of Political Economy*, vol. 48/2, pp. 164-178, Scottish Economic Society, Aberdeen, <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/1467-9485.00192/abstract>.
- McDowell, C. et A. de Haan (1997), « Migration and sustainable livelihoods: A critical review of the literature », *IDS Working Paper* n° 65, Institute of Development Studies, University of Sussex, Brighton, www.ids.ac.uk/publication/migration-and-sustainable-livelihoods-a-critical-review-of-the-literature.
- Mesnard, A. (2004), « Temporary migration and capital market imperfections », *Oxford Economics Papers*, vol. 56(2), pp. 242–262.
- Mezger, C. et C. Beauchemin (2015), « The role of international migration experience for investment at home : direct, indirect, and equalising effects in Senegal », *Population, Space and Place* vol. 21(6), pp. 535–52, <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/psp.1849/epdf>.
- OCDE (2017), *Interactions entre politiques publiques, migrations et développement*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264274136-fr>.
- OCDE (2016), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 3. De l'analyse à l'action*, Éditions de l'OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264255883-fr>.
- OCDE (2014), « Is migration good for the economy ? » *Débats sur les politiques migratoires*, n° 2, mai 2014, OCDE, Paris, www.oecd.org/els/mig/OECD%20Migration%20Policy%20Debates%20Numero%202.pdf.
- OCDE (2010), « Entrepreneurship and migrants », *Rapport du Groupe de travail de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat*, OCDE, Paris, <https://www.oecd.org/cfe/smes/45068866.pdf>.
- OIT (2015), « Enquête nationale sur la situation de l'emploi et du travail des enfants (ENSETTE 2013) », *Organisation internationale du Travail, Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)*, Genève, www.ilo.org/ipec/Informationresources/WCMS_IPEC_PUB_25516/lang--fr/index.htm.
- OIT (2014), *World Social Protection Report 2014-15*, Organisation internationale du travail, Genève, www.ilo.org/global/research/global-reports/world-social-security-report/2014/WCMS_245201/lang--en/index.htm.
- Orrenius, P. M. et M. Zavodny (2003), « Does immigration affect wages? A look at occupation-level evidence », *FRB Atlanta Working Paper*, n° 2003-2, Federal Reserve Bank of Atlanta.
- Osaki, K. (2003), « Migrant remittances in Thailand: economic necessity or social norm? », *Journal of Population Research*, vol. 20(2), pp. 203-222.

- PAMT (2011), « Plan d'actions à moyen terme - PAMT Secteur Éducation/Formation 2012-2014 », République de Côte d'Ivoire.
- République de Côte d'Ivoire (2015), « Plan national de développement (PND) 2016-2020 », Yamoussoukro.
- Save the Children (2006), « Left Behind, Left Out : The Impact on Children and Families of Mothers Migrating for Work Abroad », Save the Children, Colombo, Sri Lanka.
- Skeldon, R. (2009), « Migration and migration policy in Asia: a synthesis of selected cases », in Siddiqui, T. (ed.) *Migration and Development: Pro-poor Policy Choices*, The University Press, Bangladesh, <http://sro.sussex.ac.uk/11398/>.
- Tacoli, C. (2002), « Changing rural-urban interactions in sub-Saharan Africa and their impact on livelihoods: a summary », *Rural-Urban Briefing Papers* 6, International Institute for Environment and Development (IIED), Londres, pubs.iied.org/pdfs/9153IIED.pdf.
- Tsiko, S. (2009), « Impact of migration on food security in Chiredzi, Zimbabwe », Volens Africa.
- Wahba, J. (2015), « Who benefits from return migration to developing countries? », IZA World of Labor, Bonn, <http://wol.iza.org/articles/who-benefits-from-return-migration-to-developingcountries-1.pdf>.
- Woodruff, C. et R. Zenteno (2007), « Migration networks and microenterprises in Mexico », *Journal of Development Economics*, vol. 82/2, pp. 509-528, Elsevier, Amsterdam.
- Yang, D. (2008), « International migration, remittances and household investment : Evidence from Philippine migrants' exchange rate shocks », *The Economic Journal*, vol. 118/528, pp. 591-630, Wiley-Blackwell, Hoboken, NJ , www.nber.org/papers/w12325.

Chapitre 5

Impact des politiques sectorielles sur les migrations en Côte d'Ivoire

Les politiques sectorielles adoptées dans des domaines importants pour le développement, à l'instar du marché de l'emploi, de l'agriculture, de l'éducation, de l'investissement et des services financiers, ainsi que de la protection sociale et la santé, peuvent influencer sur les décisions liées à la migration et sur le lien entre migrations et développement. Les enquêtes menées dans le cadre du projet Interactions entre politiques publiques, migrations et développement (IPPM) en Côte d'Ivoire intégraient un large éventail de programmes politiques menés dans ces cinq secteurs clés, dans l'objectif d'identifier quelques-uns des liens existant entre les politiques sectorielles et les migrations. Ce chapitre analyse en quoi les programmes conduits dans ces secteurs en Côte d'Ivoire influencent les décisions individuelles d'émigrer, de transférer des fonds ou de retourner au pays, ainsi que les perspectives d'intégration des immigrants.

Les migrations subissent inévitablement l'influence des politiques adoptées dans le pays d'origine. La plupart des pays ont adopté tout un ensemble de politiques directement axées sur les migrations, à l'image des politiques de contrôle à l'entrée du territoire (déterminant qui peut entrer et dans quelles conditions) et de celles visant à faciliter les transferts de fonds. Outre celles-ci, d'autres politiques se répercutent également sur les migrations. Le projet IPPMD en Côte d'Ivoire se concentre sur les politiques déployées dans des secteurs importants pour le développement : le marché de l'emploi, l'agriculture, l'éducation, l'investissement et les services financiers, ainsi que la protection sociale et la santé.

Le chapitre 4 a montré que les différentes dimensions migratoires exerçaient une incidence distincte sur ces cinq secteurs. Et pour chacun de ces secteurs, le contexte politique, à son tour, influence les résultats en matière de migrations, à l'instar de la décision d'émigrer et de rentrer au pays, l'envoi et l'utilisation des transferts de fonds, mais aussi l'intégration des immigrés. À ce jour, l'incidence des politiques sectorielles sur les migrations demeure trop peu étudiée. Ce chapitre tente de démêler le lien entre les migrations et un large ensemble de programmes politiques déployés dans les cinq secteurs clés en Côte d'Ivoire (tableau 5.1).

Tableau 5.1. **Politiques sectorielles et programmes visés dans le cadre du projet IPPMD**

Secteurs	Politiques / programme
Marché de l'emploi	● Agences nationales pour l'emploi ● Programmes de formation professionnelle
Agriculture	● Programmes de subvention ● Programmes de formation agricole ● Programmes fondés sur des assurances ● Titres fonciers
Éducation	● Programmes de distribution en nature ● Programmes reposant sur une aide en espèces ● Autres types de programmes de formation
Services financiers et investissement	● Politiques liées aux investissements des entreprises ● Politiques relatives à l'inclusion financière et l'éducation
Protection sociale et santé	● Contrats de travail formels ● Prestations liées à l'emploi

Le présent chapitre s'articule autour des cinq secteurs étudiés. Il cherche dans un premier temps à déterminer en quoi les résultats en matière de migrations sont influencés par les politiques sur le marché de l'emploi, avant

de s'intéresser aux effets des politiques régissant l'agriculture, l'éducation, l'investissement et les services financiers, et enfin la protection sociale et la santé.

Politiques relatives au marché de l'emploi et migrations

Bien que les migrations se répercutent par divers canaux sur le marché de l'emploi (chapitre 4), les politiques du marché de l'emploi mises en œuvre en Côte d'Ivoire peuvent influencer sur les décisions de migration des ménages et sur l'intégration des immigrés. Les données IPPMD confirment que la recherche d'emploi et de possibilités d'emploi constitue le principal moteur de l'émigration à partir de la Côte d'Ivoire (chapitre 3). Les instruments politiques permettant d'améliorer le marché du travail national pourraient par conséquent réduire les raisons incitant à émigrer. De même, des politiques du marché de l'emploi favorables à l'insertion peuvent permettre d'appuyer plus avant l'intégration des travailleurs immigrés.

Les politiques, programmes et projets mis en œuvre en faveur de l'emploi des jeunes reposent sur la situation de déséquilibre sur le marché de l'emploi. En Côte d'Ivoire, la politique en faveur de l'emploi des jeunes a subi l'influence des diverses phases de développement économique du pays. Au cours des deux premières décennies de l'indépendance ivoirienne, l'économie nationale était caractérisée par une croissance durable et bénéfique à l'emploi moderne. La troisième décennie a été marquée par une récession économique, conduisant à des licenciements massifs sous l'effet des programmes d'ajustement structurel (PAS). Face aux effets négatifs des PAS, le gouvernement a introduit des mesures de soutien à l'emploi des jeunes. La politique de retour à la terre a été mise en œuvre en 1985 afin de mettre un terme au chômage des jeunes diplômés, en concurrence défavorable avec les travailleurs plus âgés et plus expérimentés sur le marché de l'emploi. Comme on pouvait s'y attendre, cette politique s'est soldée par un échec en raison de son incohérence vis-à-vis de la théorie économique du développement.

Face à la généralisation du chômage et au fait que les PAS n'ont pas donné les résultats espérés, les mesures de soutien à l'emploi ont été renforcées et diversifiées entre 1991 et 1999 avec la conception d'un Plan national de l'emploi en 1991, révisé en 1995. Ces plans nationaux s'appuient sur le Programme d'aide à l'embauche (PAE), sur le Programme spécial d'insertion des femmes (PSIF), sur le Programme d'insertion des jeunes ruraux (PIJR) et sur le Programme de création de microentreprise (PCME). Tous ces programmes ont été arrêtés ou suspendus pour manque de fonds.

Une dernière phase, de 2000 à 2011, se caractérise par une série de crises politiques et militaires et un environnement défavorable à la création d'emplois. Face à cette situation, le gouvernement a créé en 2003 un fonds national de solidarité pour la promotion de l'emploi des jeunes, une plate-forme de services

composée de l'Agence d'études et de promotion de l'emploi (Agepe), l'Agence nationale de la formation professionnelle (Agefop), du Fonds de développement de la formation professionnelle (FDFP) et du fonds national de solidarité (FNS) afin de renforcer la formation et l'intégration des jeunes. En outre, le programme Travaux à haute intensité de main-d'œuvre (Thimo) a été réactivé en vue de créer des emplois temporaires pour les jeunes et les femmes. Un Plan national de développement de l'emploi 2006-08 a également été formulé en 2006, mais il n'a pas pu être mis en œuvre. Par ailleurs, conformément au Programme par pays de promotion du travail décent (PPTD) 2008-13, la Côte d'Ivoire a introduit plusieurs mesures visant à promouvoir le travail décent pour les jeunes.

Depuis la fin de la crise en avril 2011, la lutte contre le chômage figure au cœur des préoccupations du gouvernement ivoirien. La création d'emploi, en particulier au profit des jeunes, est le fer de lance de l'action gouvernementale. Dans cette perspective, le pays a adopté une Politique nationale de l'emploi (PNE) en juin 2012.

L'étude IPPMD se concentre sur les politiques ayant pour objectif de renforcer l'efficacité du marché de l'emploi au travers des agences nationales pour l'emploi, d'améliorer les compétences de la main-d'œuvre par le biais de programmes de formation professionnelle, et d'accroître la demande de main-d'œuvre en augmentant les programmes publics pour l'emploi. Elle s'interroge sur la prévalence de ces politiques en Côte d'Ivoire et sur leur influence sur les migrations.

Les programmes de formation professionnelle tendent à freiner l'émigration en Côte d'Ivoire

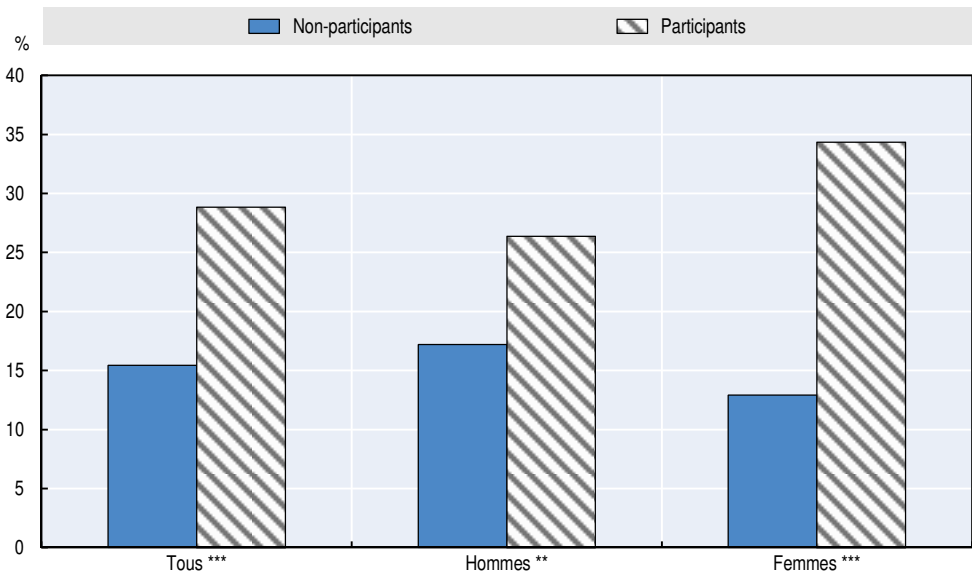
La pertinence de la formation des demandeurs d'emploi en vue d'assurer leur employabilité est une question importante sur le marché de l'emploi ivoirien. L'étude IPPMD a révélé que 2.3 % des personnes actives interrogées avaient participé à un programme de formation professionnelle dans les cinq ans précédant l'enquête. Il s'agit du deuxième taux de participation le plus faible parmi les pays IPPMD, après le Maroc (1 %). Avec 12 %, le Costa Rica affichait le taux le plus élevé. La participation à des programmes de formation professionnelle était plus élevée chez les hommes que chez les femmes en Côte d'Ivoire (2.8 % contre 1.7 %) et concernait davantage les zones urbaines que les zones rurales (2.9 % contre 1.5 %). Selon les résultats de l'enquête, les programmes de formation les plus courants concernent l'entreprise/l'entrepreneuriat (52 %), suivis par l'informatique/les technologies de l'information (TI ; 14 %) et la mécanique (8 %).

Les programmes de formation professionnelle peuvent influencer sur les migrations de deux façons. S'ils peuvent aider certaines personnes à trouver un emploi de meilleure qualité sur le marché de l'emploi domestique, réduisant

ainsi le besoin de migrer, ils peuvent aussi améliorer l'employabilité à l'étranger des candidats potentiels à l'émigration. Une étude comparative des dix pays partenaires du projet IPPMD met en évidence que, dans la plupart des pays, le pourcentage de personnes envisageant de migrer est plus élevé chez les personnes ayant participé à un programme de formation professionnelle que chez celles qui n'en ont pas suivi (OCDE, 2017). Ce qui laisse penser que les individus tendent à prendre part à de tels programmes dans l'objectif de trouver un emploi à l'étranger. La Côte d'Ivoire s'inscrit dans ce modèle : alors que 15 % des personnes n'ayant pas suivi de programme de formation professionnelle projettent d'émigrer, la proportion de personnes ayant participé à ce type de programme et envisageant d'émigrer est nettement plus élevée (29 %). Ce schéma semble plus marqué chez les femmes que chez les hommes (graphique 5.1).

Graphique 5.1. Les participants à des programmes de formation professionnelle en Côte d'Ivoire sont plus susceptibles d'envisager l'émigration que les non-participants

Part d'individus envisageant d'émigrer (%), selon qu'ils ont ou non participé à des programmes de formation professionnelle



Note : Un test du khi carré a servi à mesurer le niveau de signification statistique entre chaque ensemble de groupes. Les résultats présentant une signification statistique sont indiqués comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

La relation entre les programmes de formation professionnelle et l'émigration est étudiée de manière approfondie au moyen d'une analyse de régression (encadré 5.1)¹. Elle examine les liens entre la participation à des

programmes de formation professionnelle et les projets d'émigration, tout en tenant compte d'autres facteurs, tels que le chômage. Les résultats (tableau 5.2) n'indiquent toutefois aucun lien significatif entre les programmes de formation professionnelle et les projets d'émigration, ni pour les hommes, ni pour les femmes.

Encadré 5.1. Liens entre les programmes de formation professionnelle et les projets d'émigration

Afin de déterminer le lien entre la participation à des programmes de formation professionnelle et les projets d'émigration, le modèle probit suivant a été utilisé :

$$\text{Prob}(\text{plan_mig}_i) = \beta_0 + \beta_1 \text{form_prof}_i + \gamma_1 \text{contrôles}_i + \gamma_2 \text{contrôles}_m + \delta_r + \varepsilon_i \quad (1)$$

où plan_mig_i représente si l'individu i projette d'émigrer à l'avenir. Il s'agit d'une variable binaire qui prend la valeur de 1 si la personne prévoit de quitter le pays ; form_prof_i est la variable d'intérêt. Elle correspond à une variable binaire indiquant si la personne a participé à un programme de formation professionnelle dans les cinq ans précédant l'enquête ; contrôles_i représente une série de variables de contrôle au niveau individuel et contrôles_m au niveau du ménage^a ; δ_r implique des effets régionaux fixes et ε_i correspond au terme d'erreur réparti de manière aléatoire. Le modèle a été testé pour deux groupes différents : les hommes et les femmes. Les coefficients des variables d'intérêt sont indiqués dans le tableau 5.2.

Tableau 5.2. Les programmes de formation professionnelle ont peu d'incidence sur les projets d'émigration

Variable dépendante : Individu envisageant d'émigrer			
Principales variables étudiées : Individu ayant participé à un programme de formation professionnelle			
Type de modèle : Probit			
Échantillon : Population active en âge de travailler (15-64 ans)			
Variables étudiées	Échantillon		
	Tous	Hommes	Femmes
Individu ayant participé à un programme de formation professionnelle	0.042 (0.033)	0.026 (0.043)	0.070 (0.054)
Ménage avec au moins un émigré	0.027* (0.017)	0.036 (0.023)	0.014 (0.026)
Individu au chômage	0.042 (0.025)	0.017 (0.038)	0.054 (0.033)
Nombre d'observations	3 678	2 168	1 419

Note : Les résultats présentant une signification statistique sont indiqués comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %. Erreurs-types entre parenthèses.

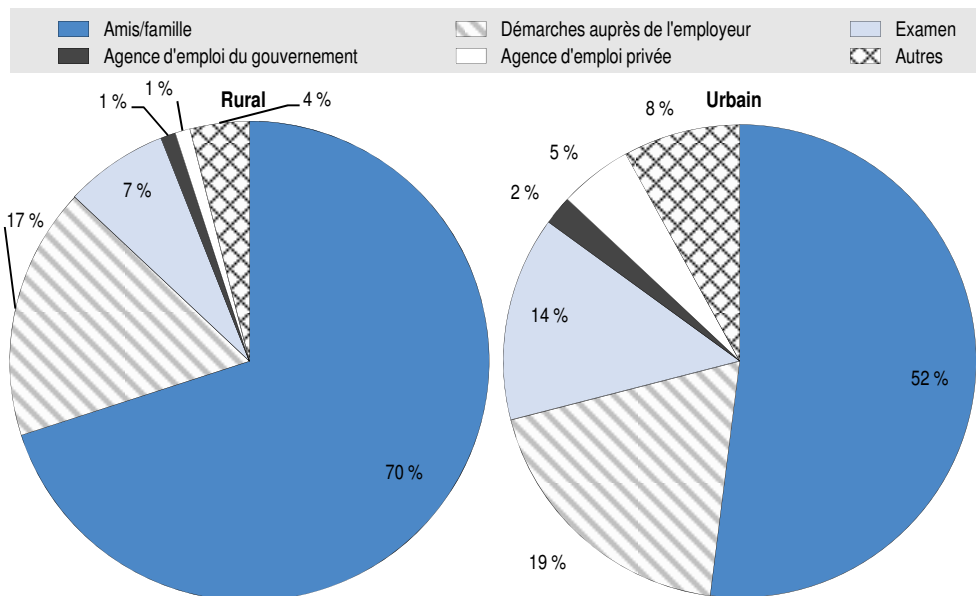
a. Les variables de contrôle incluent l'âge, le sexe, le niveau d'éducation des individus ainsi que le fait qu'ils soient au chômage ou non. Au niveau du ménage, la taille du ménage et sa valeur au carré, le ratio de dépendance, l'indicateur de richesse et sa valeur au carré sont contrôlés. Le fait que le ménage compte un émigré ou non est également contrôlé.

Les agences nationales pour l'emploi déploient peu d'efforts face au phénomène migratoire

Les agences nationales pour l'emploi peuvent influencer indirectement les décisions de migration des ménages. Si les individus parviennent à trouver un emploi par l'intermédiaire de ces agences sur le marché de l'emploi domestique, il est probable qu'ils choisissent alors de rester plutôt que d'émigrer pour chercher du travail. Cependant, dans l'échantillon IPPMD, seuls quelque 2 % des travailleurs ivoiriens employés dans les secteurs public ou privé ont trouvé un emploi grâce à ces agences (1 % en milieu rural et 2 % en milieu urbain). La plupart des gens avaient trouvé leur emploi par l'entremise d'amis ou de membres de leur famille, ou en contactant directement les employeurs potentiels (graphique 5.2). Considérées conjointement, ces deux méthodes concernent 73 % de tous les adultes interrogés ayant des emplois rémunérés dans les secteurs public et privé.

Graphique 5.2. Les agences nationales pour l'emploi jouent un rôle mineur dans la recherche d'emploi chez les répondants ivoiriens du projet IPPMD

Méthodes ayant permis de trouver l'emploi occupé actuellement, dans les secteurs public et privé



Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Si le pourcentage de personnes ayant bénéficié de l'aide des agences nationales pour l'emploi est particulièrement faible en Côte d'Ivoire, on observe toutefois certaines tendances en lien avec les migrations. Parmi les personnes ayant trouvé un emploi par le biais de ces agences, 23 % projetaient d'émigrer

mais cette part était plus importante chez les personnes n'ayant pas eu recours à ces agences (26 %). Les caractéristiques individuelles des bénéficiaires des agences nationales pour l'emploi expliquent cette tendance. Les bénéficiaires sont en général plus instruits que les non-bénéficiaires et sont plus susceptibles d'aller occuper des emplois dans la fonction publique, qui sont considérés comme stables (sécurité de l'emploi).

Politiques agricoles et migration

Le chapitre 4 conclut que les migrations exercent un effet positif sur le secteur agricole en Côte d'Ivoire, en particulier parce qu'elles soulagent et redynamisent un marché de l'emploi saturé. Les ménages avec un émigré s'appuient davantage sur une main-d'œuvre agricole externe que les ménages sans émigré. Les politiques agricoles peuvent elles aussi influencer sur les migrations. À 23 % en 2015, le poids de l'agriculture dans le produit intérieur brut (PIB) de la Côte d'Ivoire est relativement élevé si on le compare aux autres pays partenaires du projet IPPMD (Banque mondiale, 2017). Le Plan national de développement (PND) 2016-20 (République de Côte d'Ivoire, 2015) met en relief la dépendance du pays vis-à-vis de ce secteur. Le PND considère le secteur agricole comme un rouage essentiel au cœur des premières mesures tournées vers une croissance forte et partagée dans le pays, mais souligne par ailleurs les nombreux écueils qui continuent d'entraver une telle croissance. Relevons notamment le bilan médiocre en matière de droits fonciers et de disponibilité des terres, la faible capacité technique des agriculteurs, les difficultés d'accès au financement et aux intrants agricoles, les occasions manquées dans les chaînes de valeur agricoles et l'absence de grandes industries agricoles. En outre, un autre rapport fait état de coopératives non fonctionnelles, d'un faible niveau de mécanisation, de subventions insuffisantes et d'un manque de terres arables, expliquant la situation médiocre que connaît le secteur agricole en Côte d'Ivoire (Amede, 2011).

Le conflit gangrénant le pays a rendu difficile le déploiement de programmes de politique publique pour résoudre les problèmes précédemment décrits. Depuis que la paix s'est installée en 2011, le gouvernement et plusieurs de ses partenaires ont investi des fonds dans le but de rétablir et de stimuler ce secteur agricole jadis florissant. En 2013, par exemple, la Banque africaine de développement (BAfD), de concert avec les Gouvernements de la Suède et des États-Unis, a lancé un programme de 23 millions d'euros (EUR) intitulé Fonds pour l'accélération du développement agricole (FADA), dont la première phase portait sur six pays, y compris la Côte d'Ivoire. Le programme visait à améliorer l'irrigation, les chaînes de valeur, l'accès au financement et la qualité de production. Au cours de la même année, le Gouvernement français a lancé le Programme d'appui de la relance des filières agricoles en Côte d'Ivoire, à hauteur de 63 millions EUR, dont l'objectif est de réhabiliter les activités agricoles

stratégiques dans le pays et d'intensifier le dialogue agricole avec les décideurs politiques du pays. L'une des composantes importantes du programme concerne l'accès à la terre par les agriculteurs. En 2015, le Gouvernement français a poursuivi sur sa lancée en introduisant un autre programme (Filières agricoles durables en Côte d'Ivoire), à hauteur de 77 millions EUR, qui a vocation à soutenir les petits producteurs en augmentant la capacité technique et en promouvant des méthodes durables, y compris par le biais de subventions à l'agriculture.

Ainsi que le suggèrent les programmes précédemment décrits, bon nombre des politiques en place sont plutôt récentes et, en conséquence, peu de ménages bénéficiant de programmes agricoles directs ont pu être identifiés dans le cadre du projet IPPMD. Selon les données recueillies, seuls 51 des 1 210 ménages agricoles (soit 4 %) ont expressément bénéficié d'un programme de subventions agricoles entre 2010 et 2014, 26 ménages ont bénéficié de programmes de formation (2 % de tous les ménages agricoles) et un seul ménage de mécanismes d'assurance. Cependant, les droits fonciers et l'accès à la terre constituent une autre question politique majeure pour l'agriculture en Côte d'Ivoire et l'enquête IPPMD a cherché à savoir si les ménages possédaient un titre de propriété sur leurs terres agricoles. Des 757 ménages agricoles possédant des terres et ayant répondu à la question, 202 à peine (soit 27 %) ont affirmé être en possession d'un titre attestant de leurs droits. L'analyse ci-dessous se concentre par conséquent sur les titres fonciers et les subventions agricoles.

Les ménages détenant des titres fonciers sur des terres agricoles sont plus susceptibles de compter un membre qui projette d'émigrer

L'accès à la terre et les droits fonciers constituent une problématique sérieuse et de longue date en Côte d'Ivoire. Figurant au 113^e rang sur un total de 187 pays, la Côte d'Ivoire compte ainsi au nombre des pays les moins performants en termes de facilité d'inscription au registre foncier, selon la base de données de la Banque mondiale, *Doing Business* (Banque mondiale, 2016). La problématique des droits fonciers en Côte d'Ivoire est apparue dans le sillage d'une initiative de son premier Président (Félix Houphouët-Boigny) qui a déclaré, en 1963, que « la terre appartient à celui qui la met en valeur ». Ce principe non-écrit et informel a perduré dans le pays jusqu'en 1998, date à laquelle le Parlement a adopté la Loi n° 98-750 relative au domaine foncier rural, dont l'objectif était d'identifier, reconnaître et protéger les droits acquis au travers des transferts coutumiers de terres (il s'agissait, en somme, de codifier les transactions foncières) ; mais la loi excluait les étrangers de l'accès à la propriété foncière, donnant lieu à contestation. Cette loi, et ses implications pour les immigrés, est restée au cœur du conflit qui a duré jusqu'en 2011, rendant d'autant plus importante la possession de titres fonciers. Quelque 98 % de l'espace rural ivoirien serait placé sous un régime de gestion coutumier et non au moyen de titres de propriété officiels, faisant de la mise en œuvre de la loi un projet ambitieux. En 2013, le

Parlement ivoirien a adopté une prorogation du délai précédant la mise en œuvre de la loi de 1998 pour une période supplémentaire de dix ans. À l'issue de ce délai de grâce, l'État s'appropriera les terres non enregistrées (Mitchell, 2015).

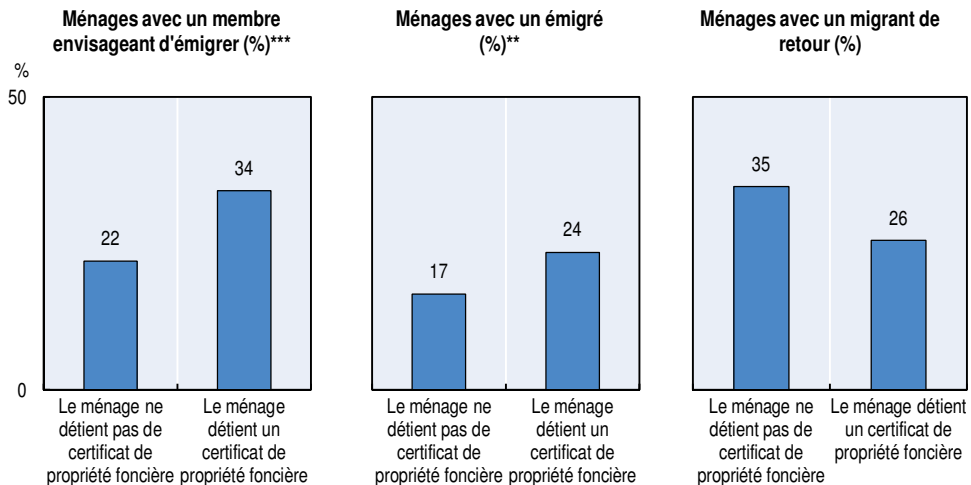
Les titres fonciers peuvent influencer l'émigration de diverses façons. Premièrement, le titre foncier va permettre au ménage d'utiliser ses terres à titre de garantie pour accéder au crédit bancaire (Poyo, 2003). En jouissant d'une capacité d'emprunt auprès des banques, les ménages sont mieux positionnés pour financer la migration, mais aussi pour investir dans des activités agricoles plus productives, réduisant ainsi la probabilité de migration. Par ailleurs, les ménages qui détiennent des titres officiels de propriété sur leurs terres peuvent les vendre plus aisément, et les résultats en matière de migrations peuvent s'en trouver affectés de la même manière. Dans de nombreux pays en développement, les droits à la terre sont subordonnés à l'utilisation qui en est faite. Le fait de dissocier les droits fonciers de l'utilisation des terres peut augmenter l'émigration, dès lors que les ménages n'ont plus à utiliser la terre de façon productive afin d'en conserver la propriété. Ils sont ainsi libres de la laisser en jachère ou de la louer, sans risquer de la perdre. Au Mexique, par exemple, les ménages qui avaient obtenu des certificats de propriété par l'intermédiaire du programme de certification foncière mexicain, déployé de 1993 à 2006, étaient 28 % plus susceptibles de compter un membre migrant (de Janvry et al., 2014). Pour les mêmes raisons, les émigrés sont moins susceptibles de retourner dans leur pays d'origine si le droit dont ils jouissent à l'égard de leur terre est protégé. Les titres fonciers peuvent également déterminer si les émigrés transfèrent des fonds ; les personnes dont les terres ne sont pas protégées par un document officiel peuvent donc être amenées à transférer des fonds à titre de sécurité sociale.

Parmi les 757 ménages agricoles possédant des terres et ayant indiqué s'ils disposaient ou non d'un titre foncier, ceux qui jouissaient d'un tel titre étaient bien plus susceptibles de compter un membre projetant d'émigrer (34 % contre 22 %, différence statistiquement significative) et plus susceptibles de compter un émigré actuel (24 % contre 17 %) que les ménages ne détenant aucun titre foncier (graphique 5.3). Ce résultat correspond aux valeurs publiées dans la littérature citée plus haut, qui indique que la possession de titres fonciers peut conduire à l'émigration, puisque les ménages et les individus sont moins exposés au risque de perte de leurs terres lorsqu'ils se trouvent à l'étranger. Conformément à ce constat, les ménages migrants (avec un émigré ou avec un migrant de retour) disposant d'un titre foncier étaient également moins susceptibles de compter un migrant de retour (26 % contre 35 %, graphique 5.3), ce qui signifie que la sécurité foncière peut les dissuader de revenir afin de revendiquer leur droit. Il semble que les titres aient peu d'influence sur le fait que les ménages reçoivent des transferts de fonds (9 % des ménages sont concernés, qu'ils détiennent ou non des titres fonciers).

L'on pourrait également penser que, en raison du contexte actuel tendu concernant l'immigration dans le pays, et compte tenu de la loi de 1998, les immigrés pourraient être moins susceptibles que les ménages sans immigré de détenir des titres de propriété concernant leurs terres. Pourtant, l'accès à la propriété foncière étant moins aisé pour les immigrés, il est plus probable que ces derniers cherchent à obtenir l'acte de propriété foncière officiel ou à acquérir la nationalité ivoirienne afin de détenir des terres. Les ménages avec un immigré étaient en effet plus nombreux à disposer de titres fonciers (33 % contre 24 %) en Côte d'Ivoire.

Graphique 5.3. Le fait de détenir des titres de propriété foncière peut entraîner une hausse de l'émigration et un recul de la migration de retour en Côte d'Ivoire

Part des ménages titulaires et non-titulaires d'un titre foncier, selon les résultats en matière de migrations



Note : Seuls les ménages étant propriétaires terriens ou travaillant la terre sont considérés. Un test du khi carré a servi à mesurer le niveau de signification statistique entre chaque ensemble de groupes. Les résultats présentant une signification statistique sont indiqués comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

D'autres facteurs que la possession d'un titre foncier peuvent également avoir une incidence sur ces résultats en matière de migrations, ils ont été analysés de manière plus approfondie à l'aide de l'analyse de régression (encadré 5.2). Les résultats confirment que le fait de détenir un titre foncier officiel augmente la probabilité qu'un ménage compte également un membre qui projette d'émigrer. Ainsi que cela a été suggéré plus tôt, ce constat résulte probablement du moindre risque que le ménage perde son droit une fois parti à l'étranger, réduisant par là-même les risques liés à l'émigration (tableau 5.3, colonne 2). Cependant, les liens entre la possession d'un titre foncier et l'émigration (qui augmente) et la migration de retour (qui diminue) vont dans le même sens que les statistiques descriptives du graphique 5.3 (colonnes 2 et 4), mais ne présentent plus de caractère statistiquement significatif. Cela s'explique

par le fait que les statistiques descriptives ne tiennent pas compte des facteurs importants pour l'émigration, à savoir la situation en milieu urbain, étant donné que nombre de ménages agricoles vivent également en milieu urbain en Côte d'Ivoire ; le fait que le ménage compte moins d'hommes, probablement en raison de l'émigration masculine ; et un niveau de richesse accru du ménage, compte tenu des coûts induits par l'émigration. De même, les statistiques descriptives ne tiennent pas compte non plus des facteurs entraînant la migration de retour, tels que des ratios de dépendance plus faibles, puisque les migrants adultes peuvent avoir à réintégrer des ménages avec plus d'enfants ou de personnes âgées, et la situation en milieu rural (les coefficients de ces variables ne sont pas indiqués dans le tableau 5.3).

Les ménages bénéficiant de subventions agricoles sont aussi plus susceptibles de compter un membre qui projette d'émigrer

Les subventions peuvent influencer sur les résultats en matière de migrations, notamment sur la décision d'émigrer, de transférer des fonds ou de revenir dans le pays ; mais il n'est pas toujours évident de déterminer si elles ont des effets positifs ou négatifs. En augmentant le flux de revenus du ménage, elles peuvent réduire les contraintes financières, par exemple. Elles peuvent ainsi réduire la nécessité pour le ménage de chercher une source de revenus ailleurs et, partant, diminuer la pression en faveur de l'émigration au sein du foyer. En revanche, elles pourraient également apporter un revenu supplémentaire suffisant pour couvrir les coûts de l'émigration. Parallèlement, les subventions pourraient inciter les émigrés à revenir dans le pays et, plus important encore, à y rester. Elles pourraient également inciter les ménages à investir et à consacrer des fonds aux activités agricoles, et augmenter ainsi leur besoin de transferts de fonds, ou en diminuer la nécessité et réduire ainsi les mouvements d'argent (OCDE, 2017).

Encadré 5.2. Liens entre possession de titres fonciers et migrations

Le modèle de régression probit suivant a été utilisé pour estimer la probabilité que la possession de titres fonciers ait influé sur un résultat en matière de migrations :

$$\Pr(mig_m) = \beta_0 + \beta_1 \text{titre_fonc}_m + \gamma \text{contrôles}_m + \varepsilon_m \quad (2)$$

où l'unité d'observation est le ménage m et la variable binaire dépendante (mig_m) prend la valeur 1 si le ménage a enregistré un résultat en matière de migrations et 0 dans le cas contraire. titre_fonc_m représente une variable nominale prenant la valeur de 1 si le ménage est en possession de son titre foncier. contrôles_m correspond à des régresseurs (variables explicatives) au niveau du ménage^a. Les erreurs types, ε_m , sont robustes en présence d'hétéroscédasticité. Un deuxième modèle est estimé, remplaçant titre_fonc_m par subv_m , qui prend la valeur 1 si le ménage a reçu une subvention agricole au cours des cinq dernières années.

Encadré 5.2. **Liens entre possession de titres fonciers et migrations** (suite)Tableau 5.3. **Les ménages détenant des titres de propriété officiels sont plus susceptibles de compter un membre qui projette d'émigrer****Variable dépendante :** Résultats en matière de migrations**Principales variables d'intérêt :** Le ménage détient un titre de propriété sur son terrain**Type de modèle :** Probit**Échantillon :** Ménages agricoles

Variables étudiées	Variables dépendantes			
	(1) Ménage dont un membre prévoit d'émigrer	(2) Ménage avec un émigré	(3) Ménages ayant reçu des transferts de fonds au cours des 12 derniers mois	(4) Ménage dont un membre est revenu (parmi les ménages avec migrant)
Le ménage détient un titre de propriété officiel	0.109*** (0.038)	0.044 (0.033)	-0.018 (0.011)	-0.061 (0.074)
<i>Nombre d'observations</i>	757	757	757	201
Le ménage a reçu des subventions agricoles	0.191*** (0.071)	0.022 (0.044)	-0.034 (0.029)	0.045 (0.140)
<i>Nombre d'observations</i>	1 210	1 080 ^b	1 210	293

Note : La signification statistique est indiquée comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %. Les résultats reflètent des effets marginaux. Les coefficients reflètent des effets marginaux. Les erreurs-types sont indiquées entre parenthèses et sont robustes en présence d'hétéroscédasticité.

a. Les variables de contrôle associées au modèle incluent la taille du ménage, son ratio de dépendance (le nombre d'enfants de 0 à 15 ans et de personnes âgées de plus de 65 ans, divisé par le nombre total des autres membres), le ratio d'adultes hommes et femmes, sa richesse estimée par un indicateur (voir chapitre 3) et le type de région : rurale ou urbaine. En outre, les analyses de régression spécifiques examinent si le ménage compte un membre qui envisage d'émigrer et s'il a reçu des transferts de fonds comprenant une variable de contrôle déterminant si le ménage compte actuellement un émigré.

b. Pour ce modèle de régression, les ménages avec un émigré qui a quitté le foyer plus de cinq ans avant l'enquête ne sont pas inclus.

Les données IPPMD démontrent que les ménages bénéficiant de subventions lors des cinq dernières années sont plus susceptibles d'avoir un membre ayant un projet d'émigration (41 % contre 25 %) ou un membre ayant émigré depuis 5 ans (9 % contre 7 %). Le tableau 5.3 présente les résultats tirés d'une analyse de régression similaire à celle développée dans l'encadré 5.2 cherchant à déterminer si les ménages avaient reçu des subventions agricoles au cours des cinq dernières années. Dans la droite ligne des idées développées précédemment, les subventions agricoles accroissent effectivement la probabilité qu'un ménage compte un membre envisageant d'émigrer, et le lien est statistiquement important (tableau 5.3, colonne 1). Néanmoins, elles ne semblent pas conduire concrètement à l'émigration : les résultats de l'analyse de régression ne révèlent aucun lien statistiquement significatif entre les ménages avec un émigré et ceux qui bénéficient de ces subventions (tableau 5.3, colonne 2). Alors que les subventions semblent se substituer aux transferts de fonds, dès lors que le lien entre les deux est négatif, le coefficient de régression n'est pas statistiquement

significatif (tableau 5.3, colonne 3). Cela s'explique en grande partie par le fait que le ménage puisse compter un émigré, ce qui peut également jouer un rôle eu égard au lien entre les subventions agricoles et les migrations, comme précédemment évoqué. Par conséquent, la conduite d'une nouvelle analyse de régression, tenant cette fois compte du fait que le ménage puisse compter un émigré, révèle un lien négatif statistiquement significatif, suggérant en fait que les subventions agricoles réduisent la probabilité pour les ménages de recevoir des fonds. En d'autres termes, les subventions agricoles atténuent les besoins financiers au sein du ménage. Par ailleurs, aucun lien n'a été établi entre les subventions agricoles et la migration de retour (tableau 5.3, colonne 4), bien que cela soit dû essentiellement à la situation géographique. Lorsque les régions des ménages sont incluses dans le modèle comme effets fixes, le modèle révèle un lien positif avec la migration de retour, ce qui suggère que les subventions peuvent effectivement attirer les migrants et les inciter à rentrer au pays, mais que cela dépend de la région du ménage.

Politiques en matière d'éducation et migrations

La relation entre les politiques en faveur de l'éducation et les migrations présente un caractère multidimensionnel. Comme indiqué au chapitre 4, les migrations ont à la fois des effets positifs et négatifs sur les résultats en matière d'éducation. Dans le même temps, les politiques en matière d'éducation peuvent également influencer positivement et négativement sur les décisions de migration. Les politiques visant à améliorer l'accès à une éducation de qualité peuvent se traduire par une diminution de l'émigration motivée par le souhait de financer l'éducation des enfants. En particulier, les programmes d'éducation basés sur des prestations pécuniaires, telles que les transferts monétaires conditionnels et les bourses, peuvent alléger la pression qui pèse sur les ménages pour gagner un revenu supplémentaire afin de payer l'éducation des enfants et réduire ainsi les raisons incitant à émigrer. En revanche, ils pourraient avoir l'effet contraire en donnant aux ménages les moyens financiers de permettre à l'un de leurs membres d'émigrer. Le fait de bénéficier d'une aide financière pour l'éducation des enfants pourrait aussi influencer sur le montant et la fréquence des fonds rapatriés. L'accès aux programmes d'éducation peut également améliorer l'intégration des immigrants. La présente section analyse l'incidence des politiques d'éducation sur les migrations et les modes de transfert de fonds en Côte d'Ivoire.

Sous l'effet des programmes éducatifs, l'intention d'émigrer est plus faible

L'instabilité politique et la guerre civile de 2000 à 2011 ont ralenti le développement socio-économique en Côte d'Ivoire et conduit à une augmentation des taux de pauvreté. Le secteur de l'éducation a lui aussi subi des répercussions négatives, alors qu'il souffrait déjà de problèmes structurels

tels que les faibles niveaux d'investissement et la pénurie d'enseignants (Drake et al., 2016 ; PNUD, 2010). Comme évoqué au chapitre 4, l'investissement public dans le système éducatif a depuis augmenté, et atteint aujourd'hui un niveau supérieur à la moyenne régionale. Le programme de cantines scolaires relève des politiques éducatives les plus importantes dans le pays. En Côte d'Ivoire, ce type de programme remonte à plusieurs décennies, et avait été lancé pour contribuer à l'objectif d'éducation universelle (Drake et al., 2016). En avril 2012, le ministère de l'Éducation nationale, à travers la Direction nationale des cantines de Côte d'Ivoire, a formulé la Stratégie nationale d'alimentation scolaire en Côte d'Ivoire pour la période 2012-17. Avec pour slogan « Une école, une cantine, un groupement », la stratégie d'alimentation scolaire entend assurer l'établissement d'une cantine scolaire au sein de chaque école, approvisionnée grâce à la production agricole locale. Le programme applique un ciblage géographique fondé sur quatre indicateurs liés à l'insécurité alimentaire, la prévalence de la malnutrition chronique, le taux de scolarisation et les niveaux de pauvreté (Drake et al., 2016). Le projet vise à augmenter les taux de fréquentation scolaire en milieu rural, en particulier chez les filles. Il est soutenu par le Programme alimentaire mondial (PAM), qui distribue aux filles une ration à emporter ou un transfert monétaire équivalent afin d'encourager les ménages à envoyer les filles à l'école et à les y laisser. Le PAM soutient également la Direction nationale des cantines de Côte d'Ivoire en vue de lui permettre de mettre en œuvre son propre programme d'alimentation scolaire (Programme alimentaire mondial, n.d.).

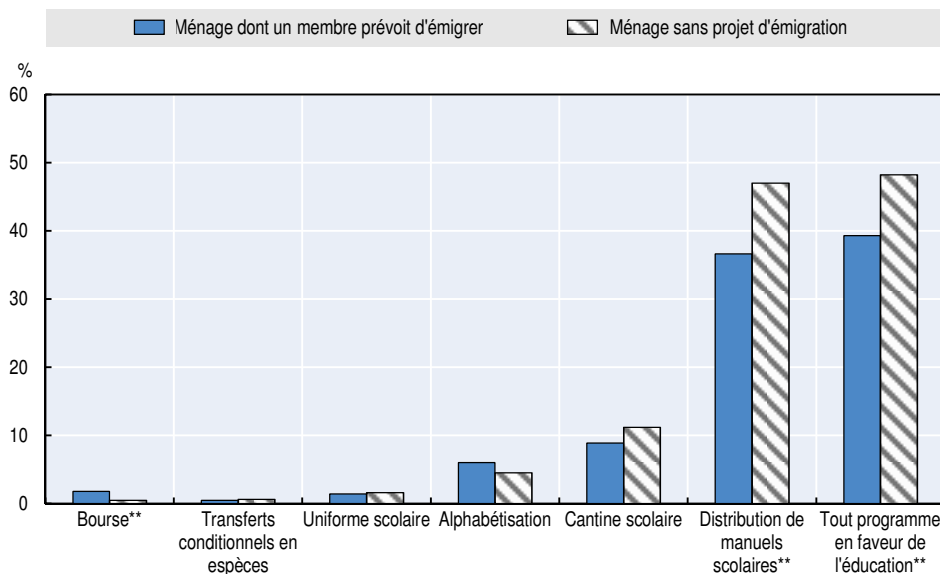
L'enquête IPPMD auprès des ménages a recueilli des données relatives à la participation des ménages à divers programmes d'éducation au cours des cinq dernières années. Elle portait sur les programmes de distribution en espèces (prestations pécuniaires) et en nature. Les programmes basés sur des prestations pécuniaires comprennent les transferts monétaires conditionnels et les bourses, tandis que les principaux programmes de distribution en nature consistent à distribuer des manuels scolaires et des repas dans les écoles (graphique 5.4).

Le lien entre les programmes d'éducation et les modèles de migration est analysé de manière plus approfondie à l'aide de l'analyse de régression présentée dans l'encadré 5.3. Les résultats (présentés dans le tableau 5.4) ne montrent pas de lien statistiquement significatif entre le fait qu'un ménage bénéficie d'un programme d'éducation et le fait qu'il compte un émigré qui a quitté le foyer au cours des cinq années précédant l'étude² ou qu'il reçoive des transferts de fonds. Cependant, le lien entre le fait d'avoir bénéficié d'un programme d'éducation et d'avoir un membre qui envisage d'émigrer à l'avenir est négatif et statistiquement significatif, ce qui peut indiquer que le fait de bénéficier de programmes éducatifs peut atténuer le besoin d'émigrer, ainsi que les incitations à cet égard. Il aurait également été intéressant de tester séparément le lien entre les programmes basés sur des prestations pécuniaires et les résultats en matière de migrations, dès lors que ces programmes sont susceptibles d'avoir un impact plus important sur les décisions de migration des

ménages. Toutefois, l'échantillon de ménages ayant bénéficié de programmes de transferts monétaires (programmes de TMC et de bourses) est particulièrement réduit et ne permet pas une analyse plus poussée.

Graphique 5.4. Dans les ménages bénéficiant de programmes de distribution en nature, les membres sont moins susceptibles d'envisager d'émigrer

Part des ménages dont un membre prévoit d'émigrer (%), selon les programmes d'éducation



Note : Un test du khi carré a servi à mesurer le niveau de signification statistique entre chaque ensemble de groupes. Les résultats présentant une signification statistique sont indiqués comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %. Le questionnaire incluait des questions distinctes pour les bourses d'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Compte tenu du faible pourcentage de ménages bénéficiant de bourses, les données ont été agrégées afin d'inclure une seule catégorie pour les bourses couvrant tous les niveaux d'enseignement. La plupart des programmes d'éducation étant axés sur les enfants et les jeunes de l'enseignement primaire et secondaire, l'échantillon comprend uniquement les ménages avec des enfants âgés de 6 à 20 ans. Le libellé « Tout programme en faveur de l'éducation » renvoie à un ménage ayant bénéficié d'au moins une des politiques éducatives visées dans le cadre de l'enquête auprès des ménages du projet IPPMD.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Encadré 5.3. Liens entre les politiques en faveur de l'éducation et les migrations

Afin d'estimer l'impact des programmes en faveur de l'éducation sur la décision d'émigrer, l'équation probit suivante est appliquée :

$$\text{Prob}(\text{mig}_m) = \beta_0 + \beta_1 \text{politique_educ}_m + \gamma \text{contrôles}_m + \delta_r + \varepsilon_i \quad (3)$$

où mig_m représente le statut migratoire du ménage correspondant à une variable binaire pour le ménage comptant au moins un membre prévoyant d'émigrer à l'avenir (spécification 1), comptant au moins un émigré ayant quitté le pays dans les cinq ans précédant l'enquête (spécification 2), et recevant des transferts de fonds

Encadré 5.3. Liens entre les politiques en faveur de l'éducation et les migrations (suite)

(spécification 3). politique_educ_m est la variable d'intérêt et représente une variable binaire indiquant si le ménage a bénéficié d'une politique pour l'éducation au cours des cinq ans précédant l'étude (résultats présentés dans la partie supérieure du tableau). Elle prend la valeur 1 si le ménage a bénéficié d'un programme en faveur de l'éducation et 0 dans le cas contraire. contrôles_m correspond à un ensemble de caractéristiques observées sur le ménage, influençant le résultat.^a δ_r représente les effets fixes régionaux et ε_m correspond au terme d'erreur réparti de manière aléatoire.

Tableau 5.4. Les ménages bénéficiant de programmes en faveur de l'éducation sont moins susceptibles d'avoir des membres qui souhaitent émigrer

Variable dépendante : Ménage avec émigré/recevant des transferts de fonds/dont un membre prévoit d'émigrer			
Principales variables étudiées : Ménage ayant bénéficié d'un programme en faveur de l'éducation			
Type de modèle : Probit			
Échantillon : Tous les ménages			
Variables étudiées	Variable dépendante		
	(1) Envisage d'émigrer	(2) Ménage comptant un émigré (5 ans)	(3) Ménage recevant des transferts de fonds
Ménage ayant bénéficié d'un programme en faveur de l'éducation au cours des cinq dernières années	-0.057** (0.023)	0.013 (0.018)	0.008 (0.012)
<i>Nombre d'observations</i>	2 313	1 594	2 313

Note : La signification statistique est indiquée comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %. Les erreurs-types sont indiquées entre parenthèses et sont robustes en présence d'hétéroscédasticité.

a. Les variables de contrôle incluent la taille du ménage, le ratio de dépendance du ménage (défini comme le nombre d'enfants et de personnes âgées au sein du ménage par rapport au nombre de membres en âge de travailler), le niveau d'éducation moyen des adultes au sein du ménage, le nombre de jeunes enfants (de 6 à 14 ans) et le nombre de jeunes (de 15 à 17 ans) dans le ménage, une variable nominale pour le milieu urbain, un indice d'actifs visant à déterminer la richesse du ménage, et les effets fixes régionaux.

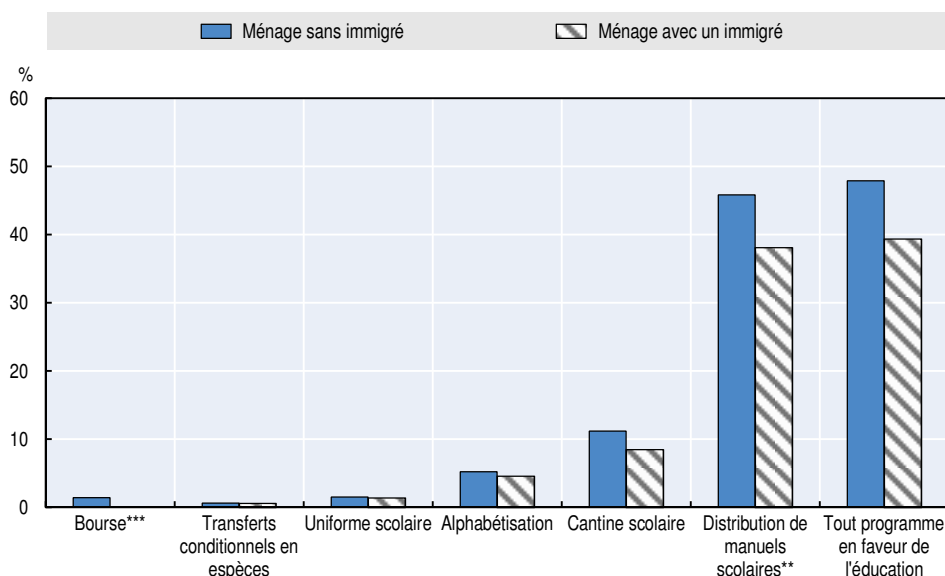
Les étudiants immigrés n'ont pas accès à des programmes d'éducation dans la même mesure que les étudiants autochtones

L'éducation est un outil fondamental pour l'intégration sociale des enfants issus de l'immigration (y compris les enfants immigrés et les enfants de parents immigrés) puisqu'elle les aide à apprendre la langue locale, à comprendre le contexte et l'histoire du pays, et à se constituer des réseaux sociaux. L'adaptation des systèmes éducatifs au phénomène migratoire s'accompagne de répercussions à la fois économiques et sociales pour les enfants d'immigrés eux-mêmes, mais aussi pour la société dans laquelle ils vivent, étant donné qu'elle détermine la productivité et la capacité de gain futures. Cependant, les enfants d'immigrés et les enfants au sein de ménages avec un immigré en Côte

d'Ivoire étudiés dans le cadre du projet IPPMD, sont bien moins susceptibles de fréquenter l'école à tous les niveaux d'enseignement (chapitre 4) que les enfants autochtones. Les données IPPMD montrent également que les ménages avec un immigré accèdent moins aux programmes de soutien à l'éducation, qu'il s'agisse de programmes de distribution en nature ou de programmes basés sur des prestations pécuniaires, sous la forme de bourses d'études (graphique 5.5). Le moindre accès à ces programmes de soutien à l'éducation peut constituer un obstacle supplémentaire à l'intégration des immigrés, ainsi qu'à la concrétisation de l'éducation universelle.

Graphique 5.5. Les ménages avec un immigré sont moins susceptibles de bénéficier de politiques éducatives en Côte d'Ivoire

Part des ménages bénéficiant de programmes en faveur de l'éducation (%), selon qu'ils comptent ou non un immigré



Note : Un test du khi carré a servi à mesurer le niveau de signification statistique entre chaque ensemble de groupes. Les résultats présentant une signification statistique sont indiqués comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %. La plupart des programmes d'éducation étant axés sur les enfants et les jeunes de l'enseignement primaire et secondaire, l'échantillon comprend uniquement les ménages avec des enfants âgés de 6 à 20 ans. Le libellé « Tout programme en faveur de l'éducation » renvoie à un ménage ayant bénéficié d'au moins une des politiques éducatives visées dans le cadre de l'enquête auprès des ménages du projet IPPMD.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Politiques en matière d'investissement et de services financiers et migrations

L'inclusion financière est un facteur essentiel pour réduire la pauvreté et parvenir à une croissance économique inclusive. L'utilisation de comptes bancaires, livrets d'épargne et mécanismes de paiement formels permet

d'augmenter l'épargne, d'autonomiser les femmes et de stimuler l'investissement productif ainsi que la consommation (Demirguc-Kunt et al., 2015). Cependant, nombre de ménages n'accèdent toujours pas au secteur financier formel. L'Afrique subsaharienne et le Moyen-Orient sont les régions affichant la plus forte proportion d'adultes non bancarisés : 34 % des adultes en Afrique subsaharienne possèdent un compte bancaire, soit une proportion égale à la part d'adultes ayant un compte bancaire en Côte d'Ivoire (Demirguc-Kunt et al., 2015). Par conséquent, la majorité de la population adulte n'a toujours pas accès aux services bancaires.

Les petites et moyennes entreprises d'Afrique se heurtent au problème de l'accès à des sources de financement adéquates en raison de leur accès limité aux marchés de capitaux. Bien qu'ils aient la possibilité d'accéder à des programmes de microfinance, les petits entrepreneurs doivent souvent lutter pour pouvoir accéder à des institutions financières formelles. De plus, les compétences entrepreneuriales sont limitées dans de nombreux pays africains (BAD/OCDE/PNUD, 2014).

Le fait d'avoir un compte en banque incite à transférer des montants supérieurs

L'inclusion financière peut renforcer l'impact des transferts de fonds sur le développement en incitant à davantage épargner et en encourageant une meilleure adéquation entre l'épargne et les possibilités d'investissement (PNUD, 2011). Généralement, le transfert de fonds par l'entremise d'institutions financières formelles s'avère plus sûr et peut aussi contribuer au développement du système financier et mobiliser des ressources en vue de financer des activités économiques à grande échelle, dépassant les investissements réalisés par les ménages bénéficiaires.

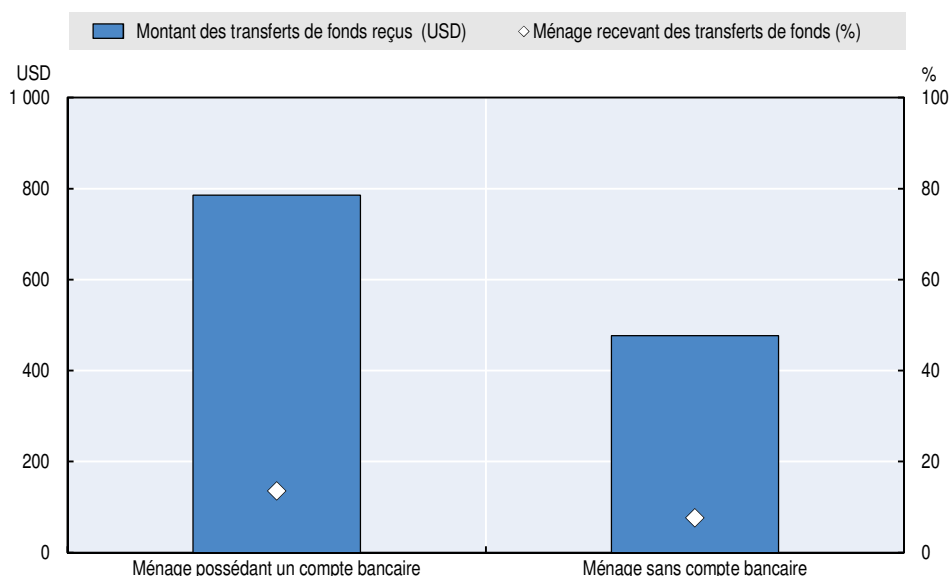
L'enquête IPPMD auprès des ménages comprenait un certain nombre de questions liées à l'inclusion financière et à l'éducation financière³. Les statistiques descriptives montrent que moins d'un tiers des ménages (28 %) de l'échantillon de ménages ivoiriens possèdent un compte en banque ; en conséquence, plus de deux ménages sur trois au sein de l'échantillon ne sont pas bancarisés. On relève des différences importantes entre les ménages urbains et les ménages ruraux : 37 % des ménages urbains possèdent un compte bancaire, contre seulement 13 % des ménages ruraux. Mais aucune différence n'a été observée en matière d'accès à un compte bancaire selon que les ménages sont dirigés par des femmes ou des hommes.

L'accès au secteur financier formel peut faciliter l'envoi et la réception de montants supérieurs de fonds, en particulier à travers les circuits formels. Les données IPPMD montrent que les ménages titulaires d'un compte bancaire sont plus susceptibles de recevoir des transferts de fonds (13 %) que ceux qui n'en ont pas (8 %). Par ailleurs, le fait de posséder un compte en banque est

également associé à la réception de montants supérieurs lors des transferts de fonds : ainsi, le montant annuel des transferts de fonds reçus par les ménages possédant un compte bancaire est d'environ 786 dollars américains (USD) en moyenne, contre 477 USD en moyenne pour les ménages non titulaires d'un compte bancaire (graphique 5.6).

Graphique 5.6. Les ménages possédant un compte bancaire reçoivent des montants supérieurs lors des transferts de fonds

Part des ménages recevant des transferts de fonds (%) et montant moyen reçu par les ménages au cours des 12 derniers mois (USD), selon que le ménage possède ou non un compte bancaire



Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

La relation entre le fait d'avoir un compte bancaire et les tendances en matière de transferts de fonds est étudiée plus avant au moyen d'un cadre de régression tenant également compte des autres facteurs susceptibles d'affecter la probabilité que le ménages reçoive des transferts de fonds et les montants de ces transferts (encadré 5.4). Selon les résultats, le fait d'avoir un compte en banque est corrélé avec des montants accrus transférés, bien que l'effet ne soit statistiquement significatif que pour les zones urbaines (tableau 5.5).

La couverture en matière d'institutions et de formation dans le domaine financier est faible

Les programmes de formation financière et les cours de gestion d'entreprise permettent d'améliorer les connaissances financières, ce qui peut encourager l'investissement dans des actifs productifs. Pour permettre aux ménages de

maximiser le rendement des investissements réalisés grâce aux transferts de fonds, ils doivent disposer d'informations sur les produits de placement disponibles, sur l'épargne et sur les possibilités d'investissement. Les connaissances en matière de gestion d'entreprise sont elles aussi importantes pour les ménages qui pourraient vouloir investir dans la création d'entreprise. Cela vaut tant pour les ménages recevant des transferts de fonds, que pour ceux qui vivent dans des communautés où les transferts de fonds entrants sont élevés et génèrent des retombées pour l'économie locale.

Encadré 5.4. Liens entre comptes bancaires et comportements en matière de transfert de fonds

Des analyses de régression ont été appliquées en vue d'estimer le lien entre la possession d'un compte en banque et les tendances en matière de transferts de fonds, à l'aide du modèle suivant :

$$\text{Ln}(\text{montant_transferts})_m = \alpha\beta_0 + \beta_1\text{compte_banc}_{hh} + \gamma\text{contrôles}_m + \delta_r + \varepsilon_m \quad (4)$$

où la variable dépendante représente le montant des transferts de fonds reçus par le ménage. *compte_banc_m* représente une variable binaire indiquant si le ménage possède un compte en banque, où 1 indique que le ménage possède un compte et 0 dans le cas contraire. *contrôles* correspond à un ensemble de caractéristiques individuelles et relatives aux ménages observées, influençant le résultat.^a δ_r représente les effets fixes régionaux et ε_m correspond au terme d'erreur réparti de manière aléatoire.

Tableau 5.5. La possession d'un compte en banque implique des transferts de fonds plus conséquents dans les zones urbaines en Côte d'Ivoire

Variable dépendante : Montant des transferts de fonds reçus/ménage recevant des transferts de fonds par des circuits formels

Principales variables étudiées : Le ménage dispose d'un compte bancaire

Type de modèle : Probit/MCO

Échantillon : Tous les ménages recevant des transferts de fonds

Variables étudiées	Variables dépendantes	
	(1) Montant des transferts de fonds reçus	(2) Montant des transferts de fonds reçus - zone urbaine
Le ménage dispose d'un compte bancaire	221.6 (206.7)	407.0* (221.2)
<i>Nombre d'observations</i>	136	98

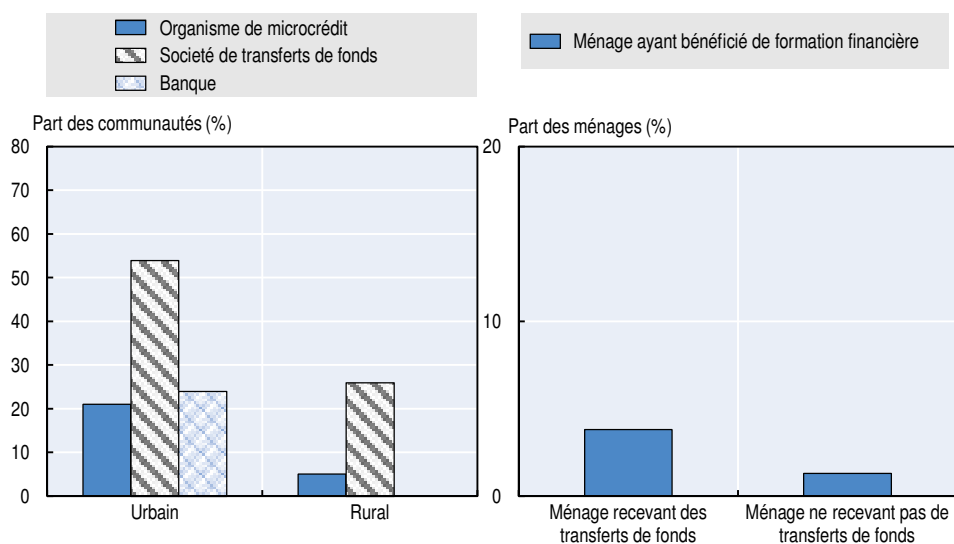
Note : La signification statistique est indiquée comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %. Les erreurs-types sont indiquées entre parenthèses et sont robustes en présence d'hétéroscédasticité. Les résultats pour les zones rurales ne sont pas présentés en raison de la taille réduite de l'échantillon.

a. Les variables de contrôle incluent la taille du ménage, le ratio de dépendance du ménage (défini comme le nombre d'enfants et de personnes âgées au sein du ménage par rapport au nombre de membres en âge de travailler), le niveau d'éducation moyen des adultes au sein du ménage, le nombre de jeunes enfants (de 6 à 14 ans), une variable binaire pour le milieu urbain, un indice d'actifs visant à déterminer la richesse du ménage, une variable de contrôle pour les ménages avec un immigré et les effets fixes régionaux.

L'enquête IPPMD auprès des ménages incluait une question portant sur la participation du ménage à un programme de formation financière au cours des cinq dernières années. Très peu de ménages avaient participé à ce type de formation : 3 % des ménages recevant des transferts de fonds et 2 % des ménages ne recevant pas de transferts de fonds (graphique 5.7). En outre, la couverture en matière d'institutions financières est faible dans les communautés rurales comme urbaines. L'enquête auprès de la communauté révèle que peu de communautés de l'échantillon sont desservies par des organismes de microcrédit et des sociétés de transfert de fonds, et aucune communauté rurale n'a accès à une banque. Ces données sont révélatrices de la marge de manœuvre disponible pour formuler des politiques sectorielles destinées à créer un environnement plus favorable, par exemple en introduisant des mesures visant à accroître l'inclusion financière et offrir une formation financière qui permettra d'utiliser plus efficacement les migrations et les transferts de fonds.

Graphique 5.7. Le niveau de participation des ménages à des programmes de formation financière et de couverture des institutions financières est très faible en Côte d'Ivoire

Part des communautés (%) avec des institutions financières (graphique de gauche) ; part des ménages (%) participant à des programmes de formation financière (graphique de droite)



Note : Aucune communauté rurale incluse dans l'échantillon n'a accès à une banque.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

Politiques de protection sociale et de santé et migrations

Le chapitre 4 s'est intéressé à l'incidence de l'immigration sur les secteurs de la protection sociale et la santé, relevant peu d'éléments prouvant que les immigrés en Côte d'Ivoire sont des bénéficiaires nets des transferts

gouvernementaux ou des services de santé. Par contre, l'insuffisance de la couverture en matière de protection sociale ou de santé pourrait également influencer les résultats en matière de migrations. Cet état de fait peut, par exemple, inciter les gens à émigrer vers un pays où la couverture est meilleure ou à transférer des fonds en vue d'aider le ménage à remédier aux insuffisances en matière de protection sociale ou de santé. La présente section s'interroge sur l'influence que peuvent avoir les politiques de protection sociale et de santé sur l'intégration des immigrés. Un accès égal à la protection sociale et à la santé peut améliorer l'intégration des immigrés et déterminer le niveau de contribution d'un immigré au profit du pays d'accueil (OCDE/Union européenne, 2015 ; Huber, 2015).

En Côte d'Ivoire, tous les membres de la société ont un même accès aux services de santé et de protection sociale, qu'ils soient ou non immigrés, avec ou sans documents officiels⁴. L'accès à la santé et à la protection sociale demeure un problème en Côte d'Ivoire (République de Côte d'Ivoire, 2015 [Tome 1] ; MSHP, 2015), mais le gouvernement a récemment pris des mesures afin de remettre le pays sur la bonne voie. La Stratégie de développement national de la Côte d'Ivoire pour la période 2016-20 (République de Côte d'Ivoire, 2015) souligne la nécessité de renforcer les systèmes de protection sociale comme un enjeu de premier ordre, décisif pour lutter contre la vulnérabilité. Dans le même temps, la Côte d'Ivoire a publié un plan d'action spécifique pour la santé, le Plan national de développement sanitaire 2016-20 (MSHP, 2015), pour un budget de 2.4 milliards francs CFA BCEAO (XOF ; soit environ 4 millions USD) couvrant la période 2016-2020. En 2013, le gouvernement a adopté une loi garantissant la couverture maladie universelle (CMU) pour tous les individus vivant en Côte d'Ivoire. La nouvelle loi a été mise en œuvre, quoique lentement, depuis décembre 2014, mais il a fallu attendre décembre 2016 pour que des cartes de santé individuelles donnant accès aux services soient enfin éditées.

Les particuliers peuvent également accéder aux prestations de protection sociale et de santé grâce à leurs régimes de travail. Dès lors, l'accès à ces prestations peut être subordonné au fait d'occuper un emploi dans le secteur formel. Ainsi, les contrats formels peuvent inclure des prestations, autres que le salaire, au profit du travailleur. Cependant, peu d'individus en Côte d'Ivoire bénéficient de contrats de travail formels. Tous les employeurs sont tenus de s'inscrire auprès de la Caisse nationale de prévoyance sociale et d'enregistrer leurs employés. Les estimations indiquent que 70 % des travailleurs non agricoles dans le pays sont employés de manière informelle, ce qui signifie que la plupart n'ont pas de contrat de travail formel (OIT, 2013). Il s'agit d'une part notable, étant donné que les contrats de travail formels augmentent la probabilité d'obtenir des prestations liées à l'emploi ainsi qu'une assurance, et que bon nombre des avantages s'appliquent également aux autres membres du ménage. De plus, les contrats de travail formels garantissent le recours

des travailleurs à des systèmes juridiques en cas de problèmes opposant le travailleur à l'employeur (Jütting et de Laiglesia, 2009).

Les immigrés sont moins susceptibles de jouir d'une protection sociale que les personnes nées en Côte d'Ivoire

L'enquête IPPMD a identifié si les individus âgés d'au moins 15 ans bénéficiaient de contrats de travail formels et elle a recueilli des informations sur les avantages auxquels ils accèdent par l'intermédiaire de leur emploi. La convention statistique mesure les taux d'informalité au sein du segment non agricole de la population (OIT, 2013). Parmi le groupe de personnes qui ne travaillent pas dans l'agriculture⁵, 17 % occupent des emplois dans le secteur formel ; le taux correspondant d'informalité, à savoir 83 %, est beaucoup plus élevé que le taux suggéré de 70 % avancé par l'Organisation internationale du travail (OIT). En outre, 12 % des travailleurs non agricoles disposaient de contrats formels à durée indéterminée, 12 % bénéficiaient de prestations de santé rattachées à leur emploi, et 5 % de régimes de retraite.

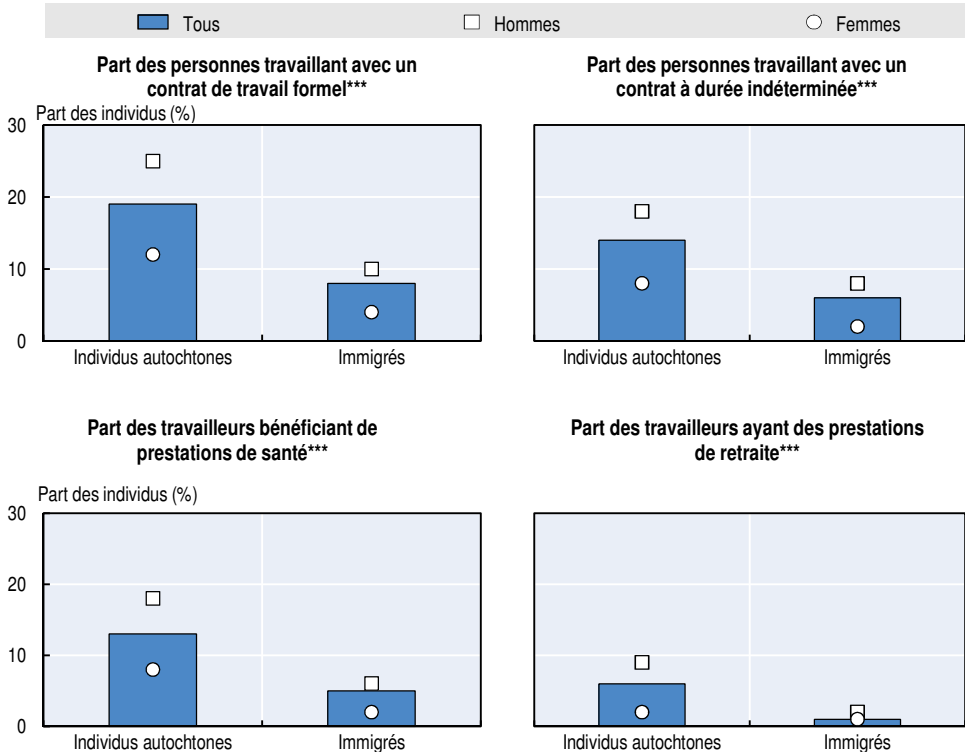
Les statistiques descriptives suggèrent également que les immigrés sont bien moins susceptibles d'être couverts par des contrats de travail formels et d'avoir accès à des prestations liées à leur emploi que les personnes nées en Côte d'Ivoire (graphique 5.8). Les immigrés travaillant dans le secteur non agricole sont moins susceptibles de bénéficier d'un contrat de travail formel (8 % contre 19 %), d'un contrat à durée indéterminée (6 % contre 14 %), de prestations de santé (5 % contre 13 %) et de prestations de retraite (1 % contre 6 %). L'inclusion des travailleurs agricoles dans ces statistiques ne modifie en rien l'ampleur des écarts entre les immigrés et les personnes nées dans le pays. Ces différences sont marquées pour les hommes comme pour les femmes : la ventilation des statistiques par sexe révèle un accès nettement supérieur pour les autochtones que pour leurs homologues immigrés (graphique 5.8). Même en incluant les travailleurs agricoles dans l'analyse, les immigrés, hommes et femmes, demeurent moins susceptibles d'être couverts que les personnes nées en Côte d'Ivoire.

En examinant les divisions entre milieux urbains et ruraux, seuls 19 travailleurs non agricoles en milieu rural disposaient de contrats de travail formels ; l'écart général entre les immigrés et les personnes nées dans le pays résulte donc surtout des zones urbaines. Cela peut toutefois s'expliquer par la taille réduite de l'échantillon créé en s'intéressant uniquement aux travailleurs non agricoles. En effet, bon nombre d'ouvriers agricoles en Côte d'Ivoire travaillent pour le compte de grandes entreprises productrices de café et de cacao, et peuvent avoir un contrat de travail formel. Si l'on tient compte de l'échantillon complet de travailleurs, il apparaît en effet que les hommes et les femmes immigrés sont toujours moins susceptibles de bénéficier d'une telle couverture et de ces prestations que leurs homologues nés en Côte d'Ivoire.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cet état de fait, comme le type de secteurs dans lesquels les immigrés s'engagent par rapport aux individus nés dans le pays et le degré de discrimination à l'égard des immigrés.

Graphique 5.8. Les immigrés, hommes et femmes, ont moins accès à la protection sociale que les autochtones en Côte d'Ivoire

Part d'individus ayant accès à la protection sociale, selon que l'individu en question est un immigré ou non



Note : Un test du khi carré a servi à mesurer le niveau de signification statistique entre chaque ensemble de groupes, pour tous les individus. Les résultats présentant une signification statistique sont indiqués comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %. L'échantillon n'inclut pas les travailleurs agricoles.

Source : Élaboré à partir des données IPPMD.

De nombreux autres facteurs peuvent déterminer si un immigré est couvert par un contrat de travail formel ou d'autres avantages liés à son emploi, l'analyse de régression a donc servi à examiner ces liens plus avant (encadré 5.5). Les résultats confirment que, de manière générale, les immigrés sont moins couverts par la protection sociale, par des contrats de travail formels, des contrats à durée indéterminée, des prestations de santé et des régimes de retraite (tableau 5.6, lignes du haut). Conformément aux statistiques descriptives, les immigrés, hommes comme femmes, étaient moins susceptibles de bénéficier d'une telle

couverture que leurs homologues nés dans le pays. Ce constat valait également pour les zones urbaines, mais rien ne prouve que les immigrés soient moins couverts dans les zones rurales, bien que l'échantillon soit nettement plus réduit ici (tableau 5.6, lignes du bas).

Des analyses de régression ont également été menées sur la base d'un échantillon incluant l'ensemble des travailleurs, et pas uniquement les travailleurs agricoles, afin de tester la validité des résultats, dès lors qu'il peut être difficile de transmettre des renseignements de nature professionnelle lors des entretiens et également en raison du caractère potentiellement fréquent des contrats de travail formels dans le cas particulier de l'agriculture en Côte d'Ivoire. Ces nouveaux résultats s'avèrent toujours négatifs, mais la probabilité négative d'occuper un emploi dans le secteur formel en particulier, ne présente plus de signification statistique pour les hommes, pour les femmes et dans les zones rurales ; ce n'était pas le cas pour les zones urbaines, où le coefficient reste négatif et statistiquement significatif. En fait pour les hommes, le seul résultat statistiquement significatif (négatif) était pour les prestations de santé. Pour tous les autres résultats pour les femmes et pour les individus en zones urbaines, les immigrés demeurent moins concernés que les autochtones. En outre, la réduction de l'échantillon pour inclure seulement les personnes âgées de moins de 65 ans n'a pas non plus changé les résultats (résultats non-présentés).

Encadré 5.5. Liens entre la protection sociale, la santé et les migrations

Le modèle de régression probit suivant a été utilisé pour estimer la probabilité que la couverture en matière de protection sociale et de santé influe sur les résultats en matière de migrations :

$$\Pr(\text{prosoc}_i) = \beta_0 + \beta_1 \text{immig}_i + \gamma \text{contrôles}_{i,m} + \varepsilon_i \quad (5)$$

où l'unité d'observation est l'individu i et la variable binaire dépendante (pro_soc_i) prend la valeur 1 si l'individu bénéficie d'un type donné de couverture et 0 dans le cas contraire. immig_i représente une variable nominale prenant la valeur de 1 si l'individu est un immigré. $\text{contrôles}_{i,m}$ représente l'ensemble des régresseurs (variables explicatives) au niveau individuel et du ménage.^a Les erreurs types, ε_i , sont robustes en présence d'hétéroscédasticité.

Les résultats sont présentés dans le tableau 5.6. La colonne (1) présente les résultats indiquant si une personne active dispose d'un contrat de travail formel, la colonne (2) si une personne active dispose d'un contrat à durée indéterminée, la colonne (3) si une personne active bénéficie de prestations en matière de santé, et la colonne (4) si une personne active a accès à des prestations de retraite.

Encadré 5.5. **Liens entre la protection sociale, la santé et les migrations** (suite)Tableau 5.6. **Les immigrés sont moins susceptibles de bénéficier d'une protection sociale**

Variable dépendante : Couverture sociale				
Principales variables d'intérêt : Individu étant lui-même un immigré				
Type de modèle : Probit				
Échantillon : Population active (non agricole) (15 ans et +)				
Variables étudiées	Variables dépendantes			
	(1) L'individu dispose d'un contrat de travail formel	(2) L'individu dispose d'un contrat de travail à durée indéterminée	(3) L'individu bénéficie de prestations de santé liées à son emploi	(4) L'individu jouit d'un régime de retraite
Individu étant lui-même un immigré	-0.061*** (0.017)	-0.040*** (0.014)	-0.042*** (0.013)	-0.020*** (0.006)
<i>Nombre d'observations</i>	2 365	2 365	2 364	2 363
Échantillons fondés sur le genre et la situation géographique des ménages				
Hommes uniquement	-0.069** (0.029)	-0.045* (0.024)	-0.045* (0.023)	-0.032** (0.013)
Femmes uniquement	-0.049*** (0.018)	-0.058*** (0.020)	-0.057*** (0.020)	-0.012* (0.007)
Vivant dans des ménages urbains uniquement	-0.071*** (0.021)	-0.045** (0.018)	-0.050*** (0.017)	-0.023*** (0.008)
Vivant dans des ménages ruraux uniquement	-0.019 (0.014)	s.o.	-0.032 (0.027)	s.o.

Note : La signification statistique est indiquée comme suit : *** : 99 %, ** : 95 %, * : 90 %. Les résultats reflètent des effets marginaux. Les coefficients reflètent des effets marginaux. Les erreurs-types sont indiquées entre parenthèses et sont robustes en présence d'hétéroscédasticité. « s.o. » renvoie au fait que l'échantillon est trop petit pour permettre une analyse. Les résultats présentés n'incluent pas les travailleurs agricoles.

a. Les variables de contrôle appliquées pour le modèle comprennent l'âge des individus, le niveau d'instruction (chapitre 3), le sexe, la richesse du ménage, la taille du ménage et si le ménage se situe dans une région rurale. En raison des tailles réduites des échantillons, aucun effet fixe pour la région administrative du ménage n'a été inclus dans le modèle.

Comme précédemment mentionné, les prestations de santé et de retraite peuvent dépendre de l'existence d'un contrat formel. En effet, la conduite d'analyses de régression dans le sous-échantillon de personnes occupant un emploi dans le secteur formel a révélé uniquement l'absence de différence statistiquement significative entre les immigrés et les personnes nées en Côte d'Ivoire pour ce qui concerne les contrats à durée indéterminée, les prestations de santé et les régimes de retraite. Par conséquent, l'écart entre les deux groupes découle principalement de l'accès à des contrats de travail formels. Dès lors, aux fins de mieux intégrer sa population immigrée et d'en tirer meilleur parti, la Côte d'Ivoire se doit de remédier à l'écart qui règne entre immigrés et autochtones en matière d'accès à des emplois du secteur formel.

Conclusions

Ce chapitre a identifié les liens qui existent entre les politiques sectorielles et les migrations en Côte d'Ivoire. Les résultats révèlent l'influence involontaire de diverses politiques sur les migrations. Ainsi les programmes de formation professionnelle, la possession de titres fonciers et les subventions agricoles sont-ils tous liés de façon positive à une intention d'émigrer à l'avenir. Ces programmes permettent de réduire le risque de l'émigration ou la contrainte financière empêchant les individus d'émigrer. Les titres fonciers, par exemple, assurent une sécurité foncière accrue, réduisant ainsi le risque que les personnes qui émigrent perdent leurs terres. Les subventions agricoles accroissent le niveau de richesse d'un ménage, lui permettant ainsi de se lancer dans l'aventure coûteuse de l'émigration. Cependant, elles ne semblent pas conduire concrètement à l'émigration, suggérant que les ménages, même lorsqu'ils bénéficient du programme, ne seraient toujours pas en mesure de se permettre d'émigrer. Compte tenu de la croissance nationale continue et de l'enrichissement des ménages en Côte d'Ivoire, ces programmes peuvent cependant entraîner des taux accrus d'émigration. Néanmoins, certains programmes atténuent le besoin d'émigrer. En présence de programmes d'éducation, par exemple, et plus particulièrement de programmes de distribution en nature, le ménage est moins susceptible de compter un émigré.

Les transferts de fonds peuvent également subir l'influence des programmes déployés dans le secteur des services financiers et de l'investissement. Les ménages qui possèdent un compte bancaire se voient transférer des montants plus élevés, ce qui peut aboutir à de meilleurs résultats en matière de développement dans le pays. Dès lors, les programmes qui visent à développer la possession de comptes bancaires peuvent entraîner une utilisation accrue et plus efficace des transferts de fonds. Toutefois, la participation à des programmes de formation financière demeure très faible chez les ménages migrants comme non-migrants en Côte d'Ivoire. Par conséquent, des actions peuvent être envisagées afin d'étendre la portée des programmes de formation financière à l'endroit des ménages et ainsi encourager les transferts de fonds par le biais de circuits formels et permettre aux ménages d'investir ces fonds de façon productive. Encourager la concurrence sur le marché des transferts de fonds pourrait par ailleurs contribuer à une diminution de leur coût.

Enfin, les immigrants bénéficient dans une moindre mesure des programmes visés dans l'enquête. Ils sont moins susceptibles de bénéficier de politiques en faveur de l'éducation et ils sont relativement peu nombreux à bénéficier d'une protection sociale au travers de contrats de travail formels, comparativement aux personnes nées en Côte d'Ivoire. Un niveau de couverture accru s'avère pourtant fondamental en vue de leur intégration. L'accès à des contrats de

travail formels et des programmes politiques dans des domaines clés, tels que l'éducation, la protection sociale et la santé, est important pour leur permettre de s'intégrer et de contribuer au pays qui les accueille.

Notes

1. Voir le chapitre 3 pour le cadre méthodologique sur les analyses de régression appliquées dans ce projet.
2. L'enquête IPPMD a recueilli des données au sujet des ménages ayant bénéficié de programmes d'éducation au cours des cinq années précédant l'enquête, sans toutefois préciser l'année lors de laquelle le ménage avait bénéficié d'une telle politique. Afin de limiter l'analyse aux ménages ayant bénéficié d'une politique et dont un ou plusieurs membres avaient émigré autour de la même période, les ménages avec des émigrés qui avaient quitté le foyer plus de cinq ans avant l'enquête ont été exclus.
3. L'enquête auprès des ménages comprenait également des questions sur les politiques liées aux activités commerciales, à l'image des crédits d'impôts. Ces questions n'ont toutefois été posées qu'aux seuls ménages possédant une entreprise de plus de quatre employés, et l'échantillon est trop petit pour permettre une analyse plus poussée.
4. Article 9 de la Loi 2016-886 du novembre 2016 portant sur la Constitution de la République de Côte d'Ivoire et la Loi 2014-131 du 24 mars 2014 instituant la couverture maladie universelle, et ses articles 4 et 10.
5. Les professions agricoles regroupent les métiers de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche (catégorie CITP 6), ainsi que les personnes qui travaillent dans les professions élémentaires dans ces domaines (catégorie CITP 92).

Références

- Amede, L. (2011), « Country Profile : Côte d'Ivoire », New Agriculturalist, www.new-ag.info/en/country/profile.php?a=2317.
- BAfD/OCDE/PNUD (2014), *Perspectives économiques en Afrique 2014 : Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, Éditions de l'OCDE, Paris, www.oecd-ilibrary.org/development/perspectives-economiques-en-afrique_aeo-2014-fr.
- Banque mondiale (2017), « Agriculture, valeur ajoutée (% du PIB) », Banque mondiale, Washington, DC, <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NV.AGR.TOTL.ZS> (consulté le 1er avril 2017).
- Banque mondiale (2016), « Registering property », *Doing Business* (base de données), Banque mondiale, Washington, DC, www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migration-remittances-data (consulté le 1^{er} mai 2017).
- de Janvry, A., K. Emerick, M. Gonzalez-Navarro et E. Sadoulet (2014), « Delinking land rights from land use : certification and migration in Mexico », mimeo, https://www.ocf.berkeley.edu/~kemerick/certification_and_migration.pdf.
- Demirguc-Kunt, A, L. Klapper, D. Singer et P. Van Oudheusden (2015), « The Global Findex Database 2014 : Measuring financial inclusion around the world », Document de travail consacré à la recherche sur les politiques n° 7255, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/187761468179367706/The-Global-Findex-Database-2014-measuring-financial-inclusion-around-the-world>.

- Drake, L., A. Woolnough, C. Burbano et D. Bundy (2016), « Global School Feeding Sourcebook Lessons from 14 countries », Imperial College Press, Londres.
- Huber, P. (2015), « What institutions help immigrants integrate? », *WWW for Europe Working Paper* Number 77.
- Jütting, J. et J. de Laiglesia (2009), *L'emploi informel dans les pays en développement: Une normalité indépassable ?*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264059269-fr>.
- MSHP (2015), « Plan national de développement sanitaire 2016-2020 », ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, République de Côte d'Ivoire, Abidjan.
- Mitchell, M. (2015), « Land Tenure Reform and Politics in Post-conflict Côte d'Ivoire: a precarious peace in the western cocoa regions », *Canadian Journal of African Studies*, vol. 48(2), pp. 203-221.
- OCDE (2017), *Interactions entre politiques publiques, migrations et développement*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264274136-fr>.
- OCDE/Union européenne (2015), *Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2015 : Trouver ses marques*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264233799-fr>.
- OIT (2013), *Women and Men in the Informal Economy : A Statistical Picture*, Organisation internationale du travail, Genève, www.ilo.org/stat/Publications/WCMS_234413/lang-en/index.htm.
- PNUD (2011), « Towards Human Resilience : Sustaining MDG Progress in an Age of Economic Uncertainty », Programme des Nations Unies pour le développement, New York.
- PNUD (2010), « Évaluation du Programme PIP/CS », Programme des Nations Unies pour le développement, République de Côte d'Ivoire, Abidjan.
- Poyo, J. (2003), « Report on the banking, services to the agricultural sector and financial and institutional analysis of CONACADO », rapport préparé par le Groupe de gestion des risques liés aux produits de base (CRMG), Banque mondiale, Washington, DC, mars.
- Programme alimentaire mondial (n.d.), « What the World Food Programme is doing in Côte d'Ivoire », www1.wfp.org/countries/cote-divoire (consulté le 4 mai 2017).
- République de Côte d'Ivoire (2015), « Plan national de développement (PND) 2016-2020 », Yamoussoukro.

Les voies de développement

Interactions entre politiques publiques, migrations et développement en Côte d'Ivoire

La série *Les voies de développement* s'adresse aux pays en développement et aux économies émergentes. Elle les aide à identifier des solutions innovantes pour faire face aux défis qui leur sont spécifiques. En effet, ce n'est pas en essayant de reproduire l'expérience des pays aujourd'hui industrialisés qu'ils pourront connaître de meilleurs niveaux de bien-être et une croissance plus équitable. Pour chacun des pays étudiés, la série présente des propositions concrètes aussi bien dans des domaines spécifiques de l'action publique que dans une perspective stratégique plus large. Elle identifie les contraintes majeures au développement dans tous les secteurs et propose des solutions pangouvernementales.

Interactions entre politiques publiques, migrations et développement en Côte d'Ivoire est le fruit d'un projet mené conjointement par l'Union européenne et le Centre de développement de l'OCDE, en collaboration avec l'Office national de la population (ONP) et le Centre ivoirien de recherches économiques et sociales (CIRES). Ce projet avait pour objectif de fournir aux décideurs des données probantes sur l'impact des migrations sur des secteurs spécifiques – marché du travail, agriculture, éducation, investissement et services financiers, et protection sociale et santé – et, à l'inverse, de montrer quel est l'impact des politiques sectorielles sur les migrations. Le rapport aborde quatre dimensions du cycle migratoire : l'émigration, les transferts de fonds, le retour et l'immigration.

Les résultats des travaux empiriques confirment que les migrations contribuent au développement de la Côte d'Ivoire. Cependant, le potentiel des migrations n'est pas pleinement exploité dans le pays, notamment parce que les décideurs ne prennent pas suffisamment en compte les migrations dans leurs domaines d'action respectifs. La Côte d'Ivoire doit donc adopter un programme d'action plus cohérent pour mieux intégrer les migrations dans les stratégies de développement. Cela permettra d'accroître la contribution des migrations au développement du pays.

Veuillez consulter cet ouvrage en ligne : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264277090-fr>

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.



Ce projet est cofinancé par
l'Union européenne

éditions **OCDE**
www.oecd.org/editions



ISBN 978-92-64-27693-2
41 2017 15 2 P 1



9 789264 276932